Conférence internationale du Travail, 100e session, 2011

Rapport II

# Projet de programme et de budget 2012-13 et autres questions

**Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget et autres questions**

Bureau international du Travail Genève

ISBN 978-92-2-223095-2 (imprimé)
ISBN 978-92-2-223096-9 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

*Première édition 2011*

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Mis en pages par TTF: réf. CONFREP-ILC100-II[2011-04-0128-01]-Fr.docx
Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

# Préface

Le présent rapport comprend, outre une question soumise à titre d'information, quelques points sur lesquels la Conférence sera appelée à prendre des mesures. Toute autre question qui se présenterait après la publication du présent rapport et qui appellerait, elle aussi, l'adoption de mesures par la Conférence sera soumise aux participants par le truchement du *Compte rendu provisoire*.

Le présent rapport est consacré au projet de programme et de budget pour 2012-13, tel qu'il a été examiné par le Conseil d'administration à sa 310e session (mars 2011). La documentation complète relative au projet de programme et de budget pour 2012-13 figure aux pages 1 à 6. Il conviendrait d'examiner cette documentation en liaison avec les propositions initiales de programme et de budget pour 2012-13 présentées par le Directeur général (GB.310/PFA/2), ainsi qu'il est signalé au paragraphe 2 de la page 1.

Les autres points sur lesquels il y a lieu de prendre des mesures sont:

*a)* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2010 qui font l'objet d'un document séparé que les participants à la Conférence peuvent obtenir;

*b)* le barème des contributions au budget pour 2012; et

*c)* la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

On trouvera dans les pages qui suivent le détail de ces différents points.

# Table des matières


*Page*

Préface ..... iii

**Programme et budget pour 2012-13** ..... pages jaunes

Examen par la Commission du programme, du budget et de l'administration et par le Conseil d'administration des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 présentées par le Directeur général ..... 1

Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 100e session (juin 2011) ..... 2

**Tableaux récapitulatifs**

Budget stratégique: Dépenses proposées par ligne de crédit (tableau A) ..... 3

Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions (tabelau B) ..... 4

**Autres questions financières et administratives**

Rapport financier et états financiers vérifiés pour 2010 ..... 7

Barème des contributions au budget pour 2012 ..... 8

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ..... 9

***Annexes***

I. Troisième rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 310e session (mars 2011) (GB.310/10/3(Rev.)) ..... page de titre bleue

II. Propositions de programme et de budget pour 2012-13: Ajustements proposés par le Directeur général (GB.310/PFA/2/1(Rev.)) ..... page de titre rose

III. Rapport des membres gouvernementaux de la commission relatif aux questions de la répartition des contributions (GB.310/10/4(Rev.)) ..... page de titre verte

IV. Composition du Tribunal administratif de l'OIT (GB.310/PFA/14/1) ..... page de titre jaune or

# Programme et budget pour 2012-13

## Examen par la Commission du programme, du budget et de l'administration et par le Conseil d'administration des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 présentées par le Directeur général

1. Les propositions initiales de programme et de budget pour 2012-13 ont été présentées par le Directeur général au Conseil d'administration à sa 310e session (mars 2011) dans le document GB.310/PFA/2. Ce document est publié à nouveau à titre de supplément au présent rapport.

2. Les propositions initiales du Directeur général ont été examinées en premier lieu par la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration. La discussion sur les propositions originales et les ajustements proposés par la suite par le Directeur général a été consignée dans le troisième rapport de la commission au Conseil d'administration, qui est reproduit comme l'annexe I au présent rapport [1]. Le Conseil d'administration a accepté les recommandations de la commission et décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail une résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour le 73e exercice, qui se terminera le 31 décembre 2013, et la répartition des dépenses entre les Membres au cours de cette période. Le texte du projet de résolution est reproduit ci-après au paragraphe 7.

3. On remarquera aussi que le montant final du budget a été laissé en blanc dans le projet de résolution. Le Conseil d'administration a approuvé un niveau provisoire du programme de 744 447 748 dollars des Etats-Unis estimé au taux de change de 1,07 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2010-11. Le taux de change final et le niveau correspondant en dollars des Etats-Unis du budget et des contributions en francs suisses seront déterminés par la Conférence à sa prochaine session, sur recommandation de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

4. Les propositions finales de programme et de budget que le Conseil d'administration a recommandées sont soumises à la Conférence sous la forme de propositions initiales du Directeur général, parallèlement au niveau provisoire du

[1] Voir page de titre bleue. Ce rapport destiné à la Conférence a été préparé dès la fin de la 310e session (mars 2011) du Conseil d'administration de façon à parvenir aux Etats Membres dès que possible, conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement financier. La discussion par le Conseil d'administration du troisième rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration figurera dans le compte rendu de la 310e session du Conseil d'administration, non encore disponible au moment où le présent rapport est mis sous presse.

programme pour 2012-13 tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration après qu'il eut adopté les ajustements proposés par le Directeur général. On trouvera le détail des ajustements proposés par le Directeur général dans l'annexe II au présent rapport; ces ajustements sont intégrés dans le tableau A qui figure à la page 3.

5. Le tableau B, qui figure à la page 4 sous le titre «Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions», permet de se rendre compte des changements intervenus dans le niveau des programmes qui ne sont dus ni aux augmentations de coûts ni aux fluctuations des taux de change. La deuxième colonne montre les propositions du Directeur général pour 2012-13 calculées en dollars constants de 2010-11, c'est-à-dire sur la base des niveaux de coûts et des taux de change utilisés pour l'établissement du programme et budget pour 2010-11. Ces chiffres peuvent être comparés directement à ceux qui figurent dans la première colonne, intitulée «2010-11», afin de constater les augmentations et les diminutions de programmes en valeur réelle. Les chiffres figurant dans l'avant-dernière colonne représentent les propositions de budget pour 2012-13 calculées sur la base des coûts estimatifs pour 2012-13 et du taux de change de 1,07 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2010-11.

## Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 100e session (juin 2011)

6. Le Conseil d'administration recommande à la Conférence qu'à sa 100e session (juin 2011) elle établisse le montant final du budget pour 2012-13 sur la base du budget des dépenses proposé qu'il a approuvé, d'un montant de 744 447 748 dollars au taux de change estimatif de 1,07 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2010-11, tel qu'il sera réévalué au taux de change fixé par la Conférence.

7. Le Conseil d'administration recommande aussi que le texte de la résolution à adopter à ce sujet par la Conférence soit libellé comme suit:

***La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,***

***En application du Règlement financier, approuve pour le 73e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2013, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à … dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de … dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de … franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, correspond à … francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.***

## Tableau A. Budget stratégique: Dépenses proposées par ligne de crédit

| | Budget stratégique 2010-11 | Budget stratégique proposé 2012-13 | Budget stratégique proposé 2012-13 |
|---|---|---|---|
| | (dollars E.-U.) | (dollars E.-U. constants 2010-11) | (recalculé en dollars E.-U.) |
| **Partie I. Budget courant** | | | |
| **A. Organes directeurs** | **79 304 958** | **75 354 528** | **76 081 792** |
| **B. Objectifs stratégiques** | **542 334 389** | **551 544 760** | **567 123 396** |
| Emploi | 167 210 568 | 170 877 536 | 175 704 051 |
| Protection sociale | 110 961 717 | 111 719 566 | 114 875 137 |
| Dialogue social | 155 811 582 | 157 231 433 | 161 672 507 |
| Normes | 108 350 522 | 111 716 225 | 114 871 701 |
| **C. Services de management** | **63 243 523** | **62 022 804** | **63 001 431** |
| **D. Autres provisions budgétaires** | **40 120 297** | **40 107 314** | **40 531 443** |
| Ajustement pour mouvement de personnel | -6 104 967 | -6 104 967 | -6 144 399 |
| **Total Partie I** | **718 898 200** | **722 924 439** | **740 593 663** |
| **Partie II. Dépenses imprévues** | | | |
| Dépenses imprévues | 875 000 | 875 000 | 875 000 |
| **Partie III. Fonds de roulement** | | | |
| Fonds de roulement | - | - | - |
| **Total (Parties I-III)** | **719 773 200** | **723 799 439** | **741 468 663** |
| **Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires** | | | |
| Investissements institutionnels et éléments extraordinaires | 6 946 800 | 2 920 561 | 2 979 085 |
| **TOTAL (Parties I-IV)** | **726 720 000** | **726 720 000** | **744 447 748** |

## Tableau B. Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions

| | 2010-11 | 2012-13 Estimations en dollars E.-U. constants de 2010-11 | Augmentations du programme (diminutions) | | Augmentations de coûts (diminutions) | | 2012-13 | % du budget total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % |
| **PARTIE I. BUDGET COURANT** | | | | | | | | |
| **Organes directeurs** | **79 177 678** | **75 354 528** | **-3 823 150** | **-4,8** | **727 264** | **1,0** | **76 081 792** | **10,2** |
| Conférence internationale du Travail | 13 927 896 | 13 149 338 | -778 558 | -5,6 | 348 873 | 2,7 | 13 498 211 | |
| Conseil d'administration | 5 775 844 | 5 487 053 | -288 791 | -5,0 | -6 169 | -0,1 | 5 480 884 | |
| Principales réunions régionales | 1 110 627 | 297 187 | -813 440 | -73,2 | 9 663 | 3,3 | 306 850 | |
| Services juridiques | 3 443 313 | 3 434 924 | -8 389 | -0,2 | 15 706 | 0,5 | 3 450 630 | |
| Relations, réunions et documents | 54 919 998 | 52 986 026 | -1 933 972 | -3,5 | 359 191 | 0,7 | 53 345 217 | |
| **Objectifs stratégiques** | **547 653 170** | **551 544 760** | **3 891 590** | **0,7** | **15 578 636** | **2,8** | **567 123 396** | **76,2** |
| ***Secteurs techniques*** | ***250 414 368*** | ***248 540 730*** | ***-1 873 638*** | ***-0,7*** | ***2 979 481*** | ***1,2*** | ***251 520 211*** | ***33,8*** |
| Emploi | 48 957 213 | 48 462 421 | -494 792 | -1,0 | 635 508 | 1,3 | 49 097 929 | |
| Protection sociale | 34 916 360 | 34 475 594 | -440 766 | -1,3 | 605 359 | 1,8 | 35 080 953 | |
| Dialogue social | 55 734 472 | 55 358 134 | -376 338 | -0,7 | 707 998 | 1,3 | 56 066 132 | |
| Normes et principes et droits fondamentaux au travail | 37 851 052 | 37 547 281 | -303 771 | -0,8 | 333 006 | 0,9 | 37 880 287 | |
| **Programmes intersectoriels** | | | | | | | | |
| Communication et information du public | 26 038 709 | 26 685 515 | 646 806 | 2,5 | 359 745 | 1,3 | 27 045 260 | |
| Partenariats et coopération pour le développement | 10 266 150 | 9 839 327 | -426 823 | -4,2 | 50 351 | 0,5 | 9 889 678 | |
| Egalité entre hommes et femmes | 3 000 953 | 2 995 125 | -5 828 | -0,2 | 29 341 | 1,0 | 3 024 466 | |
| Appui à la réforme des Nations Unies et aux programmes interinstitutions | 1 557 882 | 0 | -1 557 882 | -100,0 | 0 | n/a | 0 | |
| Institut international d'études sociales | 5 776 699 | 5 930 222 | 153 523 | 2,7 | 31 275 | 0,5 | 5 961 497 | |
| Centre international de formation de l'OIT, Turin | 7 609 877 | 7 609 877 | 0 | 0,0 | 83 531 | 1,1 | 7 693 408 | |
| Intégration des politiques | 7 803 369 | 7 631 500 | -171 869 | -2,2 | 50 319 | 0,7 | 7 681 819 | |
| Statistiques | 9 466 074 | 9 902 741 | 436 667 | 4,6 | 72 783 | 0,7 | 9 975 524 | |
| Réserve pour les réunions techniques | 1 435 558 | 646 607 | -788 951 | -55,0 | -6 358 | -1,0 | 640 249 | |
| Appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire | 0 | 1 456 386 | 1 456 386 | n/a | 26 623 | 1,8 | 1 483 009 | |

| | 2010-11 | 2012-13 Estimations en dollars E.-U. constants de 2010-11 | Augmentations du programme (diminutions) | | Augmentations de coûts (diminutions) | | 2012-13 | % du budget total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % |
| ***Régions*** | ***219 945 295*** | ***224 567 669*** | ***4 622 374*** | ***2,1*** | ***11 313 112*** | ***5,0*** | ***235 880 781*** | ***31,7*** |
| Programmes extérieurs en Afrique | 68 455 998 | 70 525 138 | 2 069 140 | 3,0 | 2 188 455 | 3,1 | 72 713 593 | |
| Programmes extérieurs dans les Amériques | 54 504 521 | 55 665 168 | 1 160 647 | 2,1 | 4 249 247 | 7,6 | 59 914 415 | |
| Programmes extérieurs dans les Etats arabes | 14 308 547 | 14 780 269 | 471 722 | 3,3 | 533 705 | 3,6 | 15 313 974 | |
| Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique | 61 482 231 | 62 153 609 | 671 378 | 1,1 | 3 582 223 | 5,8 | 65 735 832 | |
| Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale | 21 193 998 | 21 443 485 | 249 487 | 1,2 | 759 482 | 3,5 | 22 202 967 | |
| ***Services d'appui*** | ***77 293 507*** | ***78 436 361*** | ***1 142 854*** | ***1,5*** | ***1 286 043*** | ***1,6*** | ***79 722 404*** | ***10,7*** |
| Informatique et communications | 27 713 990 | 29 916 863 | 2 202 873 | 7,9 | 370 436 | 1,2 | 30 287 299 | |
| Gestion des locaux | 20 531 708 | 20 006 318 | -525 390 | -2,6 | 347 559 | 1,7 | 20 353 877 | |
| Services centraux, sécurité et protocole | 26 547 120 | 26 018 362 | -528 758 | -2,0 | 421 598 | 1,6 | 26 439 960 | |
| Achats | 2 500 689 | 2 494 818 | -5 871 | -0,2 | 146 450 | 5,9 | 2 641 268 | |
| **Services de management** | **57 050 574** | **56 392 172** | **-658 402** | **-1,2** | **942 332** | **1,7** | **57 334 504** | **7,7** |
| Direction générale | 9 066 536 | 8 591 773 | -474 763 | -5,2 | 53 146 | 0,6 | 8 644 919 | |
| Développement des ressources humaines | 22 294 652 | 22 252 638 | -42 014 | -0,2 | 191 419 | 0,9 | 22 444 057 | |
| Services financiers | 15 331 141 | 15 294 616 | -36 525 | -0,2 | 626 839 | 4,1 | 15 921 455 | |
| Programmation et gestion | 8 732 441 | 8 712 144 | -20 297 | -0,2 | 61 536 | 0,7 | 8 773 680 | |
| Cabinet du directeur exécutif, gestion et administration | 1 625 804 | 1 541 001 | -84 803 | -5,2 | 9 392 | 0,6 | 1 550 393 | |
| **Contrôle et évaluation** | **5 034 567** | **5 630 632** | **596 065** | **11,8** | **36 295** | **0,6** | **5 666 927** | **0,8** |
| Audit interne et contrôle | 2 414 034 | 2 408 430 | -5 604 | -0,2 | 19 416 | 0,8 | 2 427 846 | |
| Comité consultatif de contrôle indépendant | 343 561 | 343 561 | 0 | 0,0 | -1 215 | -0,4 | 342 346 | |
| Fonction Ethique | 201 482 | 201 118 | -364 | -0,2 | 2 143 | 1,1 | 203 261 | |
| Evaluation | 2 075 490 | 2 677 523 | 602 033 | 29,0 | 15 951 | 0,6 | 2 693 474 | |
| **Autres provisions budgétaires** | **40 113 417** | **40 107 314** | **-6 103** | **0,0** | **424 129** | **1,1** | **40 531 443** | **5,4** |
| **Ajustement pour mouvements de personnel** | **-6 104 967** | **-6 104 967** | **0** | **0,0** | **-39 432** | **0,6** | **-6 144 399** | **-0,8** |
| **TOTAL PARTIE I.** | **722 924 439** | **722 924 439** | **0** | **0,0** | **17 669 224** | **2,4** | **740 593 663** | **99,5** |

| | 2010-11 | 2012-13 Estimations en dollars E.-U. constants de 2010-11 | Augmentations du programme (diminutions) | | Augmentations de coûts (diminutions) | | 2012-13 | % du budget total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % | Dollars E.-U. | % |
| **PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES** | | | | | | | | |
| Dépenses imprévues | **875 000** | **875 000** | **0** | **0,0** | **0** | **0,0** | **875 000** | **0,1** |
| **PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT** | | | | | | | | |
| Fonds de roulement | | | | | | | | |
| **TOTAL (PARTIES I-III)** | **723 799 439** | **723 799 439** | **0** | **0,0** | **17 669 224** | **2,4** | **741 468 663** | **99,6** |
| **PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES** | | | | | | | | |
| Locaux | 2 920 561 | 2 920 561 | 0 | | 58 524 | 2,0 | 2 979 085 | **0,4** |
| **TOTAL PARTIE IV.** | **2 920 561** | **2 920 561** | **0** | **0,0** | **58 524** | **2,0** | **2 979 085** | **0,4** |
| **TOTAL (PARTIES I-IV)** | **726 720 000** | **726 720 000** | **0** | **0,0** | **17 727 748** | **2,4** | **744 447 748** | **100,0** |

# Autres questions financières et administratives

## Rapport financier et états financiers vérifiés pour 2010

1. Conformément aux articles 28 et 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail sera appelée à adopter le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2010, après qu'ils auront été examinés par le Conseil d'administration. Ce rapport comprend le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés et couvre le budget ordinaire et le Fonds de roulement, ainsi que les comptes extrabudgétaires administrés par l'Organisation et tous les autres fonds et comptes spéciaux.

2. Le rapport et les états financiers pour 2010, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, seront communiqués aux Membres sous forme de document séparé. La recommandation du Conseil d'administration quant à l'adoption du rapport du Directeur général et des états financiers vérifiés sera communiquée à la Conférence dans un document distinct qui sera présenté à la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

# Barème des contributions au budget pour 2012

1. A sa 310e session (mars 2011), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation des membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration, de proposer à la Conférence, à sa 100e session (juin 2011), d'adopter, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, le projet de barème des contributions pour 2012 figurant dans la colonne 3 de l'annexe au rapport des membres gouvernementaux de la commission relatif aux questions de répartition des contributions, qui est reproduit dans l'annexe III au présent rapport.

2. Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner les propositions faites par le Conseil d'administration concernant le projet de barème des contributions pour 2012 et de faire des propositions appropriées à la Conférence.

# Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

1. A sa 310e session (mars 2011), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation de sa Commission du programme, du budget et de l'administration (voir annexe IV au présent rapport), de proposer à la Conférence internationale du Travail, à sa 100e session (juin 2011), d'exprimer à M. Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus au Tribunal, de renouveler le mandat de Mme Gaudron pour une période de trois ans, de nommer Mme d'Auvergne pour un mandat de trois ans, et d'adopter une résolution formulée comme suit:

> La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,
>
> *Décide*, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail:
>
> *a)* d'exprimer à M. Augustín Gordillo son appréciation pour les exercices qu'il a rendus aux travaux du Tribunal administration en tant que juge;
>
> *b)* de renouveler le mandat de Mme Mary G. Gaudron (Australie) pour une durée de trois ans;
>
> *c)* de nommer juge du Tribunal administratif, pour un mandat de trois ans, Mme Suzie d'Auvergne (Sainte-Lucie).

# Annexe I

## Troisième rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 310e session (mars 2011) (GB.310/10/3(Rev.))

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

**Conseil d'administration**
310e session, Genève, mars 2011

**GB.310/10/3(Rev.)**

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

# Rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration

## Troisième rapport: Propositions de programme et de budget pour 2012-13

**1.** La Commission du programme, du budget et de l'administration (Commission PFA) du Conseil d'administration s'est réunie les 8, 9, 16 et 17 mars 2011 pour examiner les Propositions de programme et de budget pour 2012-13. La commission était présidée par M. Matjila, Président du Conseil d'administration du BIT. MM. Julien et Trotman ont assumé les fonctions de vice-présidents. M. Julien était le rapporteur.

**2.** La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2012-13 [1]. La présentation de ces propositions par le Directeur général est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

**3.** La commission a adopté l'ordre qui est proposé pour la discussion dans le document GB.310/PFA/2/D1. Le Président a ouvert la discussion sur la vue d'ensemble (paragraphes 1 à 100), sur la cohérence des politiques (paragraphes 298 à 307) et sur l'égalité entre hommes et femmes (paragraphes 308 à 319).

**4.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, se dit préoccupé par les temps difficiles auxquels sont confrontés l'Organisation, ses mandants et le Bureau au lendemain d'une crise mondiale majeure et alors que des soulèvements et des troubles sociaux se produisent dans certaines parties du monde. Devant ces événements, l'OIT est plus pertinente que jamais et elle est mise au défi de faire la différence parmi les autres institutions spécialisées des Nations Unies, dans les efforts déployés pour s'attaquer aux causes mêmes de problèmes qui sont dus à une pauvreté généralisée, au chômage, au sous-emploi et au manque de justice sociale. L'intervenant fait sien le message du Directeur général figurant dans les propositions de programme et de budget, selon lequel la mondialisation n'a pas permis de mettre un terme aux inégalités ni à la pauvreté. L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un modèle de croissance plus équilibré et plus équitable, privilégiant une croissance tirée

[1] Document GB.310/PFA/2.

par la demande, et un meilleur équilibre entre salaires et productivité. Ce modèle doit reconnaître le rôle fondamental de la négociation collective ainsi que des droits au travail et de la combinaison appropriée de politiques macroéconomiques génératrices d'emplois, tout en laissant aux pays en développement la marge de manœuvre requise pour définir leurs priorités de développement ainsi que le rythme et les étapes de leur mise en œuvre. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Pacte mondial pour l'emploi et des normes internationales du travail à jour doivent guider l'action de l'Organisation et de ses mandants.

**5.** L'intervenant se félicite de ce que les propositions reconnaissent que l'OIT a pour vocation première d'être une institution normative et de contrôle qui définit des moyens d'action. Il salue et soutient un certain nombre d'éléments nouveaux présentés dans les propositions: i) le renforcement des domaines mentionnés au paragraphe 28, y compris l'augmentation des ressources allouées au Bureau des activités pour les travailleurs; ii) l'importance accordée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire qui sont prises en considération dans plusieurs stratégies de résultat, lesquelles devraient s'appuyer sur le tripartisme et d'autres valeurs universelles de l'Organisation; iii) la volonté de refléter les travaux coordonnés du Bureau dans le cadre de chacun des 19 résultats, ce qui amène le Bureau à intensifier ses efforts pour encourager l'application de méthodes de travail cohérentes à tous les niveaux de la structure administrative; iv) le fait que le renforcement des capacités des mandants soit expressément mentionné dans les stratégies de résultat, les indicateurs et les critères de mesure, ce qui est une reconnaissance du rôle fondamental des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques et de la nécessité de les associer à tous les stades de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent; v) les informations présentées pour la première fois dans le tableau 8, qui résume les facteurs ayant conduit à la modification du niveau des cibles et du niveau des ressources; et vi) la mise en valeur du rôle de l'OIT au sein des structures de gouvernance mondiale, ce qui devrait amener le Bureau à jouer un rôle de premier plan dans les processus du G20 ou du G8 et au sein des structures onusiennes, afin de promouvoir un modèle de développement fondé sur l'équité, les droits et des emplois décents.

**6.** M. Trotman souscrit sans réserve aux propositions fondées sur une croissance zéro en termes réels et invite les gouvernements à accepter l'augmentation de 2,7 pour cent des coûts, étant donné que les services du BIT répondent à des besoins urgents compte tenu de la crise et des récents soulèvements sociaux. Cette augmentation est d'autant plus importante que l'on escompte une baisse des ressources extrabudgétaires et des fonds du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). L'intervenant se félicite de la recherche de gains d'efficacité par le Bureau et reconnaît que cette tendance ne peut pas se poursuivre indéfiniment sans affecter la qualité des services fournis. Les efforts visant à réduire les frais de mission moyennant une meilleure planification et un recours accru à la visioconférence sont eux aussi appréciables, mais toute mesure ayant une incidence sur le personnel devrait faire l'objet d'une négociation avec le syndicat. Il serait important que le BIT donne l'exemple lorsqu'il établit des normes au sein du système des Nations Unies.

**7.** Abordant ensuite la question des régions, l'intervenant se félicite de l'augmentation des fonds affectés à l'Afrique et indique qu'il est nécessaire d'apporter un appui aux syndicats africains dans des domaines tels que les politiques macroéconomiques et industrielles, l'économie informelle, ainsi que les conditions de salaire et de travail. Le niveau des cibles correspondant aux indicateurs du résultat 14 pour cette région

devrait être relevé, compte tenu des événements survenus récemment en Afrique du Nord et de l'application lacunaire des conventions n$^{os}$ 87 et 98. L'OIT a un rôle déterminant à jouer dans le soutien apporté au soulèvement de population dans les pays arabes, conséquence d'une longue période de croissance sans emploi, notamment pour les jeunes. Le Bureau devrait prendre des mesures particulières pour trouver des solutions à la situation et affecter davantage de ressources à la région. En Asie, il convient de mettre l'accent sur la ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales, en particulier des conventions n$^{os}$ 87 et 98. Au nombre d'autres questions importantes dans cette région figurent les atteintes de plus en plus fréquentes aux droits syndicaux, la hausse de l'emploi précaire, l'économie informelle, le travail des enfants, les conditions de travail des migrants et la répartition inégale des richesses. A cet égard, le niveau des cibles définies pour les indicateurs correspondant aux résultats 14, 4 et 5 devrait être relevé. Les conventions n$^{os}$ 87 et 98 représentent des priorités pour l'Amérique latine: la liberté syndicale, la négociation collective ainsi que les conditions de travail sont autant de questions qui doivent être intégrées de façon systématique dans les activités relatives aux entreprises durables. Le niveau des cibles définies pour les indicateurs 18.3 et 18.4 ainsi que pour ceux correspondant aux résultats 14 et 17 devrait être relevé, moyennant le rééquilibrage des cibles arrêtées pour le résultat 16. Le niveau des cibles définies pour les indicateurs correspondant aux résultats 4, 5 et 6 devrait également être relevé. L'augmentation relativement modeste, depuis plusieurs périodes biennales consécutives, des crédits inscrits au budget ordinaire pour l'Europe est un sujet de préoccupation, étant donné que les services intégrés du BIT y sont de plus en plus demandés sous l'effet des mesures de déréglementation et de la montée des formes de travail précaires et informelles. Le Bureau devrait prévoir une rallonge budgétaire pour cette région afin de tenir ses engagements et d'assurer le suivi des travaux de la Conférence d'Oslo organisée conjointement avec le FMI. L'accent excessif mis sur les cibles définies pour les résultats concernant le VIH et le sida ainsi que le travail des enfants devrait être rectifié, tandis que le niveau des cibles arrêtées pour les indicateurs correspondant aux résultats 14 et 19 devrait être relevé.

**8.** M. Trotman demande des éclaircissements et davantage de transparence sur les questions de personnel ayant trait à la modernisation de l'infrastructure informatique. Il demande si les fonds prévus pour le développement du personnel suffiront à financer la formation relative au nouveau système de gestion des connaissances ainsi que celle liée au déploiement sur le terrain du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et à d'autres activités de formation.

**9.** En ce qui concerne le résultat 19 sur la cohérence des politiques, l'intervenant fait part de ses préoccupations quant à l'adoption par certains pays de politiques visant à flexibiliser les marchés du travail, à affaiblir les institutions de la négociation collective et à réduire les salaires, contrairement aux recommandations du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Agenda du travail décent. Dans les pires cas, comme en Roumanie, on a cherché à court-circuiter les syndicats par le biais d'amendements à la législation du travail qui portent atteinte à la liberté syndicale et au droit de négociation collective. Il faut que le Bureau dispose des ressources nécessaires pour aider ces pays à défendre les valeurs de l'OIT. De nombreux pays en développement, principalement en Afrique, sont toujours aux prises avec les problèmes qui existaient déjà avant la crise et sont dotés de modèles de croissance non pérennes, d'où la nécessité pour le Bureau de réagir avec force. L'OIT devrait prendre position contre l'austérité budgétaire et indiquer que, lorsqu'il est nécessaire, le rééquilibrage des

finances publiques devrait être mené équitablement, de façon à ce que les travailleurs et les plus démunis n'en supportent pas tout le poids. Les résultats des travaux de recherche axés sur les normes internationales du travail devraient être utilisés pour étayer les conseils sur les politiques à suivre fournis aux pays et les propositions stratégiques envisagées avec d'autres organisations internationales ou dans des enceintes telles que le G20. Les ressources additionnelles qui sont proposées pour ce résultat sont accueillies favorablement. Elles devraient être mises à profit pour fournir des conseils d'experts aux mandants sur la création d'un cadre législatif et la promotion de mesures de relance. Les stratégies en faveur des pays en développement devraient consister principalement à aider ces pays au moyen de politiques intégrées visant à promouvoir l'emploi décent et à formaliser l'économie informelle. Le Bureau devrait intensifier ses travaux sur la cohérence des politiques en évaluant l'incidence sur l'emploi et le travail décent des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords commerciaux bilatéraux, et en analysant les politiques commerciales et des marchés financiers au regard de l'emploi. Si, dans un premier temps, il était probablement judicieux de procéder à des autoévaluations en utilisant les *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, le moment est venu de traiter plus directement avec des institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et des banques régionales de développement, principaux artisans de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques économiques qui créent souvent des conditions génératrices de travail indécent. Le fait de continuer d'utiliser ces outils avec des organisations internationales moins influentes pourrait entraîner un gaspillage de moyens humains et financiers précieux. La prochaine période biennale devrait permettre une répartition des ressources plus équilibrée entre la promotion de ces outils et d'autres activités du Département de l'intégration des politiques. Le groupe des travailleurs appuie l'initiative sur les profils par pays concernant le travail décent et estime que les indicateurs du travail décent devraient être appliqués à un plus grand nombre de pays. Outre les pays en développement, le Bureau devrait établir ces profils pour des pays développés où des statistiques sont disponibles et où leur élaboration serait facile. Les indicateurs du travail décent devraient être utilisés pour suivre les progrès accomplis dans les pays, dans l'optique de mieux cibler l'assistance fournie par le Bureau et non d'établir un «classement» entre ces pays. La cible définie pour l'indicateur 19.1 devrait être portée de 10 à 15 Etats Membres au moins, en particulier dans les Etats arabes, en Asie et en Europe, et dans aucune région il ne devrait y avoir de cible indiquant zéro.

**10.** M. Trotman souscrit sans réserve aux travaux consacrés à l'égalité entre hommes et femmes et formule l'espoir que le Bureau et les Etats Membres, en coopération avec les partenaires sociaux, feront de ce principe une réalité. Il accueille avec satisfaction l'importance accordée à la mise en œuvre et à la ratification des conventions concernant l'égalité entre hommes et femmes. Le Bureau devrait se pencher sur la dimension sexospécifique des mesures de relance, de l'économie informelle, du travail précaire et des questions relatives aux zones franches d'exportation. Il devrait également se doter d'un programme de recherche ambitieux sur le travail non rémunéré et sur l'économie de l'aide à la personne afin d'évaluer la contribution de ces secteurs à la croissance économique. Les progrès accomplis en matière de lutte contre les discriminations ne seront pas durables, si les politiques de démantèlement ou de privatisation des services à la personne qui ont été menées dans le passé se poursuivent.

**11.** S'exprimant au nom du groupe des employeurs, M. Julien salue les efforts de présentation, d'adaptation au présent et de pédagogie à l'endroit des mandants consentis par le Bureau. Il est bon d'avoir rappelé que le BIT n'est pas une organisation de développement, ce que l'on avait tendance à oublier. Le BIT a avantage à conserver, au travers des objectifs stratégiques et des 19 résultats, un cadre d'action relativement stable permettant de s'inscrire dans la durée, d'améliorer sa performance, d'effectuer des comparaisons entre les différents exercices et de renforcer l'expertise des mandants et les compétences du personnel. L'année 2011 est une année difficile mais passionnante pour l'OIT. La coopération avec le FMI, qui a démarré avec la Conférence d'Oslo, doit encore se concrétiser. L'OIT a sa place au G20; elle doit aller au-delà du travail décent et faire des propositions opérationnelles.

**12.** Le BIT devrait suivre quatre priorités. La première concerne la stratégie et la gestion des connaissances. Le groupe des employeurs est prêt à soutenir les financements nécessaires demandés par le programme et budget pour accroître la capacité d'expertise, la valeur ajoutée et améliorer la pertinence de l'Organisation. Mais pour cela il faut trois conditions. Il faut au préalable appliquer la stratégie en matière de ressources humaines adoptée en novembre 2009, mettre en commun les ressources – en fusionnant par exemple l'Institut international d'études sociales et le Département de l'intégration des politiques – et établir un plan de financement et de mise en œuvre sérieux. Déplorant l'absence d'éléments nouveaux concernant cette stratégie dont dépend l'avenir du Bureau, l'intervenant invite à l'appliquer effectivement au cours de l'exercice biennal 2012-13. Deuxièmement, le Bureau doit être réactif. En 2009, il a su réagir et accepter le Pacte pour l'emploi proposé par les employeurs; il devrait aujourd'hui envoyer des délégations tripartites d'urgence en Afrique du Nord et au Proche-Orient. L'intervenant propose de focaliser les réflexions entre le Bureau et ces pays sur deux sujets – l'emploi des jeunes et le dialogue social – et d'affecter à cette action les fonds consacrés à la coopération Sud-Sud, une question moins urgente. Troisièmement, il existe des carences concernant la programmation, la transparence et la présentation de rapports, notamment en ce qui concerne les actions des régions par résultat et en matière de dépenses extrabudgétaires. Dans l'avenir, il faudrait que la discussion du rapport sur l'exécution du programme soit intégrée à celle des propositions de programme et de budget pour que le Conseil d'administration dispose d'une vue d'ensemble des activités de l'Organisation. Avec l'introduction des tableaux 6, 8 et 9 du présent rapport, le Bureau fait un réel effort pour informer les mandants; dans la construction du budget, il reste à impliquer le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs, en amont, dans les choix budgétaires du Bureau. Quatrièmement, il faut donner toute leur place aux activités pour les employeurs. L'intervenant remercie le Directeur général d'avoir accru la flexibilité dans la gestion de ces activités et salue la nomination de M$^{me}$ Deborah France-Massin à la tête d'ACT/EMP. ACT/EMP a dû se concentrer sur certains objectifs stratégiques, faute de ressources, et doit soutenir nombre d'organisations d'employeurs en difficulté, notamment dans l'ex-bloc de l'Est où elles ont dû partir de zéro. Rappelant que ces organisations sont indispensables au bon fonctionnement des systèmes socio-économiques, l'intervenant invite le Bureau et les mandants à accroître les ressources d'ACT/EMP à l'avenir.

**13.** L'intervenant se félicite des progrès enregistrés en rapport avec le résultat 19, sous l'impulsion du Directeur général qui a souhaité que l'Organisation coopère avec ses organisations sœurs, notamment dans le cadre du G20. Les employeurs soulignent toutefois que le BIT doit veiller à ne pas sortir du cadre de son mandat, d'autant que

ses ressources sont plus limitées que celles de nombreuses organisations partenaires. La cohérence consiste à accroître la coordination et les synergies entre les organisations qui interviennent dans le champ économique et social. Les délimitations de ce champ étant mouvantes, l'OIT ne pourra pas imposer sa vision de la gouvernance mondiale aux autres organisations, pas plus que le FMI ou la Banque mondiale par exemple ne pourront imposer la leur. C'est pourquoi, de l'avis des employeurs, le résultat 19 reflète une erreur de perspective dans la mesure où le renforcement de la cohérence ne peut être la reproduction de ce que fait l'OIT.

**14.** Avant de conclure, l'intervenant réitère l'appui des employeurs au combat de l'OIT en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

**15.** Enfin, l'intervenant relève la pertinence des axes de travail du BIT et indique que le renforcement de l'expertise sera une clé du succès. Toutefois, la diversification des activités, la dispersion géographique et le développement exagéré de l'action sectorielle au détriment des mandants peuvent nuire à la réalisation des missions essentielles de l'Organisation et affaiblir le Bureau. Le BIT doit veiller à maintenir la qualité de ses produits et garder à l'esprit que toute son action doit refléter les besoins des mandants. Les employeurs appellent à une hiérarchisation accrue des priorités, à davantage d'ouverture aux autres organisations internationales, à plus de qualité dans l'analyse des données, à davantage de réorganisation interne et d'aide aux mandants, et à une meilleure réactivité aux bouleversements actuels. Selon eux, le programme et budget témoigne d'une amélioration qualitative de la relation avec les mandants, mais doit aller plus loin dans le choix des priorités politiques.

**16.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), accueille avec satisfaction le fait qu'une vue d'ensemble continue de figurer dans les propositions de programme et de budget, mais souhaite que dans l'avenir cette section soit limitée à trois pages tout au plus, qu'elle comprenne un tableau des dépenses budgétaires estimées et des recettes prévisionnelles pour la période biennale visée et énonce les résultats définis pour l'exercice budgétaire précédent. Cela permettrait de mettre davantage en lumière les indicateurs et la façon dont les ressources sont employées pour atteindre les cibles. Le tableau 7 devrait comporter davantage d'informations sur le coût afférent à la réalisation de chaque cible, et les cibles devraient être conformes aux critères SMART (en étant spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps). Les documents sur le budget devraient être disponibles au moins six semaines avant leur examen par le Conseil d'administration.

**17.** En ce qui concerne le paragraphe 26, le groupe des PIEM estime que l'OIT devrait se recentrer sur son cœur de métier, à savoir l'activité normative et la définition de l'action à mener. Il souhaiterait connaître les vues du Directeur général au sujet de la relation entre deux aspects des travaux de l'OIT: d'une part l'activité normative et la définition de l'action à mener et, d'autre part, la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, qui est souvent essentielle pour atteindre les objectifs stratégiques. S'agissant du résultat 19 et de ses indicateurs et cibles, le groupe regrette le manque de hiérarchisation des priorités entre les différentes activités proposées ainsi que l'absence d'information sur le coût de ces activités. Une évaluation du taux d'exécution enregistré pour la période biennale précédente aiderait le Conseil d'administration à apprécier la pertinence des indicateurs et la valeur ajoutée des programmes du BIT dans les pays, et à prendre en conséquence des décisions concernant l'affectation des ressources.

**18.** L'intervenant relève avec satisfaction plusieurs nouveautés dans les propositions: i) le nouveau programme de formation consacré à l'amélioration des méthodes de gestion et à l'aptitude à diriger; ii) le nouveau cadre de suivi du comportement professionnel, même si de plus amples informations sont nécessaires sur la façon dont ce cadre est coordonné avec le processus de promotion; iii) le renforcement des fonctions de contrôle; iv) les efforts de rationalisation et de coordination de la capacité du BIT en matière de recherche et de gestion des connaissances, capacité qui devrait s'appuyer sur des produits rigoureux et de qualité et sur un inventaire des publications du BIT afin de s'en tenir à un nombre de produits plus limité mais de meilleure qualité; v) le recours accru aux systèmes de visioconférence pour réduire les frais de voyage, même s'il convient de réaliser davantage d'économies en ce qui concerne ce poste de dépenses; et vi) l'établissement d'un nouveau tableau sur le registre des risques (tableau 9), qu'il conviendrait d'affiner encore en précisant le niveau des risques (élevé, moyen ou faible) et leur nature (c'est-à-dire risques en termes de développement ou d'image ou encore risques fiduciaires).

**19.** L'intervenant demande des précisions sur les points suivants: i) la justification des cibles, de façon à mieux comprendre leur portée, ainsi que la justification de la mesure des indicateurs, dont certains semblent être plus faciles à atteindre que d'autres; ii) les ressources mobilisées aux fins du renforcement des fonctions informatiques et des plates-formes Web (paragraphe 28); iii) les ressources mobilisées aux fins de l'amélioration de la communication et de la diffusion de l'information (paragraphe 47); iv) les chiffres concernant les mouvements de personnel (tableau 1); v) la fiabilité des estimations pour 2012-13 concernant le CSBO présentées au paragraphe 81 et des chiffres concernant les contributions volontaires qui ont déjà été annoncées pour cette période; vi) la lenteur de la mise en œuvre d'IRIS sur le terrain, qui pose problème dans la mesure où elle a une incidence sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (paragraphe 58); vii) le montant des ressources affectées au contrôle, les informations figurant dans le paragraphe 64 ne correspondant pas à celles indiquées dans l'annexe I ni à celles qui ont été communiquées à ce sujet durant les consultations informelles; viii) les incohérences des données relatives aux augmentations des dépenses de personnel (paragraphe 483, tableau A2-5 et tableau A2-3); ix) l'augmentation du nombre total d'années de travail (annexe, p. 129); x) l'augmentation des dépenses imprévues à concurrence de 500 000 dollars E.-U. (tableau 1); xi) les possibilités d'économies supplémentaires au niveau de l'organisation de la Conférence internationale du Travail moyennant des solutions techniques innovantes, la rationalisation du service de navettes et le respect de la durée prévue des séances; xii) les économies attendues de la réforme du Conseil d'administration; xiii) l'augmentation des coûts afférents aux voyages et les économies supplémentaires réalisées pour ce poste de dépenses; et xiv) les solutions complémentaires envisageables en cas de congé de maladie de longue durée, outre la disposition proposée pour le régime d'indemnisation en cas de congé de maladie de longue durée.

**20.** Enfin, l'intervenant indique avoir dûment pris note des explications concernant la méthode utilisée pour calculer les augmentations de coûts et de la proposition budgétaire fondée sur une croissance zéro en termes réels. Toutefois, le groupe des PIEM estime qu'il serait à la fois possible et souhaitable de réduire encore davantage le budget.

**21.** Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), se félicite des propositions de programme et de budget détaillées qui aident le Conseil d'administration à s'acquitter de sa fonction de gouvernance. Les explications sur les liens entre le programme et le budget stratégique sont particulièrement utiles, de même que la passerelle présentée au tableau 8. La proposition d'une croissance réelle zéro du budget est examinée alors que de nombreux Membres traversent une période difficile sur les plans économique et financier. Cette situation a deux incidences majeures: d'une part, sur la capacité des Etats Membres d'augmenter leurs contributions au budget de l'OIT et, d'autre part, sur l'augmentation des services demandés au BIT. Le groupe invite le Bureau à justifier le montant des dépenses proposé pour chaque poste budgétaire et à expliquer les mesures qu'il a prises pour accroître les gains d'efficacité et les économies.

**22.** Aucune réduction des programmes ou des services n'est demandée, mais il faut veiller à ce que les programmes soient exécutés de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. A cette fin, le GASPAC encourage le Directeur général à instituer un comité interne d'examen des dépenses composé de hauts responsables du Bureau chargés de vérifier en permanence le rapport qualité-coût des programmes et des dépenses et de répartir les économies éventuellement réalisées entre les domaines les plus prioritaires.

**23.** L'orateur évoque les diverses initiatives présentées dans les propositions de programme et de budget (gestion axée sur les résultats, renforcement de la base de connaissances, travail en équipe, valorisation optimale des ressources humaines, renforcement du soutien à la gouvernance, formation du personnel d'encadrement), soulignant que ces initiatives doivent s'accompagner d'une réforme culturelle et managériale au sein de l'Organisation. Il demande au Directeur général de donner des indications sur les mesures qui ont été prises pour lui permettre, ainsi qu'à l'équipe de direction au siège et dans les régions, d'atteindre cet objectif. L'intervenant souhaite en outre des éclaircissements sur les points suivants: i) les implications des propositions figurant au tableau 7 s'agissant des allocations budgétaires et des priorités d'affectation des ressources; ii) l'ordre de priorité des activités relatives aux 19 résultats; iii) des informations sur la démarche qui sera adoptée par le Bureau pour gérer l'établissement des rapports sur les risques et la fréquence avec laquelle ils seront établis; et iv) la garantie que l'amélioration de la cohérence des fonctions de contrôle ne nuira pas à leur indépendance.

**24.** Il convient de procéder à titre prioritaire à la nomination du directeur du programme IRIS, conformément aux recommandations du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI). Il faut se féliciter de l'absorption des coûts présentée au tableau 3 qui doit être considérée comme une mesure de gestion budgétaire prudente et non comme une mesure exceptionnelle. Des domaines tels que les voyages, les réunions et les conférences se prêtent à la réalisation de gains d'efficacité plus élevés sans grand impact sur les économies et méritent donc d'être soigneusement examinés. Les pratiques de recrutement et les retards enregistrés à cet égard qui nécessitent que l'on ait recours à des consultants et à des prestataires extérieurs sont un autre domaine demandant que l'on s'y intéresse.

**25.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, fait référence à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et demande au Bureau de revoir ses pratiques institutionnelles en les adaptant pour améliorer la gouvernance et le renforcement des

capacités. Le mandat de l'OIT en matière de justice sociale et la réactivité du Bureau pourraient être compromis face aux grands bouleversements économiques et politiques qui se produisent au niveau mondial, comme la récente crise économique et financière et les conflits sociaux en Afrique du Nord et au Moyen-Orient l'ont montré. Dans une telle situation, l'OIT demeure un partenaire indispensable sur lequel on peut s'appuyer car elle concilie de manière équilibrée Etats, marchés, sociétés et moyens d'action politiques divers pour favoriser un développement durable. Il est grandement nécessaire que l'Organisation s'adapte pour pouvoir réagir face à l'évolution de la conjoncture et répondre aux fortes attentes des mandants et des décideurs politiques qui lui demandent en temps réel des conseils éclairés sur des points spécifiques. Le déficit mondial de travail décent qui affecte les peuples du monde entier a empiré au cours des dix dernières années. Comme indiqué au paragraphe 19, il est essentiel de surmonter les obstacles au travail décent pour promouvoir des modèles de croissance et de développement économiques plus équilibrés et plus équitables.

**26.** A ce propos, l'orateur se félicite d'un certain nombre d'éléments présentés dans les propositions de programme et de budget, notamment: i) le redéploiement de ressources pour renforcer la capacité technique des mandants; ii) l'augmentation des ressources allouées au Bureau des activités pour les travailleurs et au Bureau des activités pour les employeurs, mais il serait souhaitable que le groupe gouvernemental bénéficie lui aussi d'un tel soutien; iii) l'introduction d'une nouvelle ligne budgétaire pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; et iv) la modernisation de l'infrastructure informatique, tout particulièrement en Afrique, ce qui est essentiel pour soutenir la base de connaissances de l'OIT.

**27.** Pour le groupe de l'Afrique, le budget ordinaire doit demeurer la pierre angulaire du budget global. Le groupe soutient une croissance réelle zéro du budget, bien qu'il estime intenable une approche fondée sur un tel niveau budgétaire. La baisse anticipée des ressources extrabudgétaires est préoccupante, et l'orateur demande à la communauté des donateurs de ne pas retirer complètement son soutien au vu des bons résultats de l'exécution de la coopération technique extrabudgétaire en 2010, en particulier en Afrique.

**28.** L'orateur soutient la proposition de résultat 19 sur la cohérence des politiques et, en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, le ciblage sur des mesures ayant pour but d'assurer la ratification et l'application effective des conventions pertinentes.

**29.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), reconnaît que les propositions de programme et de budget concilient de manière équilibrée la nécessité de promouvoir le travail décent, avec les problèmes que cela comporte, tout en tenant compte des difficultés financières auxquelles sont confrontés les Etats Membres. Si le niveau du budget ordinaire est pratiquement demeuré inchangé en valeur réelle depuis 2000, il a baissé de 14,2 pour cent entre 1980 et 2010, situation qui mérite que l'on s'en préoccupe.

**30.** Le GRULAC considère que la proposition préconisant une croissance réelle zéro du budget, associée à une définition claire des priorités et à une gestion axée sur les résultats, est une bonne base de départ pour une discussion au sein de la commission. A ce propos, l'orateur soulève plusieurs points importants concernant: i) la nécessité de définir clairement les priorités ainsi que les domaines correspondants dans lesquels les capacités techniques doivent être renforcées et auxquels des ressources doivent

être allouées; ii) la planification du travail axée sur les résultats pour les 19 résultats du programme et budget en se focalisant davantage sur la création d'emplois; iii) la valorisation optimale des ressources humaines en mettant l'accent sur un renforcement de la présence du BIT sur le terrain et sur des méthodes de travail fondées sur la collaboration; iv) la modernisation de l'infrastructure informatique, en particulier pour améliorer la connectivité dans les bureaux régionaux de l'OIT; et v) la reconnaissance, pour la première fois dans les propositions, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire comme source de connaissances et de pratiques en matière de travail décent.

**31.** Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom des donateurs de la même sensibilité (Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Suède), souscrit à la déclaration du groupe des PIEM. Il se félicite de la proposition tendant à augmenter le budget de la fonction évaluation et demande confirmation que les autres organes de contrôle continueront à fonctionner correctement avec une dotation budgétaire maintenue au niveau de 2010-11. Il exprime son désaccord avec l'affirmation faite dans les propositions, selon laquelle l'OIT pâtirait d'une diminution des dépenses extrabudgétaires de 6,7 pour cent par rapport à 2010-11. En fait, les prévisions relatives au CSBO figurant dans le cadre stratégique 2010-11 ne sont plus valables et, pour effectuer des comparaisons, il faut se reporter aux contributions effectives du CSBO pour l'exercice biennal. Or celles-ci ont été plus élevées qu'en 2008-09. Par conséquent, elles ont augmenté et non pas diminué. L'orateur est favorable à une croissance réelle zéro du budget, notant que le maintien du budget en valeur réelle éviterait à l'Organisation d'être tributaire de contributions volontaires de plus en plus imprévisibles. Il encourage le Bureau à continuer à rechercher des moyens d'accroître les gains d'efficacité sans compromettre sa capacité d'atteindre les résultats clés du programme et budget. Il convient d'examiner les suggestions du groupe des PIEM à ce sujet. S'agissant des négociations qui ont eu lieu sur le budget et de leur impact sur la transparence du processus dans son ensemble, l'orateur souligne que les consultations précédemment conduites n'ont pas permis d'obtenir des informations suffisantes. Son groupe attend du Bureau qu'il facilite les négociations entre les mandants, en assurant une parfaite transparence quant à la structure de ses coûts et en soutenant activement la discussion sur les possibilités d'accroître les économies. Les propositions offrent une bonne base pour mener des négociations transparentes permettant d'aboutir à un programme et budget réaliste axé sur les résultats et à l'OIT d'exécuter ses programmes tout en garantissant une vérification des comptes et un contrôle adéquats.

**32.** Le représentant du gouvernement de la France soutient la déclaration des PIEM et reconnaît les améliorations qualitatives apportées aux propositions de programme et de budget qui en font un document complet. Il regrette que la version française du document n'ait pas été disponible en ligne avant l'ouverture de la session du Conseil d'administration. Les augmentations de coûts intégrées dans le budget à croissance réelle zéro ont été dûment ramenées à 2,7 pour cent, ce qui pourrait néanmoins être encore considéré comme un chiffre élevé si l'on tient compte du fait que le taux d'inflation pourrait être inférieur. Le cadre d'ensemble des résultats, des stratégies et des indicateurs a été amélioré, en conformité avec un mode de gestion axée sur les résultats. Les prévisions relatives aux contributions volontaires ont été revues à la baisse, ce qui les rend plus réalistes. Le fait qu'il soit fait davantage référence à la complémentarité avec d'autres organisations, à la modernisation des banques de données et aux structures de surveillance et d'audit est aussi un signe très

encourageant. La discussion actuelle sur les propositions de programme et de budget marque l'entrée dans une nouvelle ère pour le Bureau. C'est d'abord celle de la gestion axée sur les résultats, une méthode concrète permettant d'identifier les objectifs de l'Organisation. C'est aussi l'ère des normes comptables IPSAS, qui traduisent le passage à un pilotage plus transparent et efficace de l'allocation des ressources. Enfin, c'est l'ère où l'OIT est au cœur du système des Nations Unies, recentrée sur ses priorités, consciente de sa valeur ajoutée et de son rôle moteur en matière de travail décent. Le gouvernement de la France considère que l'OIT a un rôle majeur à jouer face aux conséquences de la crise économique. Les organisations internationales doivent avoir les moyens de s'acquitter de leur mission, et c'est pourquoi le budget ordinaire de l'OIT doit permettre de financer les fonctions essentielles de l'Organisation, y compris sa participation à la conception d'une nouvelle architecture mondiale et de la dimension sociale de la mondialisation, tout en étant moins tributaire de contributions volontaires de plus en plus imprévisibles. L'orateur souligne plusieurs points nécessitant davantage d'efforts de la part du Bureau pour relever ce défi, notamment la nécessité: i) de réfléchir à la formulation des 19 résultats escomptés en vue de mieux identifier les objectifs communs à l'ensemble de la communauté internationale, de déterminer quelles sont les vraies priorités de l'Organisation et son avantage comparatif par rapport aux autres organisations, et de formuler des indicateurs de performance à la fois plus simples et plus pertinents; ii) d'examiner le coût de fonctionnement des organes de direction, en particulier ceux liés au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail; iii) de résoudre les questions liées à l'utilisation du Compte de programmes spéciaux dans le cadre de la discussion du programme et budget; iv) de considérer les investissements dans les nouvelles activités prioritaires, en particulier dans l'informatique, non pas comme des dépenses supplémentaires mais comme des outils permettant des gains d'efficacité; et v) d'améliorer le registre des risques pour obtenir une vision plus complète des facteurs de risque pesant sur l'Organisation. Pour conclure, l'orateur note qu'à l'avenir les discussions sur le programme et budget devraient être le point de départ d'une véritable concertation entre le Bureau et le Conseil d'administration à la session de novembre, la session de mars représentant l'aboutissement du processus.

**33.** Le représentant du gouvernement de l'Egypte déclare que les pays de l'Afrique du Nord connaissent des bouleversements majeurs impulsés par des peuples qui demandent un changement de gouvernement et de dirigeants répondant à leurs besoins de liberté et de justice. L'orateur demande à l'OIT, en tant qu'organisation internationale, d'apporter à ces peuples un soutien technique pour qu'ils soient mieux en mesure de réorganiser leurs systèmes économiques et sociaux et de réviser leur législation du travail. Cela contribuerait à renforcer les objectifs stratégiques de l'OIT, conformément à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

**34.** La représentante du gouvernement de Singapour, s'exprimant au nom des dix Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), soutient la déclaration du GASPAC. Elle se félicite des efforts faits pour réaliser des économies grâce à la rationalisation des processus de travail, à la modernisation de l'infrastructure informatique et à la valorisation optimale des ressources humaines, et elle demande instamment au Bureau de continuer dans cette voie afin de maintenir un budget à croissance zéro. L'oratrice demande des éclaircissements sur la raison pour laquelle, dans des domaines où des économies ont été réalisées, on ne constate pas de

diminution correspondante des coûts (à l'annexe 2, alors que les ressources allouées aux quatre secteurs techniques ont diminué entre moins 0,6 pour cent et moins 2 pour cent, les augmentations de coûts vont de 1 à 1,9 pour cent). Le Bureau doit s'en expliquer et examiner comment l'on pourrait obtenir une baisse des coûts de personnel grâce à des gains de productivité. Le coût des autres éléments a également augmenté, entraînant une hausse moyenne de 2,7 pour cent. Toute augmentation de coûts doit être pleinement justifiée. L'oratrice exprime son soutien aux quatre priorités suivantes sous-tendant les propositions de programme et de budget: i) respect du mandat de l'OIT; ii) amélioration des services offerts aux mandants; iii) amélioration de la base de connaissances; et iv) coopération Sud-Sud et coopération triangulaire. Les programmes relevant des quatre objectifs stratégiques revêtent une importance toute particulière et, malgré une conjoncture financière difficile, leur budget ne doit en aucune manière être compromis par des coupes destinées à financer les augmentations de coûts. L'ASEAN soutient la proposition tendant à améliorer la base de connaissances du BIT. Toutefois, étant donné l'importance des dépenses nécessaires pour améliorer l'infrastructure informatique, le Bureau devrait les réexaminer et se focaliser uniquement sur les services essentiels les plus utiles aux mandants.

**35.** Le représentant du gouvernement du Japon souscrit aux déclarations des PIEM et du GASPAC. Son gouvernement est favorable à un budget à croissance nominale zéro dans l'ensemble des organisations internationales. L'orateur demande des éclaircissements sur les points suivants: i) le décalage entre les traitements de base dans la catégorie des services organiques, qui devraient augmenter de 4,5 pour cent (tableau A2-5, p. 145) et, d'autre part, le taux d'ajustement de 1,37 pour cent (paragraphe 483); ii) l'accroissement prévu du nombre d'années de travail dans la catégorie des services organiques de 2,5 ans pour un budget à croissance zéro en valeur réelle (annexe 1, p. 126); iii) la ventilation des coûts afférents à l'amélioration de l'infrastructure informatique (paragraphe 71); et iv) le coût total du déploiement d'IRIS, une évaluation de ses coûts-avantages et le calendrier de sa mise en œuvre. Pour gagner en efficacité, il convient d'accorder la priorité à la réduction de coûts indirects tels que les services d'appui, alors qu'on prévoit au contraire de les augmenter. Les coûts d'externalisation devraient être compensés par une réduction des coûts internes. Se référant au tableau 6, l'orateur se félicite de l'augmentation des ressources allouées au résultat 6 au titre de la sécurité et de la santé au travail, par rapport aux chiffres présentés lors des consultations informelles de janvier. Il se félicite aussi de l'augmentation des budgets des régions, qui montre que le Bureau se focalise sur les activités locales.

**36.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni soutient la déclaration des PIEM. Il salue le caractère ambitieux des propositions, axées sur les priorités essentielles, l'optimisation des ressources et les gains d'efficacité, mais regrette que cela ne ressorte pas de l'augmentation des coûts de 2,7 pour cent, proposée dans le budget actuel. Le redéploiement des ressources en faveur des priorités énoncées au paragraphe 28 est également opportun, encore que des informations soient requises concernant les implications financières de ces priorités, notamment sur toutes activités auxquelles le BIT a mis fin, ou entend mettre fin, dans le seul but de contenir les coûts. L'engagement pris par le Bureau d'améliorer le travail d'équipe et d'optimiser les ressources humaines dans le cadre du nouveau système de gestion des connaissances est tout aussi important. La lenteur de déploiement du système IRIS dans les régions et les coûts afférents sont un sujet de préoccupation. L'orateur

demande au Bureau de présenter au Conseil d'administration le détail des économies réalisées grâce à la réforme de cet organe et fait remarquer que la réforme de la Conférence internationale du Travail devrait aussi générer des économies substantielles. L'augmentation des coûts de 2,7 pour cent ne tient pas suffisamment compte des pressions auxquelles sont confrontés les gouvernements. A l'instar d'autres organismes du système des Nations Unies, l'OIT s'efforce d'être une organisation plus économe et plus efficace, dont l'utilisation des ressources est clairement optimisée. L'orateur exprime l'espoir que les propositions de programme et de budget seront fondées sur une croissance nominale zéro. Abordant les propositions relatives à la cohérence des politiques, il se réjouit que l'on reconnaisse que la consolidation budgétaire peut compléter les efforts de promotion du travail décent. Il se dit favorable à ce que le Bureau poursuive ses travaux d'évaluation des politiques de relance dans ce contexte. Il note les difficultés que pose l'évaluation des progrès qualitatifs au titre du résultat 19 et demande des éclaircissements sur certains critères de mesure applicables aux deux indicateurs.

**37.** La représentante du gouvernement du Brésil approuve la déclaration du GRULAC. Elle salue la qualité des propositions de programme et de budget, qu'elle juge exhaustives et clairement axées sur les résultats. L'OIT est appelée à jouer un rôle essentiel pour aider les Etats Membres à trouver le chemin d'une croissance économique équilibrée et profitable à tous au lendemain de la crise de l'emploi. L'Organisation doit impérativement disposer de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. L'intervenante prend acte que le Bureau concentre ses efforts sur le terrain et s'emploie, aux côtés des mandants tripartites, à renforcer son soutien et ses prestations de services. Elle se félicite que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire soient intégrées dans les propositions de programme et de budget. La collaboration entre son gouvernement et l'OIT est permanente dans ce domaine, mais aussi dans les domaines de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé, de la protection sociale, de la relance dans les situations d'après crise, et de la liberté syndicale, et cette collaboration a déjà donné des résultats dans plusieurs autres pays, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. En tant qu'organisation tripartite, l'OIT apporte à cette coopération sa capacité d'analyse et représente les points de vue et les besoins de l'économie réelle. Elle engage les autres Membres à joindre leurs forces à celles du Brésil et à renforcer l'OIT.

**38.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée approuve les déclarations du GASPAC et des PIEM. Se félicitant de l'approche systématique de la gestion des connaissances, il souligne deux éléments qui contribuent à son succès. Tout d'abord, le gisement de connaissances du BIT devrait faire l'objet d'un classement systématique et être diffusé aux utilisateurs finals des Etats Membres. Le site Web de l'OIT par lequel est fournie une grande quantité de connaissances n'est pas convivial. Deuxièmement, les personnels de l'OIT devraient être à la fois porteurs de messages et créateurs de connaissances. Une conférence organisée récemment par l'Institut international d'études sociales s'est révélée un forum important pour la création de connaissances. Les activités de cette nature dans le domaine du savoir devraient se poursuivre et se développer. L'intervenant fait remarquer que, comme la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique se tiendra en avril 2011, la seizième n'est pas prévue pour 2012-13. Il demande au Bureau des explications sur l'enveloppe budgétaire de la seizième réunion prévue pour 2012-13.

**39.** La représentante du gouvernement du Canada approuve la déclaration des PIEM. Tout en reconnaissant les efforts du Bureau pour mener des consultations budgétaires

et fournir des informations plus complètes et plus transparentes dans les propositions, elle souligne certains points du processus de consultation qui auraient besoin d'être améliorés. Le manque d'information et de documentation entrave la capacité des membres du Conseil d'administration de donner des orientations et d'apporter une contribution stratégique à l'élaboration des propositions. Il conviendrait à l'avenir de mener des consultations suffisamment à l'avance, une documentation d'appui plus détaillée devant être fournie au moins cinq jours ouvrables complets avant le début des consultations. Il faudrait donner au minimum les informations suivantes: i) un énoncé clair des méthodes et formules de calcul des coûts; ii) un lien direct entre le budget proposé et les objectifs stratégiques; et iii) les informations du précédent exercice biennal relatives aux recettes effectives par objectif stratégique, aux dépenses réelles et aux taux d'exécution cibles. Les propositions de programme et de budget devraient être disponibles dans les trois langues de travail au moins six semaines avant le début de la session du Conseil d'administration. L'oratrice se félicite des propositions visant à renforcer la base de connaissances et à améliorer aussi bien la cohérence que la gouvernance. L'OIT pourrait renforcer la pertinence et l'impact de son action à l'échelle mondiale en se focalisant sur les principales priorités définies dans son mandat. Etant donné les fortes pressions budgétaires auxquelles sont confrontés les gouvernements, il faut continuer à rechercher des possibilités de réduction des coûts et à tenir un budget à croissance nominale zéro. Il est possible de réaliser des économies supplémentaires sur les déplacements, sur les bureaux extérieurs dans les pays développés, sur les conférences régionales prévues pour les deux prochaines périodes biennales, dont on peut raccourcir la durée ou que l'on peut suspendre, ainsi que sur le poste des publications. L'oratrice réitère la demande déjà adressée au Bureau en diverses occasions, visant à ce que soit dressé un inventaire complet et réalisé un examen approfondi des publications et des brochures, le but étant d'en rationaliser la production et d'éliminer les doubles emplois. Elle demande un complément d'information sur ce qui est compris dans le budget de 26 millions de dollars E.-U. pour la communication et l'information publique.

**40.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne soutient la déclaration des PIEM. Il se félicite de la budgétisation restrictive qui tient compte de la situation économique et financière de plusieurs pays. Il convient de conjuguer les efforts pour identifier d'autres possibilités d'économies et parvenir finalement à un accord satisfaisant. Cependant, après une décennie de budget à croissance zéro en valeur réelle, son gouvernement ne sera pas favorable à des coupures dans les domaines stratégiques. En même temps, les augmentations de ressources proposées pour l'analyse du marché du travail et pour les statistiques y relatives requerront un complément de justification, de même que l'augmentation des ressources pour la communication. A propos de l'évaluation des résultats, l'orateur indique que les mesures quantitatives ne sont pas pleinement satisfaisantes et que l'on devrait également mesurer les résultats qualitatifs pour tous les objectifs. Pour conclure, il réitère le souhait de son gouvernement que soit imposée une grande rigueur budgétaire, ainsi que la volonté de celui-ci de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des propositions.

**41.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh approuve la déclaration du GASPAC. Il fait cinq observations concernant les propositions. Tout d'abord, les contraintes budgétaires ne doivent pas entraver la capacité technique du BIT de fournir ses services dans les domaines stipulés au paragraphe 28. Le BIT devrait approfondir ses travaux sur les tendances mondiales et les questions transversales qui affectent les conditions du travail décent, par exemple les effets néfastes potentiels du

changement climatique. Deuxièmement, l'action menée par le Bureau sur le plan de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et de la cohérence des politiques devrait prendre forme dans le cadre de délibérations éclairées au sein des mécanismes de gouvernance de l'OIT, de manière à favoriser une participation active et à garantir l'alignement sur les priorités des mandants. Troisièmement, il convient d'apporter davantage de précisions sur la méthode utilisée pour quantifier les cibles proposées par indicateur et par région. Quatrièmement, les ressources disponibles ne sauraient être le seul facteur déterminant pour fournir des services aux mandants. La souplesse et la capacité d'adapter les services d'appui aux mandants en fonction de leurs besoins sont très importantes et un moyen d'optimiser les ressources. Cinquièmement, il y a lieu de se pencher sur les effets de la centralisation de certains services. La centralisation des services statistiques est une préoccupation dans la mesure où elle pourrait avoir des incidences néfastes sur l'application de la stratégie du savoir dans les régions. Et, pour finir, l'orateur se réfère à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu du 9 au 13 mai à Istanbul, où un programme d'action sera préparé pour accroître la capacité productive des pays les moins avancés, notamment par la création d'emplois décents pour les jeunes et les travailleurs migrants. L'OIT devrait continuer d'approfondir et étendre sa collaboration avec les pays les moins avancés, pour qui son action est le plus utile, et les prestations devraient être prises en compte dans la mise en œuvre du programme et budget 2012-13.

**42.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis approuve la déclaration des PIEM et fait les sept observations suivantes: premièrement, le tableau 8 sur la passerelle et le tableau 9 sur le registre des risques sont utiles. Deuxièmement, le Bureau devrait préciser quelles activités sur l'ensemble des objectifs stratégiques sont rigoureusement indispensables à la réalisation des résultats, indicateurs et cibles souhaités et dans quelle mesure les ressources du budget ordinaire leur seront affectées. Troisièmement, le gouvernement des Etats-Unis tient beaucoup à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux activités normatives. Quatrièmement, il importe également de renforcer les fonctions de contrôle de l'OIT afin d'améliorer l'efficacité des programmes et la qualité de gouvernance. Cinquièmement, les efforts pour améliorer la gestion des connaissances, la capacité de recherche et la fonction informatique du BIT sont bienvenus. Sixièmement, le fait que l'OIT reconnaisse la situation difficile dans laquelle se trouvent les gouvernements est apprécié. Les efforts tendant à améliorer ses propositions dans le sens de la rentabilité sont encourageants, mais il convient de réaliser de nouvelles économies. Septièmement, le gouvernement des Etats-Unis est favorable, pour toutes les organisations internationales, à un budget à croissance nominale zéro, ce qui traduit la réalité budgétaire du pays, et non pas le manque d'intérêt de l'action de l'OIT.

**43.** Le représentant du gouvernement de la Chine approuve la déclaration du GASPAC. Il félicite le Bureau pour sa pratique consistant à organiser des consultations avec les mandants aux fins de l'élaboration des propositions. Comme de nombreux pays continueront d'afficher des taux de chômage et de sous-emploi élevés, les propositions devraient rester axées sur l'emploi et la protection sociale. Il conviendrait d'accroître les ressources allouées à ces deux domaines. L'orateur demande des précisions concernant les augmentations de coûts de 2,7 pour cent et les taux de change utilisés dans le document.

**44.** Le représentant du gouvernement de l'Inde remercie le Directeur général de ne rien céder sur les objectifs stratégiques de l'OIT en mettant en balance des demandes

concurrentes sur fond de restrictions financières. Il se félicite que l'on augmente les allocations de ressources destinées à la région de l'Asie et du Pacifique et demande une augmentation des ressources au titre du résultat 19. Parmi les autres aspects appréciés des propositions figurent les provisions destinées à la mise à niveau et à la maintenance de l'infrastructure informatique, le registre de risques proposé, le renforcement de la gouvernance et de l'évaluation, l'affectation d'une partie des crédits de développement du personnel au perfectionnement de celui-ci en collaboration avec le Centre de Turin, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en tant que dimension émergente de l'action de l'OIT. L'orateur souligne la nécessité de réglementer et gérer correctement le CSBO et d'intégrer les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires dans l'exécution du programme. Il se déclare favorable à l'adoption des propositions.

**45.** La représentante du gouvernement du Mexique souscrit à la déclaration du GRULAC. Elle rappelle que son gouvernement préconise un budget à croissance nominale zéro dans toutes les organisations internationales, et engage le Bureau à tout mettre en œuvre pour que le budget aille dans ce sens. Elle demande des éclaircissements sur deux points. Premièrement, le Bureau devrait fournir un complément d'information sur l'augmentation de 500 000 dollars E.-U. – par rapport à 2010-11 – de la provision pour les dépenses imprévues. Deuxièmement, les sources de financement pour l'établissement d'un régime d'indemnisation en cas de congé de maladie de longue durée devraient être précisées.

**46.** La représentante du gouvernement de l'Autriche approuve la déclaration des PIEM. Elle se félicite de l'orientation des propositions concernant la riposte à la crise et à ses conséquences et dit que l'OIT doit jouer un rôle important, notamment dans le domaine des normes. Les efforts déployés par le Directeur général pour présenter un budget plus modeste qu'au cours des précédentes périodes biennales sont appréciés. Cependant, d'autres possibilités d'économies sont possibles et doivent être identifiées. A cet égard, les propositions présentées par les représentants des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, du Japon, du Mexique et du Royaume-Uni doivent retenir toute l'attention du Bureau. Le gouvernement de l'Autriche est favorable à un budget à croissance nominale zéro.

**47.** Le représentant du gouvernement du Mozambique approuve la déclaration du groupe de l'Afrique. Les propositions pour 2012-13 sont réalistes, compte tenu des difficultés financières et économiques qui prévalent à l'échelle mondiale. La proposition visant à accroître de 2,3 pour cent les ressources pour la région africaine est bienvenue. La création d'emplois est l'atout principal dans la lutte contre la pauvreté en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne. Aussi l'OIT devrait-elle renforcer son soutien aux programmes par pays de promotion du travail décent en vue de créer des emplois décents et durables. L'orateur se félicite de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, dont plusieurs pays africains ont déjà bénéficié, et encourage l'OIT, le Brésil et d'autres pays qui y participent à poursuivre leurs efforts dans ce sens. Il demande instamment au BIT d'apporter davantage d'assistance technique aux pays les moins avancés et notamment de permettre aux mandants de participer à ses programmes de formation.

**48.** Le représentant du gouvernement du Pakistan indique qu'une augmentation des coûts de 2,7 pour cent risque de poser des problèmes aux Etats Membres pauvres et demande que d'autres solutions, notamment une meilleure gestion financière et des mesures d'austérité, soient envisagées.

**49.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine approuve la déclaration du GRULAC. Il salue la méthodologie, la clarté conceptuelle et les projections figurant dans les propositions, ainsi que les efforts sous-jacents visant à une utilisation plus efficace des ressources dans les régions. L'OIT a été la première organisation internationale à apporter son soutien à l'Argentine depuis la crise de 2001, dans le cadre d'un projet de coopération technique. L'Argentine a été le premier pays de la région à mettre en œuvre un programme national en faveur du travail décent. Pour conclure, l'orateur fait observer que, compte tenu des restrictions budgétaires que doivent s'imposer de nombreux gouvernements, les propositions répondent aux besoins des pays.

**50.** Le représentant du gouvernement de l'Australie approuve les déclarations des PIEM et du GASPAC. Son gouvernement est favorable à un budget à croissance zéro en valeur réelle. Parallèlement, il conviendrait de rechercher de nouveaux gains d'efficacité et de nouvelles économies et de poursuivre les efforts pour améliorer les pratiques de gestion financière. Il n'a jamais été aussi crucial d'utiliser efficacement la contribution des Etats Membres. L'orateur appuie les efforts du Bureau visant à aligner ses programmes et ses priorités de financement sur le mandat principal de l'OIT, notamment en ce qui concerne le renforcement de ses capacités techniques et de celles des mandants. La volonté de mieux utiliser les évaluations et de mieux tirer profit de l'expérience acquise a porté ses fruits et devrait être poursuivie; en même temps, le Bureau devrait estimer avec plus de précision les ressources requises pour une exécution efficace de ses programmes au titre de chaque objectif. Les efforts visant à identifier les moyens de faire des économies dans des postes tels que les voyages et les services administratifs et grâce à la coordination des travaux tombent à point nommé. Le Bureau devrait suivre cette approche en adoptant une évaluation plus rigoureuse des méthodes de travail. L'orateur reprend à son compte les commentaires du GASPAC et des PIEM, sur ce point, notamment: i) la proposition de créer un comité d'examen des dépenses pour mieux les contrôler et mieux suivre la mise en œuvre du programme et budget, et pour réaffecter toutes économies réalisées à une activité prioritaire; et ii) la demande d'un complément d'information sur l'approche adoptée par le Directeur général et son équipe de direction pour conduire les réformes internes. Concernant les objectifs stratégiques, il se félicite de la manière dont les ressources sont allouées aux 19 résultats énoncés dans les propositions et prie instamment le Bureau de continuer à apporter des améliorations dans ce domaine. Quant à la question des connaissances, il s'agit de se focaliser non seulement sur la gestion, mais aussi sur le déploiement des connaissances à destination des mandants dans les Etats Membres. En ce qui concerne le résultat 19, le Bureau devrait continuer à privilégier la cohérence des politiques et à garantir une approche holistique au sein du Bureau. En même temps, il devrait continuer à œuvrer aux côtés d'autres organisations internationales en faveur de la cohérence des politiques à l'échelle mondiale et au sein des pays. D'où la nécessité d'une analyse fondée sur des données factuelles et d'une forte capacité de donner aux mandants des orientations pratiques pertinentes. Abordant la question de l'égalité entre hommes et femmes, l'orateur soutient la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2015 pour l'égalité entre hommes et femmes et encourage le Bureau à retenir les leçons des précédentes périodes biennales pour la mise en œuvre du plan de 2012-13.

**51.** Le représentant du Directeur général (M. Johnson) répond aux questions soulevées pendant la discussion concernant les méthodes et formules de calcul des coûts. Il établit tout d'abord une distinction entre l'augmentation ou la diminution des coûts au

stade de la programmation et l'augmentation des coûts que l'on applique plus tard au programme, une fois son niveau ajusté. Pour le calcul des coûts afférents aux mouvements de personnel, on applique le taux de 1,2 pour cent utilisé depuis 1992-93, de sorte que les dépenses totales de personnel s'élèvent à 6 millions de dollars E.-U. Cette réduction budgétaire est censée refléter les économies réalisées suite au départ d'un fonctionnaire et à l'arrivée de son remplaçant. En ce qui concerne le rapprochement des chiffres de la fonction de contrôle, le budget total pour cette fonction, tel qu'il figure dans les propositions, représente au total 6,5 millions de dollars E.-U., l'essentiel des coûts étant inscrit au budget sous la rubrique «Contrôle». En outre, un montant de 1,1 million de dollars E.-U. pour les vérifications externes des comptes ainsi qu'une somme de 300 000 dollars E.-U. pour le Corps commun d'inspection ont été inclus dans la rubrique «Autres provisions budgétaires». Quant à l'augmentation du poste «Dépenses imprévues», M. Johnson fait remarquer que le supplément de dépenses approuvé par le Conseil d'administration au cours des exercices successifs a largement dépassé le niveau actuel de 875 000 dollars E.-U., de sorte qu'une augmentation est justifiée. Pour les voyages, le budget proposé représente 1,8 pour cent du budget ordinaire. Les crédits consacrés aux voyages ont été systématiquement réduits au fil des budgets. Pour les dix dernières années, ces réductions ont représenté près de 50 pour cent en valeur réelle. Une autre réduction de 800 000 dollars E.-U. est prévue suite à une analyse des économies réalisées sur le poste des voyages et de la mise en œuvre d'autres mesures de réduction des coûts. L'augmentation des coûts de 0,65 pour cent sur la base des données IATA est appliquée pour couvrir l'augmentation des billets d'avion. L'augmentation des barèmes d'indemnité journalière de subsistance n'a pas été prévue, mais le Bureau l'a ajustée au barème actuel au taux approuvé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). S'agissant du congé de maladie de longue durée, il faut savoir que, dans l'ensemble du Bureau, le nombre constant de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée, c'est-à-dire de plus de 90 jours, est de 22 en moyenne. La proposition vise à autoriser les départements concernés, après une période d'attente de trois mois, à demander des ressources pour maintenir l'exécution des programmes en l'absence des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée. Répondant aux questions sur l'augmentation des dépenses de personnel, l'orateur explique la méthode utilisée pour calculer les barèmes des traitements des Nations Unies pour les services organiques et les services généraux, au siège et dans les bureaux extérieurs. Il explique en outre la nécessité d'examiner le traitement de base et l'ajustement de poste sur la base de l'augmentation générale des traitements du personnel. Il indique que l'ajustement de la CFPI entre le traitement de base et l'ajustement de poste selon le principe «sans gain ni perte» n'est pas un indicateur d'inflation des traitements du BIT. Le gros des dépenses de personnel est consacré au personnel local des services extérieurs. Sur les 13,5 millions de dollars E.-U. que représente l'augmentation des dépenses de personnel, 8,8 millions de dollars E.-U. vont au personnel des services extérieurs, environ 4 millions de dollars E.-U. au personnel rémunéré selon les barèmes standards, et le reste aux temporaires et autres catégories de personnel. L'orateur fait remarquer que, compte tenu de l'augmentation du nombre d'années de travail dans les services organiques (passant de 1 636 à 1 677) et de la diminution du nombre d'années de travail dans les services généraux (passant de 1 672 à 1 618), la diminution nette représente au total vingt années de travail sur l'ensemble du budget. Le coût de ces années de travail dans les services organiques par rapport aux années de travail dans les services généraux est couvert par des transferts prélevés sur le budget en dollars constants et dépasse les limites de la provision constituée pour les augmentations de coûts.

**52.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) remercie la commission pour les commentaires favorables concernant aussi bien la gestion axée sur les résultats que la présentation du programme et budget. Il reconnaît que d'autres améliorations sont encore nécessaires. En ce qui concerne le système IRIS, le déploiement est financé par prélèvement sur les ressources limitées prévues pour la maintenance et l'amélioration du système. Cela ralentit le rythme du déploiement. Il existe un budget séparé provenant des ressources pour le perfectionnement du personnel, destinées à financer la gestion du changement et les besoins en matière de formation. En ce qui concerne l'estimation des ressources extrabudgétaires pour 2012-13, le Bureau est confiant quant au niveau présenté dans les propositions. Cependant, toutes les estimations concernant la coopération technique sont libellées en dollars nominaux, ce qui signifie que, en plus de la baisse estimative de 40 millions de dollars E.-U., il faut prévoir une baisse supplémentaire en valeur réelle due aux facteurs d'augmentation des coûts. En ce qui concerne les estimations du CSBO, il est exact que la baisse est de 10 millions de dollars E.-U. seulement par rapport aux ressources réelles de 2010-11. Se référant aux demandes de chiffres plus détaillés concernant le système de gestion des connaissances, l'orateur dit que l'investissement dans l'informatique représente environ 2,4 millions de dollars E.-U. Un document séparé du Conseil d'administration contient une proposition visant à utiliser le compte des programmes spéciaux pour la prise en charge de ce coût. Les coûts constants de maintenance et les coûts de coordination centrale sont inscrits au budget ordinaire à hauteur de 1 million de dollars E.-U., respectivement. Il existe d'autres coûts qui sont en partie imputés au projet et concernant la gestion des connaissances, notamment le montant de 3,8 millions de dollars E.-U., destiné à améliorer la connectivité Internet dans les régions. Des ressources prévues pour le perfectionnement du personnel seront utilisées pour financer la mise en place de ce système. Il y aura des changements dans les descriptions de poste et les méthodes de travail. L'orateur explique le processus de programmation. Les réductions budgétaires forcées à hauteur de 5 pour cent ont généré des ressources que le Directeur général a affectées à des priorités élevées, exposées au paragraphe 28 du document. En ce qui concerne les économies que permettra de réaliser la réforme attendue de la gouvernance, le Bureau estime qu'elles seront de l'ordre de 2,4 millions de dollars E.-U., grâce à la rationalisation attendue, encore que le Conseil d'administration n'ait pas encore pris de décision définitive. S'agissant des ressources pour la prochaine Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, prévues dans les propositions budgétaires, le Bureau en reconsidérera l'utilisation. Quant aux ressources pour la communication, elles couvrent un grand nombre d'activités essentielles, notamment la Bibliothèque du BIT et ses systèmes informatiques, qui constituent la catégorie budgétaire la plus importante, ainsi que le Département de la communication et de l'information publique, l'Unité de développement du Web et la fonction publications.

**53.** Le Président ouvre la discussion sur les objectifs stratégiques (paragraphes 101 à 297).

## Emploi

**54.** M. Julien rappelle que l'emploi reste l'objectif stratégique prioritaire du groupe des employeurs. Le texte proposé rend toutefois difficile une comparaison avec les exercices précédents, faute d'information sur les montants et d'un suivi adéquat entre les différents exercices. Le décalage avec le rapport d'exécution et son format n'est pas satisfaisant; il y a là un problème délicat, qu'il serait souhaitable d'aborder dans le cadre d'une discussion globale et exhaustive.

**55.** Le chapitre sur l'emploi est une tentative de mise en application des conclusions de la discussion récurrente de juin 2010 et constitue à cet égard une bonne base de départ. L'orateur rappelle cependant que le débat n'avait pas permis de dégager un modèle économique précis; il tient à faire observer à cet égard que le groupe des employeurs ne croit guère aux théories économiques et ne pense pas qu'il relève de la compétence de l'OIT d'en élaborer. Les pays ont des besoins différents et mettent au point des politiques économiques spécifiques, et il n'appartient sans doute pas au BIT de formuler des recommandations générales. De même, si le Bureau est fondé à examiner les conséquences sur l'emploi des politiques macroéconomiques, commerciales et industrielles, il n'a pas à essayer de définir ces politiques. Quant au Pacte mondial pour l'emploi, il ne s'agit pas d'un menu imposé, mais d'une carte où les pays peuvent choisir à leur convenance; il conviendra donc, puisque nous sommes entrés dans une phase de reprise, d'être très attentifs à l'usage que l'on voudra faire de ce Pacte.

**56.** En ce qui concerne le résultat 1, l'orateur estime que le document dépasse les conclusions adoptées en juin 2010 là où il fait référence aux questions de l'emploi précaire. Il fait part de ses doutes quant à certaines activités, notamment la méthodologie expérimentale mentionnée au paragraphe 111, et se demande si les ressources, déjà très limitées, ont été en l'occurrence bien employées. Rappelant que le groupe des employeurs avait demandé que l'on aide les pays qui ne peuvent pas collecter de données, il constate avec regret que cet aspect n'a pas été pris en compte.

**57.** Le G20 a confié au BIT un mandat précis dans le domaine de la formation et il est dommage que la section sur le résultat 2 consacrée à cette question reste floue. La stratégie présentée au G20 par le BIT sur la question de l'employabilité des travailleurs a bénéficié d'un large soutien, et il est regrettable qu'elle ne soit pas suffisamment mise en avant, à l'heure où les évolutions technologiques et démographiques nécessitent plus que jamais une mobilisation des compétences. Le groupe des employeurs estime également que la question de l'emploi des jeunes n'est pas suffisamment mise en lumière dans le texte.

**58.** Le résultat 3 est plus satisfaisant, mais l'orateur rappelle que ce n'est pas aux entreprises d'appliquer les normes en soi. Il importe qu'à l'avenir ACT/EMP et l'OIE puissent participer pleinement, puisque le but est de développer des entreprises et non de leur imposer des charges supplémentaires qui les décourageraient. Enfin, l'importance que le Bureau attache aux coopératives et à l'économie sociale ne doit pas l'amener à réduire ou à exclure les activités liées aux entreprises majoritaires.

**59.** M. Trotman remercie les précédents orateurs pour leur bonne compréhension des besoins des travailleurs. Il espère que la discussion sur le programme et budget aboutira à des résultats concluants et regrette que les employeurs estiment que le rôle de l'Organisation n'est pas de contribuer à la création d'une croissance durable au plan mondial et qu'elle doit s'attacher uniquement à répondre à ses besoins institutionnels internes. Il importe de ne pas tourner le dos au Pacte mondial pour l'emploi et à son concept de croissance tirée par les revenus. L'OIT doit jouer son rôle dans l'ensemble du système multilatéral.

**60.** L'intervenant confirme la position adoptée par son groupe à l'issue de la discussion récurrente sur l'emploi: il faut accorder la priorité aux politiques qui mettent le plein emploi et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales, et qui enracinent les politiques de l'emploi dans les normes fondamentales du travail et les

autres normes pertinentes, en accordant une attention toute particulière à la convention n° 122. A cette fin, il faut des études sur les politiques économiques, financières, commerciales et industrielles les plus favorables à l'emploi et au travail décent, et sur la mise en œuvre de ces politiques dans les pays. L'OIT devrait redoubler d'efforts pour aider les mandants à adopter des mesures de reprise compatibles avec l'ensemble des éléments du Pacte mondial pour l'emploi en se gardant d'adopter une approche sélective. M. Trotman se félicite de l'adaptation de la méthode d'évaluation du Pacte mondial pour l'emploi aux programmes par pays de promotion du travail décent, et invite à consacrer suffisamment de ressources au renforcement des capacités des partenaires sociaux à cet égard. Selon lui, le travail effectué dans ce domaine devrait se poursuivre dans le cadre d'une collaboration accrue entre le secteur de l'emploi et d'autres secteurs, en particulier entre le secteur du dialogue social et celui des normes. Il se félicite également que la question de l'emploi des jeunes soit prise en compte dans tous les résultats, et invite le Bureau à continuer de donner suite aux conclusions de la Conférence de 2005 sur cette question. Il regrette que les propositions tendent davantage à confirmer les priorités existantes qu'à redéfinir l'ordre de priorité des activités et insiste sur le fait que le but de la discussion récurrente n'est pas d'entériner le statu quo. Se référant au paragraphe 108, il insiste sur la nécessité d'adopter en matière de développement une approche plus coordonnée et de s'intéresser de près aux secteurs qui doivent être développés, comme l'emploi rural, l'industrie, les services et les emplois verts. Cette approche doit être associée à une stratégie de la formation, complétée par des politiques visant à faciliter le passage de l'économie informelle à l'économie formelle, ce qui permettra d'éviter le cloisonnement qui est actuellement favorisé dans les domaines de l'emploi rural, de l'économie formelle/informelle et des emplois verts.

**61.** M. Trotman se félicite du renforcement des activités menées au titre du résultat 1 sur les cadres macroéconomiques favorables à l'emploi, l'incidence sur l'emploi des politiques commerciales et des politiques d'investissement et la dimension qualitative de l'emploi, avec l'analyse des nouvelles formes d'emploi précaire et informel et des investissements à forte intensité d'emploi. Il souhaite savoir de quelle manière les ressources vont être réaffectées à l'appui des initiatives correspondantes. Il apprécie les liens qui ont été établis avec d'autres résultats (14, 18) et préconise de mieux intégrer les normes conformément aux conclusions de la Conférence de 2010, de mettre davantage l'accent sur le rôle de l'Institut international d'études sociales dans les travaux de recherche consacrés aux cadres macroéconomiques intégrés pour la production d'emplois décents, et d'établir des liens plus étroits avec les activités menées au titre du résultat 10. Il regrette qu'il ne soit pas suffisamment fait mention dans cette section de la question des salaires et des revenus, et il demande que les activités menées dans ce domaine se poursuivent en collaboration avec le Bureau pour les activités des travailleurs et le Programme des conditions de travail et d'emploi. Il signale son désaccord en ce qui concerne la cible établie pour l'indicateur 1.6 sur l'économie informelle, qu'il juge insuffisamment ambitieuse et souhaiterait voir relevée. Il regrette que cette question capitale ne soit traitée que par le biais de l'indicateur 1.4, alors même que le libellé du résultat 1 mentionne explicitement les «possibilités de revenu», et que les conclusions de la Conférence de 2010 font expressément état de la question des salaires et de la hausse du niveau des revenus.

**62.** Se référant au résultat 2, l'intervenant demande à être informé plus en détail de la suite qui a été donnée à la stratégie de formation du G20 et de la participation des

partenaires sociaux à cet égard. Il demande que l'on consacre davantage d'activités aux compétences liées à une stratégie du développement industriel. Il regrette que les organisations de travailleurs ne soient pas mentionnées dans les cinq indicateurs, bien que le lien avec le résultat 10 soit clairement indiqué dans le texte.

**63.** En ce qui concerne le résultat 3, M. Trotman souhaiterait que l'on s'aligne plus strictement sur les conclusions de la Conférence de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables, et regrette que le Bureau se soit axé trop exclusivement sur le pilier économique de la durabilité, au détriment du pilier social. S'agissant du développement des connaissances (paragraphe 130), l'intervenant se demande s'il est justifié de s'appuyer davantage sur les lignes directrices du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise que sur les conclusions de la Conférence de 2007; dans ce contexte, il n'approuve pas le programme relatif à la responsabilité sociale des entreprises qui est proposé par le Bureau dans son ensemble au paragraphe 128. Il invite à consacrer davantage de travaux à l'économie sociale, aux coopératives et aux entreprises publiques, et préconise de tirer parti de ce que les Nations Unies ont proclamé 2012 Année internationale des coopératives pour promouvoir la recommandation n° 193 et assurer, au sein du Bureau comme à l'extérieur, une vigoureuse promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il demande de quelle manière les ressources seront réaffectées pour mieux couvrir les sujets susmentionnés. Il demande également que de nouvelles activités soient consacrées à la protection et à la promotion des emplois décents dans le secteur public. Il se déclare favorable à la mondialisation des relations du travail et souscrit à l'appel lancé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable en faveur de l'établissement de partenariats entre l'OIT, les entreprises multinationales et les organisations syndicales sectorielles qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. L'intervenant constate avec préoccupation que les travaux relatifs aux multinationales et à la Déclaration sur les entreprises multinationales n'ont pas été mentionnés. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, notamment dans le cadre d'une coopération avec d'autres organisations internationales, et faire de cette Déclaration la «référence sociale» de projets du BIT comme *Better Work*, SCORE, les partenariats public-privé et les initiatives privées visant à améliorer le niveau de vie et à promouvoir le progrès social.

**64.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, préconise une approche visant à court terme à stimuler la création d'emplois et, à l'avenir, à promouvoir une croissance sociale et économique mieux équilibrée pour sortir de la crise. Il approuve de nombreux éléments de cette section du document, notamment: i) le fait que l'ont ait mis l'accent à la fois sur les mesures à court terme destinées à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et sur les mesures à long terme visant à infléchir les politiques structurelles; ii) l'engagement du Bureau à promouvoir une meilleure articulation des politiques de l'emploi, ce qui nécessite d'améliorer les informations et les données sur le marché du travail; et iii) l'accent mis sur le renforcement des recherches sur l'évaluation plurinationale des politiques macroéconomiques et de leur incidence sur l'emploi, domaine dans lequel l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination devraient faire figure de thèmes transversaux. S'agissant de la question du développement des compétences, l'intervenant se félicite de l'accent mis sur les activités relatives aux emplois verts, tout en notant qu'il y aurait lieu d'engager des activités sur le développement des compétences et la négociation collective. Il

importera de faire appel aux compétences locales lors de la mise en place des réseaux régionaux de décideurs responsables de la question de l'emploi des jeunes (paragraphe 121), et de prendre des mesures comportant des politiques actives du marché du travail, conçues avec soin et axées en particulier sur les jeunes. Le Bureau devrait diffuser les exemples de bonnes pratiques et faire connaître les mesures qui, dans diverses régions, se sont révélées efficaces et peu onéreuses pour les pouvoirs publics.

**65.** La représentante du gouvernement de l'Australie reconnaît que l'OIT joue un rôle fondamental en aidant les Membres à faire face à la crise et à organiser la reprise. Le Bureau doit faire en sorte d'être le mieux placé pour répondre à la demande accrue de services et de solutions pratiques en se fondant sur des recherches et des analyses rigoureuses et fiables. Dans ce contexte, il devrait renforcer sa capacité à répondre à des demandes portant sur l'évaluation et l'application des politiques de l'emploi. Il devrait également mettre en œuvre toutes les conclusions issues de la discussion récurrente sur l'emploi, notamment les priorités concrètes. En ce qui concerne le résultat 2, l'intervenante invite instamment le Bureau à se consacrer davantage au problème de l'emploi des jeunes.

**66.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni estime lui aussi que les activités relatives à l'emploi doivent rester articulées autour des trois résultats définis au paragraphe 105 et qu'il faut assurer une cohérence entre ces résultats. Il apprécie que l'on ait mis l'accent sur les synergies, notamment en ce qui concerne l'évaluation des politiques de l'emploi et des politiques de protection sociale, mais s'étonne de constater que la collaboration dans le cadre de partenariats n'ait pas été mentionnée, étant donné que, pour répondre aux demandes, un travail de sensibilisation commun et des modalités de partage des ressources seraient sans doute des solutions judicieuses. L'intervenant se félicite de plusieurs aspects traités dans le chapitre, notamment: i) l'importance attachée à l'Agenda global pour l'emploi, principal levier de la stratégie de promotion de l'emploi de l'Organisation; ii) le maintien de l'aide aux mandants dans le domaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes, ainsi que de l'utilisation d'un indicateur sur cette question; et iii) l'accent mis sur les évaluations de l'impact des politiques de l'emploi, et notamment de l'incidence des politiques économiques sur l'emploi. Dans sa présentation des résultats, le Bureau devrait évaluer dans quelle mesure l'apport de l'OIT, conjugué à d'autres facteurs, a contribué à faire évoluer les choses dans les pays. De même, le gouvernement du Royaume-Uni souhaiterait que l'on continue à évaluer et à faire connaître les politiques et les pratiques des prestataires privés, en particulier ceux qui sont mandatés par les pouvoirs publics pour assurer l'insertion dans le marché du travail. S'agissant des indicateurs, l'intervenant fait observer que certains aspects – le fait, notamment, que certains critères sont plus faciles à remplir que d'autres et que quelques indicateurs sont axés sur certains groupes – mériteraient d'être soigneusement examinés. A propos des produits de savoir prévus pour la période biennale, il demande au Bureau d'indiquer au Conseil d'administration, preuves à l'appui, qui les a utilisés et en quoi ils ont servi à améliorer l'emploi en qualité et en volume.

**67.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne se félicite que les propositions accordent davantage de place à la question de l'emploi, ainsi qu'aux indicateurs et cibles correspondants. Les expériences et les initiatives de nombreux pays, notamment de l'Allemagne, pourraient être diffusées dans le cadre d'un forum. L'intervenant se félicite des initiatives du Bureau visant à tirer parti de l'expertise de

l'ensemble des institutions des Nations Unies en matière de développement des compétences, mais regrette toutefois que dans certains domaines, notamment la question des personnes handicapées, il n'ait pas été possible de maintenir les cibles au même niveau que pour la période 2010-11.

**68.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis, se référant aux paragraphes 111 et 112, où sont mentionnés divers projets de recherche et d'analyse, souhaite savoir comment ces derniers vont être articulés à la stratégie en matière de connaissances qui doit être gérée de manière centralisée. En ce qui concerne les différents canaux de diffusion des résultats des travaux, notamment les publications, l'intervenante souhaite savoir si de nouvelles publications sont prévues, quelle est la procédure utilisée pour déterminer les travaux qui méritent d'être publiés, et si les ressources prévues pour les publications figurent dans le budget des objectifs stratégiques ou ailleurs.

**69.** Le représentant du gouvernement de la France rappelle que son gouvernement fait de l'emploi une priorité absolue, compte tenu en particulier des difficultés économiques et budgétaires dues à la crise actuelle. Il se déclare préoccupé par le taux de croissance de l'emploi dans de nombreux pays et par les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes ainsi que d'autres groupes vulnérables. Les discussions menées dans le cadre du G20 et la présidence française ont pleinement reconnu le rôle capital de l'emploi, en plein accord sur ce point avec les partenaires sociaux. L'intervenant approuve les mesures mentionnées dans les propositions de programme et de budget, qui sont destinées à aider les mandants à assurer une croissance durable de l'emploi. L'accent doit être mis sur le développement des compétences, le partage des connaissances et la diffusion des résultats des travaux de recherche et des études. L'orateur demande au Bureau de produire et de diffuser des données sur les politiques macroéconomiques et la croissance en vue de promouvoir l'emploi.

**70.** Le représentant du gouvernement de la Chine fait part de son soutien pour les activités et les résultats liés à cet objectif stratégique. Se référant à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et aux conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi, il invite instamment le Bureau à accorder la priorité à l'emploi des jeunes, notamment l'emploi des diplômés des universités et des établissements d'enseignement supérieur, et à continuer de donner un degré de priorité élevé aux questions relatives à l'emploi dans le cadre de la coopération technique et des programmes par pays de promotion du travail décent. Il préconise le partage des connaissances et l'établissement de partenariats avec des institutions multilatérales et des organismes régionaux pour mobiliser les ressources nécessaires à des programmes de coopération technique susceptibles de répondre à la demande des mandants.

**71.** La représentante du gouvernement de la Côte d'Ivoire approuve la déclaration du groupe de l'Afrique. Elle se félicite que l'on ait accordé davantage d'attention et de ressources à la région et espère que cette aide sera mise au service de la création d'emplois pour les populations vulnérables, par le biais du développement des compétences, de l'entrepreneuriat et des zones rurales, conformément au suivi de la feuille de route de Ouagadougou.

**72.** Le représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs) déclare qu'il est parfaitement conscient de l'importante responsabilité du Bureau dans le domaine de l'emploi, en particulier dans la période actuelle, marquée par la crise économique et

sociale. Un cadre stratégique précis et un plan de travail ont été élaborés pour orienter les activités et suivre les résultats. La longueur du document sur le programme et budget ayant été limitée, il n'a pas été possible de proposer une vision exhaustive. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, thème qui n'est pas suffisamment traité dans le texte, l'éventail des projets de coopération technique du Bureau gagne en importance et bénéficie de ressources accrues de la part des pays donateurs. De même, il existe une méthode de travail intégrée pour le Pacte mondial pour l'emploi, et cette méthode est appuyée par la mise au point de nouveaux outils. Si de nouveaux domaines d'activité ont été identifiés suite à la discussion récurrente de juin 2010, plusieurs priorités préexistantes demeurent et ne peuvent être supprimées car elles ont été prescrites par la Conférence. Les liens des résultats 1-3 avec le résultat 10 seront réexaminés. Les activités relatives aux entreprises ont été conduites en conformité avec les conclusions de la Conférence de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables. S'agissant de la Déclaration sur les entreprises multinationales, des activités engagées à l'échelle du Bureau sont en bonne voie; elles font suite à une demande expresse de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Des bases de données permettent d'évaluer les informations sur la politique de l'emploi et le Bureau élabore actuellement un manuel sur l'établissement d'objectifs en manière d'emploi. Le Bureau a collaboré avec la Banque mondiale à l'élaboration d'une base de données sur les réponses à la crise; cette base couvre 90 pays, et il s'agit sans doute de la plus importante source d'information sur cette question au plan mondial. Le Bureau est également en train d'élaborer un document pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir à Istanbul et un autre document pour la Réunion régionale africaine. En ce qui concerne la gestion et la diffusion des travaux de recherche et des connaissances, il existe une vingtaine de notes de synthèse sur le sujet. Cette documentation a été élaborée dans le strict respect des procédures de contrôle de la qualité. Le dernier document phare est le *Rapport de 2011 sur les tendances mondiales de l'emploi*.

## Protection sociale

**73.** M. Trotman, s'exprimant au nom des travailleurs, se félicite de l'augmentation des ressources allouées à cet objectif stratégique et souligne l'importance qu'il revêt pour les travailleurs, notamment en ce qui concerne son rôle de stabilisateur automatique en temps de crise. Il appuie l'initiative du Bureau sur le socle de protection sociale universelle. La protection sociale est un droit humain fondamental et le socle de protection sociale est essentiel pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par la croissance économique et sociale. Le volet soins de santé du socle de protection sociale est important pour atteindre l'OMD 4 (Réduire la mortalité des enfants), l'OMD 5 (Améliorer la santé maternelle) et l'OMD 6 (Combattre le VIH/sida). Le socle de protection sociale est aussi un investissement dans l'être humain et une étape vers la création d'un système de sécurité sociale plus global qui met en évidence le lien entre la sécurité sociale, le développement, l'équité et la formalisation, fondé sur la convention n° 102. L'adoption du socle de protection sociale par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies, qui est l'une de ses initiatives conjointes, est une bonne chose car elle contribue à accroître l'influence de l'OIT à l'échelle mondiale.

**74.** En ce qui concerne le résultat 4, l'orateur accueille avec satisfaction la stratégie inscrite dans l'approche fondée sur les droits et les normes à jour de l'OIT sur la sécurité sociale. Il se félicite aussi de l'accord conclu avec le FMI à Oslo sur le socle

de protection sociale et espère que des mesures similaires pourront être prises avec d'autres organisations multilatérales. Il rappelle que le socle de protection sociale n'est qu'un mécanisme d'extension qui ne doit en aucun cas remplacer les dispositions existantes en matière de sécurité sociale ou les régimes de sécurité sociale existants. Le Bureau doit continuer d'étendre la portée de la protection sociale aux travailleurs en milieu rural et aux travailleurs de l'économie informelle. L'orateur est favorable à l'élaboration d'une recommandation relative au socle de protection sociale pendant la discussion récurrente de la session de la Conférence de 2011 et se dit confiant que l'Organisation sera en mesure de réaliser une percée décisive, car le concept a déjà été énoncé dans le Pacte mondial pour l'emploi en 2009, et l'OIT a approuvé l'extension verticale et horizontale de la protection sociale ainsi qu'une définition du socle. Le socle est inscrit à l'ordre du jour des travaux des Nations Unies et de nombreux pays en développement appuient le concept. L'orateur se félicite du lien avec le résultat 10 et suggère d'inclure une référence aux syndicats dans les indicateurs de résultat.

**75.** M. Trotman note avec satisfaction l'augmentation des ressources du budget ordinaire allouées au résultat 5. Le travail de suivi prévu pour la norme sur les travailleurs domestiques, que doit adopter la Conférence en 2011, est très utile et doit être doté de ressources suffisantes. Les activités du BIT concernant les tendances et politiques salariales, la base de données sur les salaires et le Rapport mondial sur les salaires revêtent une grande importance pour son groupe. Le Bureau doit élaborer des politiques salariales et des politiques des revenus tenant compte du découplage des salaires et de la croissance de la productivité, qui est essentiel pour une reprise équilibrée et durable. L'orateur se félicite des activités prévues avec le Centre de Turin pour renforcer la capacité des syndicats en ce qui concerne la fixation des salaires minima (convention n° 131) et la convention n° 183 (prestations en espèces et prestations médicales). Il appuie l'actualisation de la base de données sur la législation régissant les conditions de travail et l'emploi. Il prend note avec plaisir de la participation active des syndicats en ce qui concerne les deux indicateurs correspondant à ce résultat.

**76.** Le résultat 6 porte sur une question importante pour les travailleurs, notamment en temps de crise quand les questions relatives à la sécurité et la santé au travail ont tendance à être laissées de côté en raison des mesures d'austérité. L'orateur se réjouit que l'accent soit mis sur la ratification et l'application de la convention n° 155, de son Protocole de 2002 et de la convention n° 187. Il faut s'efforcer davantage de promouvoir la ratification et l'application de la convention n° 155. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, la stratégie de l'OIT doit reposer sur deux piliers principaux, à savoir l'appui au niveau national et la sensibilisation au niveau international. Le Bureau doit approfondir ses analyses pour déterminer comment le droit à un environnement de travail sûr et salubre est mis à mal en temps de crise et comment il est possible de faire respecter ce droit, notamment en reconnaissant la contribution essentielle des syndicats à la santé et la sécurité au travail. La proposition visant à renforcer la coopération avec le mouvement ouvrier international, y compris les fédérations syndicales internationales dans certains secteurs dangereux, et l'accent mis sur la prévention de la silicose et des maladies de l'amiante sont bien accueillis, de même que les liens avec le résultat 10 et l'inclusion des organisations de travailleurs dans les indicateurs mentionnés au titre du résultat. Il faut établir des cibles concernant le nombre de pays qui doivent ratifier les conventions sur la sécurité et la santé au travail.

**77.** Apportant son soutien au résultat 7, M. Trotman plaide pour une assistance accrue aux réfugiés fuyant la Jamahiriya arabe libyenne. Le Bureau doit classer par ordre de priorité les activités relatives à la promotion et à la ratification des conventions n[os] 97 et 143, comme le prévoient les conclusions de la Conférence de 2004; il doit notamment mieux utiliser les programmes par pays de promotion du travail décent et l'assistance ciblée aux pays. Le Pacte mondial pour l'emploi reconnaît la pertinence des normes de l'OIT relatives aux migrations en temps de crise. Le dialogue social et le tripartisme doivent être reflétés comme étant une priorité dans le paragraphe 176. En ce qui concerne le paragraphe 177, l'intervenant est fermement opposé à l'élaboration de normes statistiques qui seraient appliquées aux migrations de main-d'œuvre en dehors du processus de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) et espère que l'OIT consultera les Etats Membres en vue de l'inclusion de ces normes, question qui sera examinée à titre prioritaire à la CIST de 2015. En ce qui concerne l'utilisation de la réserve pour les réunions techniques en vue de créer un Comité tripartite consultatif pour les migrations de main-d'œuvre et le développement dont il est question au paragraphe 411, l'orateur souligne la nécessité d'avoir un mandat clair et demande à être consulté sur la composition et le mandat d'un tel organe. Ce comité est censé permettre la création au niveau mondial d'une instance de dialogue tripartite et de coordination des politiques, encore inexistante. Il devrait se réunir chaque année et conférerait à l'OIT un rôle moteur dans le domaine des politiques migratoires internationales. C'est d'autant plus opportun que les travaux de l'Assemblée générale menés dans le cadre du dialogue de haut niveau ont abouti à des résultats décevants et que des appels ont été lancés pour que le débat sur la politique à mener et la prise de décisions retrouvent leur place à l'ONU. L'OIT est le lieu approprié pour débattre de la question des migrations de main-d'œuvre et le comité consultatif pourrait contribuer à l'élaboration de politiques avant la tenue en 2013 du dialogue de haut niveau sur les migrations dans le cadre de l'Assemblée générale. Le Bureau doit réexaminer le lien avec le résultat 10 et le rôle des syndicats dans les indicateurs et les critères de mesure mentionnés au titre du résultat.

**78.** En ce qui concerne le résultat 8, l'orateur approuve sans réserve le plan destiné à aider les mandants à donner effet à la recommandation n[o] 200. Il demande que le Bureau prenne des mesures pour ramener le montant des ressources allouées au même niveau qu'en 2010-11 et souligne que les activités ne doivent pas dépendre seulement de ressources extrabudgétaires. Les indicateurs font ressortir que les syndicats ont un rôle clair à jouer, ce qui nécessite l'établissement d'un lien plus explicite entre ce résultat et le résultat 10.

**79.** M. Julien considère que le socle de protection sociale est un enjeu majeur qui ne doit pas toutefois être le seul centre d'intérêt du BIT en matière de sécurité sociale.

**80.** Les indicateurs concernant les Etats et l'objectif de la protection sociale qui vise à couvrir davantage de personnes sont déconnectés, car les indicateurs ne permettent pas de répondre directement à cet objectif. Il ne saurait y avoir un seul modèle de sécurité sociale, ni un seul modèle de travail décent. Peu d'efforts sont accomplis, dans la réalité, pour renforcer la capacité des mandants en matière de sécurité sociale, notamment celle des employeurs, l'accent portant presque uniquement sur le socle de protection sociale. Les employeurs veulent croire qu'un programme d'action en faveur des partenaires sociaux sera défini à la réunion de juin.

**81.** Les employeurs estiment plus problématique encore l'accent mis sur les ONG et souhaitent obtenir des explications sur le rôle du BIT dans ce domaine, ainsi que sur

les partenariats avec l'OMS et l'UNICEF. L'intervenant rappelle que le travail informel doit être combattu et non encouragé, comme pourraient le faire indirectement les ONG. Aucune politique du BIT ne devrait avantager les travailleurs informels aux dépens des entreprises et des travailleurs qui respectent la législation et leurs obligations financières.

**82.** En ce qui concerne le résultat 5, l'orateur indique que le Bureau anticipe l'adoption de normes sur le travail domestique. Il rappelle les préoccupations des employeurs quant à l'approche unique du Bureau en matière de salaire minimum et considère que le Bureau doit adopter une approche holistique des salaires. S'agissant de la convention n° 183 sur la protection de la maternité, les employeurs souhaitent obtenir plus de précisions sur le dossier d'information évoqué dans le document.

**83.** Le texte sur le résultat 6 reste très général et ne se prête pas à des commentaires. Concernant le résultat 7, les conventions nos 93 et 147 posent toujours problème aux employeurs, qui estiment que l'approche du cadre multilatéral est un outil plus adapté à l'objectif visé qu'une convention.

**84.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, rappelle l'adoption en octobre 2010, par des délégations tripartites de la région, de la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale approuvant la stratégie d'extension bidimensionnelle, que la réunion d'experts sur les stratégies d'extension de la couverture de la sécurité sociale avait elle-même approuvée en septembre 2009. Ce concept est particulièrement pertinent pour l'Afrique, où seulement 10 pour cent des personnes âgées touchent des prestations de retraite et moins de 3 pour cent de la main-d'œuvre sont couverts par un régime de chômage. L'orateur se félicite des investissements réalisés par l'OIT dans ce domaine au cours des précédentes périodes biennales en Afrique (activités de formation, développement des connaissances et collaboration avec les Universités de Maastricht et de Lausanne dans l'optique de réaliser un programme de maîtrise sur la sécurité sociale). Le travail accompli dans le cadre du programme QUATRAIN AFRIQUE en collaboration avec le Centre de Turin a permis d'analyser les lacunes et les politiques. L'intervenant se dit favorable à l'élargissement de cette approche grâce à la base de données sur la sécurité sociale en ligne (paragraphe 149) et se félicite qu'une assistance technique soit fournie en matière de politique salariale. Il examine spécifiquement trois questions figurant dans les propositions. En ce qui concerne le résultat 6, le fait que l'indicateur 6.1 ne vise qu'un seul pays en Afrique est préoccupant. En ce qui concerne le résultat 7, le triple accent mis sur la stratégie est une bonne chose. S'agissant du résultat 8, la baisse prévue de 37 pour cent des ressources extrabudgétaires ne serait pas compensée par la faible augmentation des ressources du budget ordinaire. Une baisse aussi forte risquerait de remettre sérieusement en cause la prestation de services aux mandants. L'intervenant demande instamment au Bureau de trouver le moyen de maintenir au moins le même niveau de ressources pour ce programme que pendant les précédentes périodes biennales, notamment pour honorer les engagements résultant de l'adoption en juin 2010 par la Conférence de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida.

**85.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne est favorable à la couverture minimale du socle de protection sociale et apprécie au plus haut point les efforts faits par l'OIT pour associer d'autres organismes du système des Nations Unies à cette initiative, et ce malgré les ressources limitées de l'Organisation. Il regrette qu'il ne soit pas possible d'établir des cibles plus élevées, ce qui peut s'expliquer par le fait

que les ressources limitées doivent aussi couvrir d'autres résultats au titre de cet objectif stratégique.

**86.** Le représentant du gouvernement de la France soutient l'orientation de cet objectif stratégique telle qu'elle ressort des propositions et attire l'attention sur deux points. Premièrement, le résultat 4 revêt une importance particulière dans le contexte de la discussion récurrente sur la sécurité sociale de la session de la Conférence de 2011 ainsi que dans le cadre de la prochaine discussion du G20 sur la protection sociale, présidé par la France. Le développement des connaissances et les partenariats seront particulièrement importants dans ce contexte. Deuxièmement, l'OIT peut apporter une valeur ajoutée dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. La convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et la recommandation n° 197 qui l'accompagne, reposent sur une approche intégrée visant à promouvoir des stratégies globales à différents niveaux. L'action de l'OIT dans ce domaine doit être axée sur le soutien aux mandants et sur les partenariats.

**87.** Le représentant du gouvernement du Brésil souscrit à la stratégie bidimensionnelle visant à améliorer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous et salue la priorité donnée à la mise en place d'un socle de protection sociale. Il exprime sa gratitude à la présidence française du G20 pour l'importance qu'elle donne à cette question. Notant les efforts faits par le Bureau pour coordonner son action dans le cadre des PNUAD, il s'enquiert de la participation, notamment par le biais d'un financement, d'autres organismes du système des Nations Unies, comme le Conseil des chefs de secrétariat et l'Organisation mondiale de la santé. En ce qui concerne le résultat 5, le développement de la coopération Sud-Sud est bienvenu, tout comme la coopération avec des institutions des Nations Unies et l'approche intégrée des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 3, 4 et 5. La coopération Sud-Sud a en outre eu des résultats positifs dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida. En ce qui concerne le résultat 7, le partage des connaissances sur la protection des travailleurs migrants revêt une importance particulière, comme cela a été reconnu au cours du séminaire tripartite organisé à l'initiative des gouvernements de l'Italie et du Brésil en collaboration avec le Centre de Turin en 2010.

**88.** Le représentant du gouvernement du Kenya souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il est très important que les pays aient un socle de protection sociale pour sortir les gens de la pauvreté, en particulier les travailleurs pauvres. Toutefois, les systèmes de protection sociale ne fonctionnent pas en vase clos mais dans le cadre de dynamiques politiques, socio-économiques et culturelles propres à chaque pays. La majorité de la main-d'œuvre en Afrique se concentre dans les zones rurales et dans l'économie informelle urbaine et nécessite donc un ciblage particulier. L'orateur évoque les faits nouveaux survenus au Kenya, notamment le processus vers une politique de protection sociale intégrée et globale et la nouvelle Constitution, qui fait de la sécurité sociale un droit fondamental. Il remercie le Bureau pour les avis et l'assistance technique fournis au Kenya dans ce domaine.

**89.** La représentante du gouvernement de l'Australie note que la protection sociale est importante aussi bien en période de crise qu'en période normale. Quand il n'y a pas de crise, la protection sociale soutient la croissance et l'emploi tout en stabilisant l'économie; en période de crise, elle sert de mesure politique essentielle pour renforcer la capacité d'adaptation des pauvres. L'oratrice est favorable à la triple approche de la protection sociale adoptée par l'OIT qui comprend l'extension et le

partage d'une base de connaissances globale, des cadres d'orientation et des services de coopération technique. De même, elle salue l'intention du Bureau de tirer les enseignements de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous et de l'utilisation d'une base de connaissances élargie pour orienter les conseils sur l'élaboration des politiques dans les pays. Son gouvernement attend avec intérêt la discussion récurrente de la session de 2011 de la Conférence et espère que le résultat de cette discussion sera pris en compte dans le programme et budget pour 2012-13 et dans les suivants.

**90.** Le représentant du gouvernement de la Chine rappelle qu'il est important et urgent de renforcer la protection sociale car elle est un moyen d'améliorer la vie des personnes et de mieux équilibrer le développement social. Il appuie la stratégie, les principes et les méthodes du Bureau figurant dans les propositions. L'accent mis sur les travailleurs en milieu rural et dans l'économie informelle (paragraphe 143) est une bonne chose et le Bureau doit mobiliser des ressources pour la coopération technique et l'échange de données d'expérience dans ce domaine. L'orateur dit qu'il est favorable à des systèmes de protection sociale bien gérés et respectueux de l'égalité entre les sexes, mais la viabilité est une question préoccupante. Le Bureau doit donner des conseils aux Etats Membres sur la façon de pérenniser le cadre directeur de la stratégie d'extension bidimensionnelle (paragraphe 147).

**91.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis se félicite de l'élargissement du développement et du partage des connaissances dans le domaine de la protection sociale et demande des précisions sur les questions suivantes: i) les résultats obtenus à ce jour dans le cadre de l'initiative «Regulating for Decent Work» (paragraphe 158), en particulier sur le point de savoir si cette initiative est nouvelle ou si elle a été établie sur la base de programmes déjà existants et si les travaux prévus avec des universitaires portent sur la recherche ou sur la sensibilisation; ii) le rôle joué par le département des normes dans l'établissement des bases de données sur la législation régissant les conditions de travail et l'emploi, et du Rapport sur la législation régissant les conditions de travail; et iii) l'incidence du dossier d'information sur la protection de la maternité, notamment pendant la phase pilote en 2010-11 et le but des activités de coopération technique prévues dans ce domaine. En ce qui concerne le résultat 6, l'oratrice souligne le rôle de l'OIT dans la protection des droits des travailleurs migrants et demande des précisions à propose de l'initiative sur les partenariats public-privé mentionnée au paragraphe 182.

**92.** Le représentant du gouvernement de l'Inde se félicite de l'importance accordée à la sécurité sociale dans les propositions. La principale difficulté réside dans l'extension de la protection sociale au secteur non structuré et dans l'application progressive d'un régime de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Le savoir-faire du BIT devrait être facilement accessible aux pays en développement. L'orateur signale qu'un certain nombre d'initiatives sont actuellement entreprises en Inde avec le soutien du BIT. Son gouvernement n'est pas favorable à l'obligation de mettre en place un socle de protection sociale en raison des complexités et des contraintes associées au caractère évolutif et informel de l'économie en Inde. Les activités du BIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail sont particulièrement utiles, notamment pour les économies émergentes qui accueillent de plus en plus d'industries dangereuses. L'orateur se félicite des mesures de renforcement des capacités proposées pour la prévention de la silicose et de l'asbestose et de l'accent mis sur la collecte de données sur les maladies professionnelles. Son gouvernement souhaite que l'OIT joue un plus grand rôle dans le renforcement de la coopération

Sud-Sud, la protection des intérêts des travailleurs migrants et la prise en compte des préoccupations des gens de mer relatives à la sécurité.

**93.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine se félicite de l'inclusion de la sécurité sociale dans les propositions, non seulement par le biais du socle de protection sociale mais aussi comme étant une obligation fondée sur l'article 22 de la Déclaration des droits de l'homme, et comme un élément important permettant d'atteindre les populations les plus vulnérables. Les propositions soulignent en outre l'importance que revêtent les normes internationales du travail dans ce domaine, par exemple la convention n° 102. Le rapport pour la discussion récurrente de la Conférence de 2011 enrichira la discussion globale sur la sécurité sociale.

**94.** La représentante du gouvernement du Ghana souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique. La stratégie bidimensionnelle qui doit être appliquée par l'OIT pour étendre la sécurité sociale est dûment notée, ainsi que la triple approche qui sera utilisée par le Bureau à cet effet. L'oratrice reconnaît les avantages dont a bénéficié le Ghana à la suite de la mise en place d'un régime d'assurance-maladie avec l'appui du BIT et se félicite que des ressources supplémentaires soient allouées pour étendre l'assistance en matière de protection sociale à d'autres pays d'Afrique.

**95.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni se félicite de l'accent mis dans le paragraphe 137 sur des mesures de protection sociale qui favorisent l'emploi, ce qui correspond à l'idée de son gouvernement pour lequel l'emploi durable est la meilleure forme de protection sociale. En ce qui concerne la dimension horizontale de la stratégie de sécurité sociale, il faut donner la priorité à la promotion de mesures de protection sociale pour ceux qui sont actuellement exclus, en particulier dans les pays à faible revenu, en portant une attention particulière aux travailleurs de l'économie rurale. S'agissant de la dimension verticale, il faut aider en priorité un plus grand nombre de pays à progresser vers la ratification de la convention n° 102. En ce qui concerne le programme de travail sur les conditions de travail et sur la sécurité et la santé au travail, l'orateur demande si le Bureau a préparé des scénarios en vue d'une réduction des ressources extrabudgétaires. S'agissant des travaux proposés sur le VIH/sida, il se félicite de l'accent mis sur les partenariats et sur l'utilisation des ressources au niveau national. Le Bureau doit éviter de multiplier les interventions et intégrer les programmes de pays dans le cadre des initiatives interinstitutions existantes et envisager l'élaboration de programmes conjoints. Les deux indicateurs mentionnés au titre du résultat 8 sont des points de référence utiles pour mesurer les progrès dans ce domaine.

**96.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran est conscient des difficultés rencontrées par le Bureau dans la préparation des propositions et se félicite de la responsabilisation, la transparence et l'adaptabilité promises. Une plus grande intégration et une plus grande cohérence sont attendues dans l'exécution du travail orienté vers l'action dans le domaine de la protection sociale. Le Bureau doit réévaluer le niveau des ressources lorsqu'il y a lieu en vue de relever au niveau mondial les défis immédiats en matière de travail décent, en particulier dans le domaine de la protection sociale.

**97.** Le représentant du Directeur général (M. Diop) est du même avis et considère que la participation des partenaires sociaux est importante pour élargir la portée de la sécurité sociale et garantir sa viabilité. La convention n° 102, par exemple, fera l'objet d'une stratégie promotionnelle, à l'élaboration de laquelle les mandants seront

associés, visant à établir une approche verticale de la sécurité sociale. Le rôle des gouvernements dans la mise en place d'un socle de protection sociale est essentiel et, comme cela est le cas au Burundi, son financement peut être favorisé grâce à la participation des communautés locales. La coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies ou organisations multilatérales est également très utile comme l'a montré l'expérience de l'OIT au Mozambique. Les activités de certaines ONG opérant dans l'économie informelle sont bénéfiques pour les travailleurs vulnérables; de nombreuses autres institutions des Nations Unies travaillent également en partenariat avec des ONG. Soulignant l'importance du développement et du partage des connaissances, l'intervenant encourage les pays africains à élargir les partenariats entre les universités de la région pour permettre le transfert de savoir-faire dans ce domaine. Il est pris bonne note de la demande de rééquilibrage des cibles correspondant aux indicateurs du résultat 4 et il y sera donné suite. En ce qui concerne le résultat 7, l'orateur convient qu'il est nécessaire de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux et de promouvoir les accords multilatéraux entre les pays d'origine, les pays d'accueil et les pays de transit des travailleurs migrants. A propos du VIH/sida, il précise que les cibles ont été fixées sur la base du scénario de financement actuel conformément à l'approche prudente adoptée par le Bureau. Le Bureau continuera de nouer le dialogue avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour mobiliser des ressources selon qu'il conviendra.

**98.** M. Trotman fait des observations sur deux questions soulevées par des orateurs précédents. Premièrement, il remercie le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud pour avoir rappelé la tenue de la réunion régionale sur la sécurité sociale à Yaoundé. Il salue la région pour avoir tenu cette réunion et avoir abordé la question de la sécurité sociale dans une optique globale en considérant qu'elle est un droit fondamental pour chaque individu. Deuxièmement, il se dit déçu du rôle passif joué par certains fonctionnaires du BIT dans les régions quand il s'agit de convaincre d'autres institutions des Nations Unies des avantages de la participation des partenaires sociaux. Il rejette la perception selon laquelle les organisations de travailleurs ne voudraient pas travailler avec des ONG de bonne foi, qui ne correspond pas à la réalité sur le terrain.

**99.** M. Julien exprime son appui à l'intervention de M. Trotman.

## Dialogue social

**100.** M. Julien rappelle que le budget d'ACT/EMP n'a pas augmenté mais a bénéficié d'un transfert de lignes budgétaires qui permettra davantage de flexibilité. Concernant le résultat 11, les employeurs attendent les conclusions de la discussion à la Conférence de juin mais jugent les activités trop dispersées et le reste du texte trop vague. L'intervenant s'étonne qu'aucun lien n'ait été prévu avec le résultat 3 sur les entreprises. La protection de l'emploi est importante, mais les employeurs auraient préféré des travaux sur les marchés du travail qui créent ou maintiennent de nombreux emplois.

**101.** Au paragraphe 222, les termes «travailleurs précaires» sont ambigus. Les employeurs rappellent qu'ils sont opposés à la recommandation n° 198 qui menace les relations commerciales, et estiment que la participation des partenaires sociaux au FMI et à la Banque mondiale ne relève pas du dialogue social. Concernant le résultat 13, toutes les activités du BIT ne peuvent pas être prioritaires, au risque de voir les activités

sectorielles se développer aux dépens des activités générales. En outre, au paragraphe 236, le terme «stratégie» est employé à tort.

**102.** M. Trotman se déclare satisfait du contenu de cette section. Concernant le résultat 10, il se félicite qu'ACTRAV mette l'accent sur les normes, les réponses à la crise, l'extension de la protection sociale et la participation des syndicats aux programmes par pays de promotion du travail décent. Cela aidera les syndicats à intégrer une dimension sociale dans l'économie mondialisée. L'intervenant insiste sur l'importance d'associer les syndicats à toutes les étapes des programmes par pays de promotion du travail décent, et espère qu'ACTRAV aidera les syndicats à participer à ce processus. Les travaux prévus sur le redressement économique tiré par les revenus, un autre modèle de croissance économique, les emplois verts, les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs migrants et les travailleurs précaires sont également les bienvenus. Les syndicats sont prêts à participer activement à la mise en place d'un nouveau modèle de développement, qui repose sur une répartition équitable des revenus et des richesses, la négociation collective, des politiques budgétaires et salariales progressives, des services publics de qualité, un traitement équitable des travailleurs, une meilleure protection sociale et des dispositions améliorées dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement. L'intervenant se félicite du travail accompli par ACTRAV pour développer la coopération avec tous les départements techniques du Bureau.

**103.** Concernant le résultat 11, l'intervenant se félicite des priorités stratégiques définies dans le paragraphe 218. En 2012-13, il s'agira prioritairement d'aider les mandants à donner effet à la recommandation n° 198, notamment dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. A cet égard, la cible correspondant à l'indicateur 11.3 devrait être élargie, et les questions relatives aux relations du travail devraient être traitées sous les résultats 12 et 13. L'inspection du travail et l'administration du travail sont des instruments fondamentaux au regard de l'application de la législation du travail. La discussion de la session de 2011 de la Conférence permettra de renforcer les activités dans ce domaine, notamment en renforçant l'action visant à promouvoir la ratification des conventions nos 81, 129 et 150. Le résultat 11 devrait être lié aux résultats 9 et 10.

**104.** Se référant au résultat 12, M. Trotman encourage vivement le Bureau à continuer de promouvoir les droits des travailleurs en matière de liberté syndicale et de négociation collective, lesquelles sont des conditions nécessaires à un dialogue social efficace. Regrettant que certains gouvernements aient récemment pris des décisions qui portent atteinte à ces droits dans le cadre de leurs plans de relance, l'intervenant demande au Bureau de prodiguer aux mandants des conseils sur les conventions nos 87 et 98. L'utilisation prévue d'outils tels que les guides d'application des conventions nos 144 et 154 est bienvenue, tout comme celle des manuels sur la négociation collective et le dialogue social tripartite. Des études complémentaires devraient être réalisées, d'une part, sur la relation positive qu'il existe entre les institutions du marché du travail, des taux de syndicalisation élevé, la productivité et la croissance économique et, d'autre part, sur la réglementation du marché du travail requise pour réduire l'instabilité de l'emploi, éviter l'emploi précaire et orienter la concurrence vers l'innovation. Il serait également nécessaire de se pencher sur le rôle joué par la multiplication des formes de travail précaire et la dégradation des relations professionnelles dans l'inégalité croissante des revenus, les mauvaises conditions de travail, le déséquilibre de la croissance et le déclin des taux de syndicalisation et de négociation collective, ainsi que sur les stratégies visant à compenser leurs effets négatifs.

**105.** Pour ce qui est du résultat 13, l'intervenant se félicite de l'accent mis sur la promotion des normes sectorielles et sur les secteurs dangereux. Il se félicite en outre que l'on prévoit de renforcer les capacités des organisations de travailleurs dans le cadre du programme *Better Work*. A ce propos, l'enseignement au paragraphe 236, selon lequel les taux de ratification augmentent lorsque l'on adopte une approche ciblée devrait être largement appliqué par le Bureau. Compte tenu de la réorganisation du suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales et notamment des synergies avec les principes directeurs de l'OCDE et les initiatives relatives aux chaînes d'approvisionnement mondiales, ce résultat devra être lié au résultat 3 pour des raisons de coordination avec le Programme sur les entreprises multinationales et le résultat 10. L'intervenant invite expressément le Bureau à coordonner étroitement ses travaux sur les activités sectorielles avec ceux d'ACTRAV.

**106.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, se déclare favorable à la stratégie de développement des connaissances axée sur l'aide aux partenaires sociaux, et se félicite de l'appui fourni aux gouvernements dans le domaine de l'administration du travail. Concernant le résultat 9, le groupe approuve l'intensification des activités dans les cinq domaines définis dans le paragraphe 201 et invite instamment le Bureau à envisager également une collaboration avec les universitaires locaux. Il fait part des attentes de son groupe en ce qui concerne l'élaboration de matériels de formation pour les inspecteurs du travail, qui est évoquée au paragraphe 219. Les activités prévues par le Bureau concernant les travailleurs domestiques devraient contribuer au suivi de l'application de la norme qui doit être définie lors de la Conférence de 2011. Il est toujours aussi essentiel de fournir aux mandants des conseils actualisés, crédibles et opportuns, ainsi que tout autre appui en matière de connaissances; le renforcement proposé de la coopération technique et l'approche sectorielle qu'il est prévu d'adopter dans ce but sont donc les bienvenus. L'intervenant souligne la nécessité d'évaluer l'impact des programmes proposés au titre du résultat 13, selon un calendrier à établir pour 2012-13.

**107.** Le représentant du gouvernement de l'Australie rappelle l'importance du tripartisme qui est une valeur propre à l'OIT et se félicite que l'Organisation reste attachée au renforcement des capacités des mandants. Le dialogue social ne doit pas être considéré seulement comme un résultat en soi mais aussi comme le fondement de la réussite des programmes mis en œuvre au titre de tous les autres résultats. Les efforts visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, qui sont décrits dans cette partie des propositions, sont les bienvenus, et le Bureau devrait en tenir le Conseil d'administration informé. L'implication des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des activités de développement des connaissances et de recherche est également essentielle. Etant donné que les activités consultatives du BIT sur la réforme du droit du travail, l'administration du travail et l'inspection du travail sont largement dictées par la demande, il est difficile d'en prévoir le coût. Le Bureau devrait néanmoins affecter des ressources du budget ordinaire à des activités prioritaires telles que celles présentées dans les propositions (par exemple, le travail non déclaré, le travail des enfants, l'égalité entre hommes et femmes et le VIH/sida).

**108.** Le représentant du gouvernement de la France souscrit aux différentes orientations présentées au titre de l'objectif stratégique du dialogue social qui couvre plusieurs éléments clés du tripartisme. Ses observations concernent pour l'essentiel le résultat 11. Sans préjuger du résultat de la discussion de la Conférence de 2011, l'appui aux mandants et la coopération technique devraient figurer parmi les éléments

importants des conclusions. L'intervenant fait observer que la formulation actuelle de l'indicateur 11.3 est trop centrée sur la législation du travail et s'enquiert de la possibilité de le reformuler pour qu'il englobe davantage de stratégies globales.

**109.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis appuie les travaux de l'OIT visant à renforcer la capacité institutionnelle des ministères du travail ainsi que l'administration et l'inspection du travail en les reliant aux autres résultats. Elle reconnaît que cet objectif est dûment pris en compte dans les propositions. Concernant le résultat 13, l'intervenante déclare que son gouvernement appuie résolument le programme *Better Work*. Elle reprend à son compte la déclaration du représentant du groupe de l'Afrique, selon laquelle il est nécessaire d'évaluer les programmes sectoriels.

**110.** Le représentant du gouvernement de l'Inde met l'accent sur l'importance du dialogue social pour à la fois l'Etat de droit et pour la cohésion sociale. Son gouvernement est déterminé à renforcer le tripartisme à tous les niveaux. L'intervenant est favorable aux mesures proposées dans le domaine du développement des connaissances et du renforcement des capacités, ainsi qu'à celles visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination dans ce domaine.

**111.** Le représentant du Directeur général (M. Dragnich) répond aux questions portant spécifiquement sur les partenariats (paragraphe 218) en citant quelques exemples de bonnes pratiques tirés de partenariats existants. Il évoque notamment l'accord formel avec le Brésil, le Cap-Vert et l'OIT sur l'inspection du travail, la collaboration entre le ministère du Tourisme de l'Afrique du Sud, l'OIT, les Nations Unies et l'OMC sur la coopération Sud-Sud dans l'industrie du tourisme, et la collaboration entre les Emirats arabes unis, l'Inde et l'OIT sur le système informatisé de protection des salaires. Se référant au paragraphe 227, il rappelle un récent accord conclu entre l'OIT et le FMI pour faciliter le règlement des différends dans le secteur public de l'Arménie, de la Bulgarie, de la Zambie et de la République dominicaine. Des travaux seront en outre entrepris avec la Banque mondiale dans l'agriculture urbaine et périurbaine. Au sujet des activités sectorielles, l'intervenant souligne le remarquable niveau d'engagement des institutions privées et la qualité du travail accompli malgré les ressources limitées. Le récent forum de dialogue sur l'empotage des conteneurs dans le transport maritime, entre autres, a montré que les activités sectorielles pouvaient déboucher sur des réalisations tangibles et d'utilité pratique. Concernant la participation des partenaires sociaux aux programmes des Nations Unies dans les pays, le Bureau défend en permanence le tripartisme, cette valeur ajoutée que l'Organisation est seule en mesure d'apporter. L'intervenant reconnaît les énormes besoins en matière de législation du travail dans les pays en développement et en particulier dans beaucoup de pays africains, et affirme que le Bureau essaie d'y répondre dans les limites de ses maigres ressources. En dernier lieu, il indique qu'une évaluation du programme *Better Work* est en cours.

## Normes et principes et droits fondamentaux au travail

**112.** M. Trotman rappelle que l'élaboration des normes et le contrôle de leur application sont au cœur de l'action de l'OIT et jouent un rôle déterminant dans la protection des droits des travailleurs. Il déclare adhérer pleinement au principe d'une ratification universelle des conventions fondamentales d'ici à 2015, soulignant toutefois

l'existence d'importantes lacunes dans l'application de ces textes, celle des conventions n[os] 87 et 98 surtout. Il propose d'organiser une campagne mondiale en faveur de la ratification et de l'application des normes désignées dans le Pacte mondial pour l'emploi comme étant pertinentes en période de crise, en accordant une attention particulière aux travailleurs précaires du secteur informel, des zones franches d'exportation et des régions rurales. L'orateur constate avec satisfaction que les ressources du budget ordinaire ont été augmentées mais s'inquiète du recul important des ressources extrabudgétaires, notamment de celles qui sont allouées au Programme de promotion de la Déclaration.

**113.** S'agissant du résultat 14, il convient d'accorder un très haut rang de priorité à la liberté syndicale et au droit de négociation collective. Le groupe des travailleurs est favorable à la mise au point d'outils mondiaux permettant une application plus rigoureuse de ces droits et l'établissement des statistiques nécessaires. Le caractère prioritaire accordé à la jouissance de la liberté syndicale par les travailleurs des zones rurales et des zones franches d'exportation mérite d'être salué. La cible associée à l'indicateur 14.2 semble trop modeste et devrait être revue à la hausse. De même, l'apport limité en ressources extrabudgétaires devrait être dûment compensé par des allocations du CSBO. Le groupe des travailleurs constate avec préoccupation que le résultat 14 est celui qui reçoit le volume de ressources extrabudgétaires le moins important, juste après le résultat 5 relatif aux conditions de travail.

**114.** S'agissant du résultat 16, le groupe des travailleurs souscrit à la stratégie proposée. La lutte contre les pires formes de travail des enfants doit absolument aller de pair avec la promotion de la convention n[o] 138. Le Bureau devrait renforcer l'aide qu'il apporte aux organisations de travailleurs dans ce domaine, conformément au contenu de la section consacrée au renforcement des capacités et au caractère prioritaire de certains secteurs économiques tels que l'agriculture ou le travail domestique.

**115.** S'agissant du résultat 17, l'orateur se dit favorable à la stratégie dont il est question au paragraphe 279, relevant que la diminution des ressources extrabudgétaires est largement compensée par l'augmentation du budget ordinaire du fait de l'apport du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes. L'orateur appelle le Bureau à s'intéresser aussi aux autres formes de discrimination, rappelant que le groupe des travailleurs accorde toujours une importance prioritaire à l'égalité de rémunération et à la lutte contre la discrimination raciale, et il l'invite à intensifier les travaux de recherche consacrés aux effets de la crise sur les différentes formes de discrimination.

**116.** M. Trotman se félicite de l'augmentation des ressources du budget ordinaire allouées au résultat 18 et souscrit à la stratégie proposée, appelant à une prise en compte des normes dans tous les résultats, à la promotion et l'application systématiques des normes considérées comme étant à jour par le Groupe de travail Cartier et à l'utilisation des discussions récurrentes pour la définition des thèmes justifiant une action normative. Le Bureau devrait élaborer des «guides sur les normes» pour aider les décideurs à concevoir et appliquer des politiques sur tel ou tel sujet. Ces guides devraient rendre compte des dispositions fondamentales et des clauses instituant des mécanismes tels que celui qui est prévu dans la convention n[o] 144. Les commentaires des organes de contrôle devraient transparaître dans toutes les stratégies attachées aux résultats ainsi que dans les programmes par pays de promotion du travail décent, qui devraient toujours prévoir la ratification et l'application des conventions n[os] 87 et 98. En ce qui concerne l'indicateur 18.4, tous les programmes par pays de promotion du travail décent devraient compter une composante relative aux normes. Il conviendrait

de diffuser largement les conclusions des organes de contrôle auprès des partenaires extérieurs et d'organiser des activités de formation sur les normes pouvant avoir une incidence sur d'autres instruments régionaux ou internationaux tels que des accords commerciaux. L'indicateur 18.3 est associé à une cible plutôt modeste et aurait dû porter sur la ratification de l'ensemble des conventions à jour.

**117.** Enfin, l'orateur demande des précisions au sujet du tableau 10 et de la liste des résultats justifiant des travaux de recherche sur le rôle des normes dans le rééquilibrage de la mondialisation. Il exprime des craintes quant au financement du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé et invite le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, qui a supprimé son apport financier, à revenir sur sa décision.

**118.** M. Julien fait observer qu'il est important de ne pas préjuger de l'issue des discussions récurrentes qui se tiennent entre les mandants et qui ne conduisent pas automatiquement à de nouvelles normes. Il note, par ailleurs, que le Bureau tend de plus en plus fréquemment à s'adresser directement aux entreprises, et invite à cet égard à faire preuve de davantage de prudence; les mandants sont en effet des organisations d'employeurs qu'il convient d'informer et d'impliquer par l'intermédiaire d'ACT/EMP. Les gouvernements n'apprécieraient guère que des documents officiels de l'Organisation fassent état de relations directes entre le Bureau et des collectivités territoriales; le même raisonnement vaut pour la famille des organisations d'entreprises.

**119.** L'orateur constate un chevauchement entre le résultat 14 et le résultat 18 en termes de respect et de mise en application des conventions fondamentales et relève à cet égard une confusion juridique récurrente qu'il juge problématique de la part d'une organisation vouée à la défense des droits. Se référant au paragraphe 254, dans lequel le Bureau fait état d'un modèle durable d'après-crise, il se demande s'il appartient au Bureau d'élaborer des modèles. S'agissant de la mesure du travail décent, il fait observer que les instruments mis au point par le Bureau à cette fin ne sont pas de véritables indicateurs, mais de simples tableaux informatifs, qui prêtent encore à discussion. La question des indicateurs est de toute façon une question très complexe qui doit être traitée avec la plus grande précaution.

**120.** L'intervenant regrette qu'il ne soit pas proposé de vision d'ensemble sur la stratégie en matière de connaissances et indique que son groupe aurait souhaité être davantage informé sur les activités relatives au résultat 14. Il constate que le langage utilisé à propos des zones franches d'exportation est négatif, alors que ces zones permettent de créer des emplois, et propose de supprimer l'indicateur 14.2.

**121.** L'orateur se félicite de la collaboration du Bureau avec les employeurs dans le domaine du travail forcé. Un véritable progrès a été accompli, dans le sens d'une meilleure prise en considération des besoins des mandants et dans la ligne de la Déclaration de 2008. Il souhaite que le Bureau poursuive ce type d'activités, mais en y associant systématiquement ACT/EMP. Le libellé du paragraphe 261 prête à confusion, dans la mesure où il pourrait donner à penser que l'ensemble des travailleurs migrants sont victimes du travail forcé.

**122.** En ce qui concerne le résultat 16, l'orateur s'inquiète de constater que le financement doit être assuré presque exclusivement par des fonds extrabudgétaires et souhaite

savoir si le Bureau a prévu des solutions de rechange dans l'hypothèse où cette source de financement viendrait à se tarir.

**123.** En ce qui concerne le résultat 17, le groupe des employeurs attache davantage d'importance à l'application des normes, c'est-à-dire à la réalité effective, qu'à la recherche de nouvelles ratifications. Cela s'applique aussi au résultat 18, dont les indicateurs devraient être revus dans cette perspective. De nombreux pays ratifient en effet les conventions, mais sans les respecter. Inversement, il existe de nombreux systèmes qui accordent une place à la liberté syndicale, même en l'absence de ratification de la convention n° 87. Le groupe des employeurs est en désaccord avec le paragraphe 289, notamment sur le plan de l'interprétation des normes. Il a également des préoccupations sur le paragraphe 291, notamment en ce qui concerne les accords de libre-échange et les droits des travailleurs. Finalement, l'orateur estime qu'il ne faut pas considérer comme le fait le Bureau, que les journalistes ou les avocats sont des mandants du BIT.

**124.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souligne l'importance cruciale de la volonté politique et de la détermination des mandants pour la concrétisation des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Aujourd'hui encore, le plus difficile est d'amener les mandants au consensus sur ces questions. Le groupe de l'Afrique est favorable à la collecte d'informations sur les relations professionnelles à l'échelon des pays, informations qui devraient rendre compte des pratiques exemplaires. En outre, les organisations régionales devraient être associées aux travaux visant à repérer les lacunes dans la législation, les politiques et les pratiques et prêter l'appui nécessaire pour y remédier. En ce qui concerne les résultats 15, 16 et 17, l'orateur exhorte le Bureau à poursuivre les différents programmes en renforçant leur visibilité et en y associant les partenaires sociaux. En outre, le Bureau devrait continuer de chercher à établir un consensus tripartite sur la ratification des normes internationales ainsi que sur l'application pleine et effective des conventions ratifiées.

**125.** La représentante du gouvernement du Canada salue la proposition relative au renforcement des activités normatives et du contrôle de l'application des normes par une politique normative cohérente. Pour que le système de contrôle conserve sa crédibilité et son efficacité, il faut qu'il bénéficie d'un financement suffisant. Promouvoir la ratification revêt une importance certaine, mais le Bureau doit veiller avant tout à aider les mandants à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'OIT et à appliquer les conventions déjà ratifiées. L'oratrice juge bienvenue la mise en exergue, au paragraphe 292, de la question de l'égalité entre hommes et femmes, ajoutant que la convention n° 102 devrait être ajoutée sur la liste des conventions contenant des restrictions applicables aux femmes qui devraient être supprimées. Enfin, l'oratrice se dit favorable à la proposition pour un suivi efficace des conclusions de la Conférence (paragraphe 290) et au regroupement de toutes les bases de données liées aux normes pour une consultation plus aisée (paragraphe 291).

**126.** Le représentant du gouvernement de l'Australie formule cinq propositions. Premièrement, le Bureau devrait renforcer ses moyens d'action en matière de coopération technique en vue de la consolidation des capacités institutionnelles des inspections du travail, améliorer la coopération transfrontalière aux fins de la lutte contre la traite de main-d'œuvre et assurer l'application effective des normes du travail au moyen de la législation nationale. Deuxièmement, la diffusion d'informations, telle qu'elle est programmée en fonction des résultats 14 et 17, doit

viser à permettre aux mandants d'atteindre les meilleurs résultats possibles dans les pays. En outre, le Bureau devrait continuer de rechercher des possibilités de coopération technique dans le cadre d'une stratégie efficace pour réaliser les objectifs fixés. Troisièmement, il faut tenir compte des incidences budgétaires des améliorations des activités normatives telles que présentées au paragraphe 39 du document GB.310/LILS/3/1 lors de l'allocation de ressources au titre de l'objectif stratégique visé. Quatrièmement, le Bureau devrait allouer les ressources nécessaires pour que le rapport établi en vue de la première discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, qui aura lieu à la session de 2012 de la Conférence, contienne une analyse des activités du BIT et énonce les enseignements à retenir. Les conclusions de la Conférence sur cette question devront être dûment prises en compte lors de l'élaboration du programme et budget pour 2014-15. Cinquièmement, il faudrait se pencher sur la question des ressources allouées au Comité de la liberté syndicale pour être sûr que son secrétariat dispose des moyens financiers dont il a besoin pour répondre à une demande croissante.

**127.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis indique que l'action prévue par le BIT au titre de l'objectif stratégique examiné emporte l'adhésion de son gouvernement, mais qu'elle s'inquiète de la diminution des ressources allouées aux activités normatives malgré l'augmentation de la charge de travail. Elle demande comment le Bureau envisage de faire face à la situation.

**128.** Le représentant du gouvernement du Pakistan se dit convaincu de l'utilité croissante des normes internationales du travail à l'heure de la mondialisation, soulignant que ces normes permettent d'assurer l'approche normative fondée sur les droits de l'Agenda du travail décent et qu'elles sont déterminantes pour un développement économique et social plus harmonieux. L'orateur signale plusieurs progrès accomplis par son pays, citant notamment la ratification des huit conventions fondamentales et l'abolition du travail des enfants dans les usines de fabrication de ballons de football à Sialkot, objectif atteint grâce à l'appui du BIT. Il approuve la proposition sur le principe.

**129.** Le représentant du gouvernement de la France dit souscrire aux propositions et présente trois observations. Premièrement, la présidence française du G20 a proposé à ses partenaires de mettre à l'ordre du jour une question portant sur le respect des principes et droits sociaux fondamentaux. Deuxièmement, en ce qui concerne la formulation des résultats et indicateurs, l'accent mis sur les progrès dans l'application effective et les mesures ayant une portée réelle est bienvenu, et il faut se fixer pour objectif que les valeurs consacrées par les normes de l'OIT prennent racine sur le terrain. En termes d'instruments, il faut faire une priorité du renforcement des capacités des mandants et de la coopération technique. Troisièmement, le Bureau doit continuer de promouvoir la ratification des normes tout en mettant l'accent sur les mesures concrètes et les pratiques de terrain. Le développement des connaissances présente un grand intérêt à cet égard.

**130.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée indique que le développement et la diffusion des connaissances doivent faire partie des fonctions fondamentales du BIT. En ce qui concerne les trois grandes catégories d'outils de communication proposées au paragraphe 285, la même approche doit s'appliquer à l'ensemble des 19 résultats.

**131.** Le représentant du gouvernement de l'Inde demande des précisions sur les travaux de recherche relatifs aux normes internationales du travail et au commerce, dont il est question au paragraphe 291. En effet, cette proposition ne semble pas conforme aux principes de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui stipule que les normes du travail ne doivent pas servir à des fins commerciales protectionnistes.

**132.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'associe à la déclaration faite par le représentant du gouvernement de la France quant à l'importance équivalente de la ratification des normes et de leur application. Il faut renforcer la synergie entre le système de contrôle et les programmes par pays de promotion du travail décent en vue de promouvoir soit l'application des conventions ratifiées, soit la ratification de celles qui ne le sont pas encore.

**133.** Le représentant du Directeur général (M. Ryder) souligne que chacun semble s'accorder sur l'idée que les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail sont au cœur du mandat de l'OIT et de l'Agenda du travail décent, ce qui n'empêche pas certaines divergences de vues. Il formule trois observations à caractère général. Premièrement, les efforts du Bureau portent à la fois sur la ratification et l'application des conventions, même dans des secteurs particulièrement difficiles à toucher tels que l'économie informelle ou les zones franches d'exportation. Deuxièmement, le Bureau éprouve une certaine difficulté à financer les activités relatives aux mécanismes de contrôle, en particulier du fait de l'augmentation de la charge de travail. Plusieurs voies sont envisageables pour remédier à cette situation: rationaliser les méthodes de travail, accroître l'efficacité des mécanismes de contrôle et rechercher dans la stratégie normative des moyens de faire plus avec le même volume de ressources. D'un autre côté, dépendre dans une large mesure de ressources extrabudgétaires n'est pas une solution. Le Bureau fait son possible pour préserver ses sources de financement et devra, s'il n'y parvient pas, réajuster le programme de travail. Troisièmement, en ce que qui concerne les connaissances, le regroupement des bases de données normatives est bien avancé. Les campagnes d'information lancées par le Bureau à l'intention de publics autres que les mandants, comme les journalistes, visent à toucher des acteurs qui peuvent donner un écho plus important aux activités normatives de l'OIT. En réponse aux questions posées sur des points plus particuliers, M. Ryder indique que la cible associée à l'indicateur 14.2 est justifiée compte tenu des difficultés et des circonstances sur le terrain. S'agissant de la réunion tripartite internationale mentionnée au paragraphe 263 (résultat 15), il précise que cette réunion offrira aux mandants la possibilité de tirer des enseignements des travaux déjà effectués dans des pays sélectionnés, notamment sous l'angle de l'action à mener. S'agissant du résultat 16, les activités visant à l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 ne seront pas organisées au détriment de celles concernant la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. S'agissant du résultat 17, le Bureau est conscient qu'il faut s'attaquer aux différentes formes de discrimination, et ce souci transparaît dans le rapport global dont la Conférence sera saisie à sa session de 2011. S'agissant du résultat 18, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la Déclaration de 1998 donnent des indications claires sur le rapport entre les normes internationales du travail et le protectionnisme; les travaux de recherche du Bureau ne sortent pas de ce cadre. Enfin, M. Ryder rappelle que le Bureau travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie sur les normes internationales du travail.

Il est essentiel de parvenir à un consensus tripartite sur les grands principes de cette stratégie.

**134.** Le Président ouvre la discussion sur le renforcement des capacités techniques et sur la gouvernance, l'appui et le management (paragraphes 320 à 387).

**135.** M. Julien souligne l'attachement de son groupe aux questions de gouvernance, d'appui et de management.

**136.** S'agissant du renforcement des capacités techniques, l'intervenant constate avec regret que le texte n'apporte aucune information nouvelle. Pour les employeurs, cette absence de prévision à l'égard d'une stratégie qu'ils jugent être la plus importante de toutes les priorités du Bureau n'est pas acceptable.

**137.** Par ailleurs, l'intervenant se dit évidemment favorable au renforcement de la capacité des mandants, mais relève que le texte risque, à force de répétitions, de banaliser cette question. Les employeurs auraient souhaité que cette section soit mieux présentée et qu'elle fasse plus systématiquement le lien avec les résultats 9 et 10.

**138.** Le groupe de l'orateur soutient l'amélioration des fonctions d'audit et d'évaluation et se félicite qu'il y ait eu une première consultation informelle organisée par le Bureau sur l'évaluation en janvier. Cette réunion extrêmement intéressante appelle un certain nombre de réactions. Les employeurs souhaitent la réalisation d'une étude par le Conseil, ou dans le cadre d'une évaluation externe, sur l'amélioration des fonctions d'audit et d'évaluation. Ils saluent l'augmentation du budget alloué à ces fonctions et soulignent la nécessité d'en garantir l'indépendance et la transparence.

**139.** L'intervenant fait observer que le tableau du budget opérationnel indique, sous cette rubrique, une augmentation de près de 40 pour cent en ce qui concerne l'utilisation des contrats extérieurs et souhaite obtenir des informations complémentaires. Il fait part d'autres interrogations de son groupe sur le bâtiment et les services informatiques et sur la question de la neutralité climatique. Il salue par ailleurs les efforts déployés par le Bureau pour impliquer les mandants dans les programmes par pays de promotion du travail décent et aimerait ne plus avoir à rappeler que ces efforts doivent se faire avec le soutien d'ACTRAV et d'ACT/EMP.

**140.** Les employeurs attendent des réformes du Conseil et de la Conférence internationale du Travail qu'elles se traduisent par des améliorations, notamment en termes de publications des documents. Ils se demandent en outre si le compte d'ajustement des recettes, qui disposait de plus de 50 millions de dollars en 2010, ne pourrait pas être utilisé pour financer la modernisation des installations du BIT.

**141.** Enfin, l'intervenant aborde la question de la gestion des ressources humaines, source de préoccupation constante, d'inquiétude et d'incompréhension pour les employeurs. Ceux-ci se félicitent de la médiation engagée entre le syndicat et la direction, mais estiment que le moment est venu pour le Bureau de déterminer les causes et les responsabilités des résultats médiocres constatés dans la mise en œuvre des politiques adoptées par l'Organisation.

**142.** L'intervenant en veut pour preuve les coûts extrêmement élevés afférents à IRIS et les retards enregistrés dans sa mise en œuvre, les hésitations qui ont entouré la décision de rénovation du bâtiment et les relations assez opaques entretenues avec les

autorités suisses à cet égard, ainsi que le retard important que prend l'application des IPSAS. En particulier, la situation concernant la gestion des remplacements lui paraît inacceptable: deux postes clés du BIT qui concernent la communication et l'informatique ne sont pas pourvus depuis près d'un an alors même qu'il s'agissait de départs en retraite, et donc, d'échéances prévisibles.

**143.** L'intervenant donne lecture d'extraits du document GB.306/PFA/12/2 concernant des décisions adoptées par le Conseil d'administration en la matière: «En novembre 2005, le Conseil d'administration a adopté la stratégie en matière de ressources humaines pour la période 2006-2009. Celle-ci portait sur les domaines prioritaires suivants: rigueur et efficacité des politiques et des procédures en matière de recrutement, de placement et de déroulement de carrière; systèmes intégrés, motivants et rigoureux de gestion des performances et de perfectionnement du personnel.» Ce même document validait la stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015 et indiquait qu'elle visait à anticiper sur les nouveaux besoins et à y pourvoir, et à actualiser les pratiques, règles et procédures en matière de ressources humaines pour relever les défis tels qu'ils ont été identifiés dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans le Pacte mondial pour l'emploi. Le document précisait aussi que cette stratégie était destinée à réaffirmer le rôle de la fonction ressources humaines en tant que partenaire de la direction pour développer les capacités dont l'Organisation a besoin pour réaliser ses objectifs et obtenir les résultats qu'elle s'est fixés, et qu'elle soutiendra la concrétisation des 19 résultats attendus au titre du cadre stratégique pour 2010-2015, reliés aux autres grandes stratégies de la direction dans les domaines des technologies de l'information. Rappelant que le responsable principal de l'application de cette stratégie n'est toujours pas nommé, alors que ce document a été adopté en novembre 2009, l'intervenant exhorte le Bureau à réagir.

**144.** M. Trotman approuve le renforcement de la base de connaissances pour améliorer les services fournis aux mandants et répète qu'il faut des connaissances et des travaux de recherche axés sur l'action tant au niveau mondial qu'au niveau national. Il se dit préoccupé par les incidences sur les ressources humaines et le financement, et souligne que les travaux proposés ne devraient pas être entrepris au détriment des services aux mandants. L'intervenant insiste sur le fait qu'il faut prévoir des crédits aux fins du renforcement des capacités des organisations de travailleurs pour permettre la tenue à jour de la base de connaissances et le renforcement de la coopération Sud-Sud, et appelle par ailleurs à une intensification de la coopération avec les régions et ACTRAV afin de développer et de consolider l'Université ouvrière mondiale et le réseau de recherche du groupement Global Union. Il approuve les domaines de recherche définis au paragraphe 338, mais souligne qu'il convient, d'une part, de mettre davantage l'accent sur les politiques de relance tirée par les revenus et les politiques macroéconomiques qui permettent de promouvoir le travail décent d'une manière intégrée et, d'autre part, de suivre l'évolution du travail précaire. Il demande qu'il soit fait mention des normes internationales du travail dans le paragraphe 341.

**145.** En ce qui concerne les technologies de l'information, l'orateur exprime son inquiétude à propos des ressources humaines et de la capacité d'exécuter les nombreux projets compte tenu des problèmes de gestion et de capacités recensés dans l'étude réalisée en novembre 2010 sur l'infrastructure informatique. Il se demande si le programme proposé n'est pas trop ambitieux et il souhaite que le montant global de toutes les dépenses se rapportant à l'informatique dans les régions soit communiqué.

**146.** M. Trotman est en faveur de la stratégie visant à développer les capacités institutionnelles et techniques de chacun des mandants, se félicitant de la proposition qui consiste à faire intervenir directement ces derniers dans l'évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Cela devrait faire l'objet d'un programme spécifique, doté de ressources suffisantes. Il faut aussi améliorer la capacité des mandants de travailler ensemble. L'intervenant reconnaît l'importance des accords de partenariat dans le domaine de la coopération technique ainsi que celle de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et avec les entités non étatiques et les acteurs économiques.

**147.** Pour ce qui est de la gouvernance, de l'appui et du management, l'intervenant réaffirme la détermination de son groupe à exercer pleinement son rôle. Il considère comme «naturelles» les mesures mises en œuvre pour améliorer les méthodes de travail, l'examen des règles, les procédures et les pratiques, et demande que le Syndicat du personnel soit correctement associé au processus. Evoquant la médiation en cours entre l'Administration et le Syndicat du personnel, il exprime l'espoir que des solutions mutuellement satisfaisantes seront trouvées.

**148.** M. Trotman est d'accord pour que les programmes par pays de promotion du travail décent demeurent le principal mécanisme opérationnel de l'OIT. L'exécution de ces programmes ne pourra réussir que si elle est menée par les mandants. Il appelle à l'intégration systématique des normes du travail dans ces programmes et se dit préoccupé par la déclaration concernant le nombre restreint de priorités, laquelle pourrait entrer en contradiction avec la nécessité de traiter toutes les dimensions du travail décent de manière équilibrée.

**149.** L'orateur confirme que son groupe soutient résolument la réforme du fonctionnement du Conseil d'administration, qui accordera une plus grande place aux débats d'orientation aboutissant à des décisions. Pour ce qui est de la Conférence, il rappelle qu'il y a quelques années un groupe de travail a déjà été chargé de la question et avait adopté des changements. Selon lui, il faut faire attention à ne pas passer d'un groupe de travail sur la réforme à un autre au risque de perdre de vue les questions stratégiques qui devraient guider les travaux du Conseil d'administration.

**150.** M. Trotman fait une dernière suggestion concernant les indicateurs; il demande qu'à l'avenir un indicateur type soit établi pour chaque résultat en ce qui concerne l'état d'avancement du processus de ratification et d'application des conventions. Cet indicateur devrait aussi permettre de mesurer les progrès accomplis et le degré d'engagement des partenaires sociaux et des gouvernements.

**151.** Le représentant du gouvernement de l'Australie se déclare en faveur de l'approche systématique de la gestion et du partage des connaissances. Tant le siège que les régions devraient utiliser cette ressource à des fins d'analyse et pour conseiller les mandants. L'intervenant approuve l'idée de procéder à des consultations participatives avec les membres du personnel à propos du système de connaissances et de l'essayer avec eux, surtout dans les régions où ils seront à la fois les principaux pourvoyeurs et les principaux utilisateurs des informations concernant les pays. Le personnel des bureaux extérieurs devrait donc être correctement formé à l'utilisation de ce système. Pour ce qui est de la capacité opérationnelle, l'orateur se dit préoccupé par le fait que celle-ci dépend fortement de la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires aux fins de l'exécution d'activités de coopération technique et de la mise en œuvre des stratégies mentionnées dans les propositions. Le

Bureau devrait adopter une stratégie de réduction des risques pour faire en sorte que les programmes hautement prioritaires soient financés par le budget ordinaire. Cela permettrait de poursuivre l'exécution des programmes au cas où les fonds de la coopération technique n'atteindraient pas le volume prévu. Evoquant la gouvernance, l'appui et le management, l'intervenant demande instamment au Bureau de continuer à appliquer une gestion axée sur les résultats et à tirer profit des enseignements issus des évaluations. L'existence de mécanismes de gouvernance externe et interne, pertinents, efficients et efficaces contribue à une utilisation prudente des ressources aux fins de l'assistance technique aux Etats Membres. Cela permettra à l'OIT de faire partie des organismes des Nations Unies appliquant les meilleures pratiques lorsqu'elle utilisera ses ressources pour remplir son mandat essentiel. Les efforts déployés pour réaliser des économies, notamment par des pratiques respectueuses de l'environnement et une meilleure utilisation de l'espace, sont appréciés. Le Bureau devrait continuer à recenser d'autres domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées pendant la période 2012-13, y compris par une évaluation rigoureuse des méthodes de travail. Il est vital de continuer à bien planifier le financement et la gestion des risques pour ce qui est des économies qui devront encore être réalisées à l'avenir. Enfin, l'intervenant fait part de son soutien à la proposition du GASPAC visant à établir un comité interne d'examen des dépenses.

**152.** Le représentant du gouvernement du Brésil réitère sa satisfaction de voir que le Bureau mentionne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire parmi les moyens permettant de réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT. Son gouvernement a contribué, à hauteur de 6 millions de dollars des Etats-Unis, à des projets mis en œuvre sur la base d'une coopération Sud-Sud. L'efficacité d'une telle coopération, qui pourrait être utilement conjuguée avec une coopération Sud-Nord, réside dans le fait qu'elle contribue à l'échange d'expériences entre des pays qui se heurtent aux mêmes difficultés et à l'élaboration de solutions adaptées à une situation nationale donnée. A cet égard, les propositions montrent la bonne voie en offrant des outils diversifiés pour mettre en œuvre les priorités de l'Organisation sur la base des 19 résultats.

**153.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis souhaite un complément d'information sur la proposition concernant la collecte de données et les analyses comparatives, et demande au Bureau de présenter les méthodes qui seront employées pour recueillir de nouvelles données sur les pays, dont il est fait mention dans les propositions. A propos du chevauchement des travaux de recherche réalisés dans l'ensemble du Bureau, elle est favorable à un regroupement et à une rationalisation de ces travaux et aussi des publications pour des raisons de rentabilité. Pour ce qui est du nouveau système servant de base à l'analyse comparative dont il est question aux paragraphes 322 et 323, l'oratrice demande au Bureau de faire en sorte que des mises en garde indiquent aux utilisateurs quels renseignements sont comparables entre les pays. Elle se félicite du fait que la Commission de la recherche et des publications soit chargée de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les étapes à franchir pendant la prochaine période biennale, telles qu'elles sont définies dans la stratégie en matière de connaissances pour 2010-2015. A ce propos, elle insiste à nouveau sur l'importance d'un examen collégial externe et demande au Bureau d'indiquer comment il entend s'y prendre.

**154.** Le représentant du gouvernement du Japon soulève deux points. Premièrement, il appuie le renforcement du système de connaissances, mais met le Bureau en garde contre d'éventuels retards et d'une augmentation des coûts lors de la mise en place

des infrastructures informatiques. IRIS en est une bonne illustration. Par ailleurs, le manque de transparence sur les questions d'informatique est préoccupant. Deuxièmement, s'agissant de la stratégie en matière de partenariats, l'intervenant est favorable aux mesures proposées pour étoffer la liste des donateurs. Le Bureau devrait renforcer les partenariats avec des fondations privées, comme la Fondation Bill and Melinda Gates, en particulier à l'heure où de nombreux pays donateurs sont aux prises avec des difficultés budgétaires.

**155.** Le représentant du gouvernement de la France concentre son intervention sur le renforcement de la base de connaissances de l'OIT, dont il considère qu'elle est une priorité absolue. Dans ce domaine, les exigences auxquelles doit satisfaire le Bureau se multiplient, notamment en raison de plusieurs engagements découlant, par exemple, de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et des travaux du G20. L'amélioration proposée de la base de connaissances est décisive pour pouvoir répondre à ces engagements. Or le tableau 10 ne répond pas à la principale question qui est celle du «comment?». Par conséquent, le Bureau et l'Organisation doivent réfléchir de manière collective aux principales priorités.

**156.** Le représentant du gouvernement de la Chine se félicite des efforts déployés pour permettre à l'OIT de fournir des services de meilleure qualité aux mandants grâce à l'amélioration du système de connaissances. Le Bureau devrait mettre en place un mécanisme de partage de l'information avec l'Union européenne et les organismes intergouvernementaux afin d'assurer une utilisation optimale des ressources. Des ressources devraient être consacrées au recrutement de consultants et d'experts chargés de recueillir et d'actualiser les données sur les pays. En outre, les documents devraient être traduits dans les différentes langues.

**157.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'associe aux observations formulées par le représentant du gouvernement de la France concernant le tableau 10. Il soutient la proposition du Bureau à cet égard, reconnaissant l'utilité des trois filières d'information pour la visibilité de l'Organisation vis-à-vis de l'extérieur, pour la réalisation de travaux analytiques sur des questions normatives et de politique générale, et pour soutenir la coopération technique.

**158.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) fait porter son intervention sur six points. Premièrement, le Bureau poursuit ses travaux visant à améliorer les programmes par pays de promotion du travail décent. Le document consacré au Compte de programmes spéciaux dont est saisie la commission contient des propositions tendant à renforcer ces programmes, notamment par des méthodes d'évaluation de la situation nationale qui permettent de couvrir les quatre objectifs stratégiques et par une participation plus étroite des mandants à la conception et à l'exécution des programmes par pays. Une partie des ressources réservées au renforcement des fonctions d'évaluation en 2012-13 est consacrée au renforcement de l'évaluation de ces programmes. Deuxièmement, l'actualisation périodique du système de connaissances incombera à des techniciens du siège et des régions. Il s'agira là d'un appui aux mandants et non d'une réduction des services qui leur sont fournis. Cela exige toutefois des efforts substantiels pour moderniser et rationaliser les outils de connaissance existants. Troisièmement, s'agissant de la gouvernance, il n'appartient pas au Bureau de préjuger à l'avance des décisions du Conseil d'administration sur sa propre réforme. Toutefois, le besoin d'améliorations est dûment noté, par exemple en ce qui concerne la mise à disposition des documents en temps voulu. Quatrièmement, le Bureau propose d'augmenter les ressources affectées

aux technologies de l'information pour faire face au besoin urgent d'investissement dans ce domaine afin de remédier aux défaillances qui pourraient compromettre les opérations du BIT, comme l'a montré l'audit de l'infrastructure informatique en 2010. Cette augmentation découle en outre des enseignements d'expériences passées comme la lenteur du déploiement d'IRIS, due à des restrictions budgétaires. Des investissements dans l'informatique sont tout aussi nécessaires pour satisfaire aux priorités définies dans les propositions pour 2012-13, en particulier s'agissant du nouveau système de gestion des connaissances. Cinquièmement, le Bureau fera le point sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015 dans le rapport sur l'exécution du programme 2010-11, qui sera présenté au Conseil d'administration en 2012. Dans l'intervalle, la directrice du Département du développement des ressources humaines se tient à la disposition des membres du Conseil d'administration pour les informer de l'évolution à ce jour. La procédure visant à pourvoir les postes de haut niveau est en bonne voie. Sixièmement, l'augmentation des ressources de collaboration extérieure, qui apparaît au budget de l'audit interne, constitue un moyen plus rentable de s'assurer les services d'experts. La multiplicité des mécanismes de contrôle existants au BIT pourra être examinée avec les questions d'audit et en particulier dans le cadre du point de l'ordre du jour qui est consacré au Comité consultatif de contrôle indépendant.

**159.** Le Directeur général remercie la commission pour son débat honnête et franc sur les propositions; les messages et les attentes ont été dûment notés. Par ailleurs, il apprécie le fait que la commission ait pris acte des améliorations contenues dans les propositions de programme et de budget contiennent des améliorations. Il ressort clairement de la discussion que le Bureau et les mandants partagent la même vision stratégique. Reste à savoir – et c'est la question principale – comment satisfaire des exigences de plus en plus nombreuses avec des ressources limitées. Le Directeur général attend avec intérêt un débat approfondi sur cette question avec le Conseil d'administration. La réforme du Conseil d'administration devrait offrir la possibilité d'avoir des discussions d'ordre politique et stratégique plus intenses, notamment sur la conduite non seulement du Bureau, mais également de l'Organisation dans son ensemble. Jusqu'à présent, le consensus qui s'est dégagé au plus haut niveau politique sur le rôle central joué par l'OIT au niveau mondial et dans les pays, ne s'est pas accompagné d'une augmentation des ressources confiées au BIT. Il s'agit d'une décision politique. Le Directeur général conclut en exprimant sa gratitude au personnel du Bureau pour son dévouement et son adhésion aux valeurs et aux missions de l'Organisation.

**160.** Le Président clôt la discussion consacrée aux propositions de programme et de budget et rappelle que le Directeur général présentera sa réponse détaillée, mercredi 16 mars.

**161.** La commission s'est réunie à nouveau les 16 et 17 mars. Le Directeur général a présenté ses propositions concernant les ajustements à apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2012-13, tels qu'ils figurent dans le document GB.310/PFA/2/1. Ce document contient également un point appelant une décision (paragraphe 5). La déclaration du Directeur général est reproduite à l'annexe II.

**162.** Le représentant du Directeur général (M. Johnson) informe la commission que le document GB.310/PFA/2/1 contient une erreur. Le montant figurant au paragraphe 3, concernant la réduction du niveau nominal des propositions compte tenu des ajustements (1 727 748 dollars E.-U.), est incorrect et doit être remplacé par le montant de 1 768 046 dollars E.-U.

**163.** Dans les interventions qui ont suivi, tous les orateurs ont exprimé leur solidarité avec le gouvernement et le peuple japonais, lesquels font face aux conséquences tragiques du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé le pays récemment.

**164.** M. Trotman souligne la nécessité de structurer le budget de telle sorte que l'argent du contribuable ne soit pas gaspillé. Il reconnaît, certes, que de nombreux pays sont confrontés à des contraintes budgétaires au lendemain de la crise économique, mais s'interroge sur l'utilité de réductions aveugles. Il estime que, même dans le contexte de la crise, l'utilité et l'importance de l'OIT sont largement reconnues au sein des trois groupes. L'avenir de l'OIT dépend dans une large mesure de la façon dont elle répondra aux besoins de ses mandants, et elle a aujourd'hui une occasion à nulle autre pareille de faire la preuve de sa sollicitude et de sa singularité en étant plus fidèle que jamais à ses principes et à ses valeurs. M. Trotman ne pense pas que des pays puissent réussir isolément lorsque la pauvreté règne autour d'eux. En effet, la pauvreté, où qu'elle sévisse, est toujours un obstacle sur la voie des nations désireuses d'améliorer leur propre situation. Le malheur des uns fait le malheur de tous. L'orateur se félicite des efforts entrepris par le Directeur général pour répondre à la plupart des préoccupations exprimées au cours des débats. A cet égard, un effort a été fait en vue de concilier trois éléments: le monde est en crise, les donateurs rencontrent de nombreuses difficultés et l'OIT doit contribuer, avec l'aide de tous les Etats Membres, à instaurer une société plus juste et à créer davantage de richesses pour tous. Dans ce contexte, le groupe des travailleurs approuve les propositions de budget résultant des ajustements qui ont été présentés et exhorte les autres groupes à faire de même.

**165.** M. Julien indique que le groupe des employeurs prend note de la réponse du Directeur général, qui a bien réagi sur les principaux points qu'ils avaient soulevés durant la discussion budgétaire. Ces réponses constituent un motif de satisfaction pour le groupe des employeurs et l'intervenant en cite quelques-unes: i) l'approbation par le Directeur général de la réforme de la situation du Département EVAL; ii) la proposition concernant un certain nombre d'économies importantes; iii) les compléments d'information fournis par le Bureau sur les stratégies en matière de technologies de l'information et de connaissances, qui ont montré toute l'importance accordée à ces questions; et iv) l'engagement pris par le Directeur général de veiller à ce que les postes stratégiques vacants soient pourvus. Les employeurs se félicitent également de ce que le Directeur général ait réagi sur les événements en Afrique du Nord et en Egypte. L'intervenant se dit satisfait du déroulement de la discussion cette année, les mandants ayant eu suffisamment de temps pour se concerter et formuler des remarques sur la proposition du Bureau.

**166.** M. Julien aborde ensuite trois sujets qui nuancent cette appréciation positive. Premièrement, l'organisation de la discussion la semaine passée a mis en évidence l'urgence de la réforme du Conseil d'administration. Cette réforme bénéficie de l'accord de principe des mandants. Les travaux de la commission ont montré qu'un séquençage plus rationnel des séances et la nécessité d'avoir «un» Conseil d'administration s'imposent. Pour l'orateur, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail devrait en tenir compte.

**167.** Deuxièmement, les employeurs tirent certaines conclusions du débat sur l'utilisation du Compte de programmes spéciaux. Il aurait été logique d'utiliser ce compte pour combler au moins partiellement le financement manquant de la rénovation du bâtiment. Le groupe des employeurs regrette que les gouvernements n'aient pas

souhaité l'utiliser à cette fin. Ensuite, les deux premières propositions du Bureau concernant l'utilisation du compte posent un problème de fond aux employeurs, qui tiennent à rappeler que ce compte n'est pas normalement destiné à assurer des dépenses ordinaires qui ouvriraient de nouvelles lignes budgétaires. Le Compte des programmes spéciaux n'est pas un budget ordinaire bis qui permettrait de prendre en charge des questions relatives aux normes ou au travail décent; il doit être réservé à des dépenses exceptionnelles ou à des investissements. Les employeurs ne s'opposent pas à l'adoption des deux autres propositions concernant le Compte de programmes spéciaux mais tiennent à signaler le problème de procédure que soulèvent les deux premières. Par ailleurs, la proposition relative aux normes repose sur une approche ex post alors que les employeurs sont favorables à une approche ex ante plus systématique pour aider un certain nombre de gouvernements à appliquer les principes énoncés dans les conventions internationales, même en l'absence de ratification.

**168.** Troisièmement, M. Julien accueille avec satisfaction l'augmentation de la flexibilité dans l'utilisation du budget du Bureau ACT/EMP. Cette proposition du Bureau est extrêmement utile pour que ACT/EMP puisse exercer ses responsabilités correctement, même si, bien entendu, elle ne répond pas à l'ensemble des défis qu'il doit relever à long terme pour pouvoir s'investir dans la réalisation des plans de travail axés sur les résultats et la mise en œuvre des 19 résultats adoptés. L'intervenant appelle l'attention du Conseil d'administration sur la situation extrêmement difficile de très nombreuses organisations professionnelles dans le monde, notamment dans la sphère de l'ex-Union soviétique et souligne qu'il ne saurait y avoir de démocraties matures sans représentation des entreprises.

**169.** Enfin, depuis quelques années, l'OIT compte beaucoup sur les ressources extrabudgétaires et les employeurs y voient un risque de dépendance. Aussi est-il très important de bien distinguer le budget ordinaire des ressources extrabudgétaires et de veiller à ce que l'OIT continue d'être dotée d'un budget lui permettant d'assurer ses missions essentielles. La décentralisation des activités a sans doute atteint ses limites, la poursuivre menacerait les fonctions de base du Bureau. Il faut maintenant faire le point sur la répartition et l'utilisation des ressources, éviter la dispersion des moyens – encore présente dans quelques éléments du programme et budget – et distinguer le court terme du long terme. Le Bureau et le Conseil d'administration doivent prouver que tout est fait pour utiliser les ressources de façon optimale et extrêmement rigoureuse pour poursuivre le développement et pour donner toute satisfaction aux mandants. S'il n'en exige pas moins que les organisations d'employeurs et de travailleurs soient étroitement consultées sur les stratégies relatives à la gestion de l'Organisation, le groupe des employeurs est en mesure d'approuver le point appelant une décision.

**170.** Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du GASPAC, se félicite des ajustements proposés et des mesures importantes qui ont été présentées en réponse aux préoccupations de la commission. Les mesures concernant les améliorations à apporter dans des domaines tels que la gestion interne, la transparence et les pratiques financières du Bureau sont particulièrement bienvenues; il s'agit notamment de: i) l'acceptation de la proposition du GASPAC préconisant la création d'un comité de haut niveau chargé d'examiner les dépenses, ainsi que de la proposition visant à ce que le Conseil d'administration soit régulièrement tenu au courant des travaux de ce comité; ii) l'engagement à garantir l'indépendance de la fonction d'évaluation de l'OIT; iii) l'assurance donnée par le Directeur général qu'il

va pourvoir rapidement les postes de direction au sein du Bureau; et iv) les engagements pris concernant la stratégie de gestion des connaissances et l'inventaire des publications. Le groupe espère que la mise en œuvre de ces mesures fera l'objet de rapports réguliers. Le groupe souscrit également à la proposition visant à ce que le mandat du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail inclue l'examen de la finalité, de la structure et des coûts des réunions régionales, afin de garantir que ces réunions restent utiles et efficaces. Le groupe accueille avec satisfaction les propositions de réductions budgétaires et aussi la réaffectation d'une partie des économies à des aspects prioritaires dans les Etats arabes et en Afrique du Nord ainsi que dans l'économie informelle, à la mise en œuvre d'IRIS et à la promotion de l'emploi des jeunes, tout en faisant remarquer que ces aspects correspondent également à des besoins de la région de l'Asie et du Pacifique.

**171.** S'exprimant au nom de son gouvernement, l'orateur souscrit à la déclaration du GASPAC. Il reconnaît que la nouvelle proposition visant à augmenter les coûts de 2,4 pour cent correspond à la pratique suivie auparavant par le Bureau en vue de maintenir les augmentations budgétaires dans les limites d'un budget à croissance zéro en valeur réelle. Il approuve les ajustements proposés pour le programme et budget, surtout en ce qui concerne la surveillance des dépenses, et souscrit au point appelant une décision.

**172.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, rappelle que son groupe a soulevé six points durant le débat qui a eu lieu la semaine précédente, à savoir que: i) l'OIT demeure l'interlocuteur privilégié pour la mise en place du travail décent; 25 programmes par pays de promotion du travail décent sont actuellement en place en Afrique, et 20 autres sont en cours de négociation; ii) les attentes sont élevées compte tenu du taux important de chômage et d'autres problèmes sociaux; iii) il est essentiel de relever les défis qui se posent en matière de travail décent pour assurer un développement social plus équilibré; iv) la baisse prévue des ressources extrabudgétaires est préoccupante; v) la Conférence a adopté une résolution invitant le Conseil d'administration à allouer des ressources et à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour donner effet à la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010; et vi) la protection sociale est pour l'Afrique un élément stabilisateur sur la voie de sociétés équitables. L'orateur invite les donateurs à ne pas supprimer la totalité de leurs apports extrabudgétaires et se félicite des efforts réalisés par le Directeur général pour limiter les conséquences de telles réductions. L'orateur se félicite de la réaffectation de ressources en faveur des pays arabes d'Afrique du Nord, de l'emploi des jeunes et de l'économie informelle. Il est favorable au budget à croissance zéro en valeur réelle, qui est proposé dans les ajustements présentés par le Directeur général.

**173.** La représentante du gouvernement de Singapour, s'exprimant au nom des dix Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), remercie le Directeur général pour son engagement à assurer un équilibre entre l'augmentation des demandes des mandants et la nécessité de faire preuve de prudence dans la planification budgétaire. Elle formule quatre commentaires sur les ajustements proposés par le Directeur général. Premièrement, la mise en place d'un comité de haut niveau chargé d'examiner les dépenses internes est la bienvenue. Ce comité devra procéder à un examen exhaustif pour vérifier que l'ensemble des dépenses sont justifiées et que les fonds sont utilisés de façon efficace. Deuxièmement, l'infrastructure sur laquelle s'appuiera le nouveau système de gestion des

connaissances devra être axée sur les besoins essentiels des utilisateurs finals. Troisièmement, l'oratrice prend bonne note des efforts visant à réduire de 2,7 à 2,4 pour cent les augmentations de coûts et accepte les explications fournies par le Bureau. Quatrièmement, les économies supplémentaires qui seront réalisées grâce au réexamen de certains services et par exemple à la réduction envisagée des coûts de la Conférence sont bienvenues. L'oratrice se félicite de la réaffectation de ressources aux priorités les plus élevées, notamment pour aider les Etats arabes et les pays arabes d'Afrique du Nord et répondre au problème du chômage des jeunes en Europe de l'Est et dans d'autres régions. Le Bureau devrait envisager de réaffecter aussi des ressources à la région de l'Asie et du Pacifique. Enfin, l'oratrice approuve les priorités du programme fixées pour 2012-13.

**174.** Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom du groupe des pays donateurs de même sensibilité, à savoir la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, la Finlande et la Suède, rappelle la déclaration faite la semaine précédente en faveur d'un budget à croissance zéro en valeur réelle, et demande plus d'efficience, un meilleur rapport coûts-résultats et une plus grande transparence dans le processus global. Il accueille favorablement les économies supplémentaires et la maîtrise des coûts qui sont proposées. Il demande des précisions sur le volume réel du budget et se déclare préoccupé par l'opacité des négociations budgétaires.

**175.** Le représentant du gouvernement de la Jordanie, s'exprimant au nom du Liban, du Qatar et de la Jordanie, souscrit à la déclaration du GASPAC. Il accueille avec satisfaction les propositions du Directeur général visant à améliorer les pratiques de gestion, en particulier la création d'un comité de haut niveau chargé de l'examen des dépenses internes, et l'élargissement du mandat du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. En ce qui concerne la nomination de fonctionnaires de haut niveau, il espère que le Bureau prendra en considération des candidatures de pays non représentés et sous-représentés. S'agissant de la gestion des connaissances, l'OIT est une institution d'excellence, ce qui veut dire qu'elle doit se distinguer par son savoir-faire et ses connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques. Il est essentiel que les changements proposés renforcent l'interaction, la coopération et la rationalisation des activités du Bureau en vue de consolider les compétences du BIT, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. En ce qui concerne les priorités relatives à l'exécution du programme, l'orateur se félicite de l'accent mis sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et espère qu'on accordera en outre toute l'importance qui leur revient à la sécurité sociale et à la protection sociale. Il note aussi avec satisfaction que des ressources supplémentaires ont été réaffectées à la région des Etats arabes. Il salue le rôle du Directeur général qui a su asseoir l'autorité de l'OIT dans le cadre des processus du G20 et du G8, ce qui a du même coup donné à la dimension sociale une reconnaissance mondiale. Il appuie les propositions de programme et de budget comportant une augmentation de coûts de 2,4 pour cent.

**176.** Le représentant du gouvernement de la France rappelle les observations qu'il a faites la semaine précédente au sujet des améliorations apportées à la forme et à la présentation des propositions ainsi que de leur plus grande transparence. Toutefois, la segmentation de l'examen du programme et budget au sein de la commission a nui à l'interactivité des débats – aspect qui, espérons-le, sera pris en considération dans le cadre de la réforme prévue du Conseil d'administration. L'orateur se félicite des économies supplémentaires proposées par le Directeur général qui ont permis de ramener la croissance du budget à 2,4 pour cent tout en préservant des priorités, telles

que la coopération étroite avec le G20. Une gestion efficace pourrait déboucher sur de nouvelles économies sans que cela nuise à la productivité du Bureau. Rappelant la réduction de 3 pour cent du budget de l'ONU annoncée par le Secrétaire général de l'ONU, l'orateur note que le BIT n'avait pas sensiblement augmenté son budget avant la crise. Il approuve la réaffectation de ressources aux domaines d'action prioritaires définis par le Directeur général, en soulignant qu'il est nécessaire de hiérarchiser clairement les priorités. Il remercie le Directeur général pour son engagement personnel dans l'ensemble du processus et sa volonté clairement affirmée de tenir compte des préoccupations de la commission. L'orateur soutient le point appelant une décision.

**177.** Le représentant du gouvernement du Canada se dit sensible aux efforts faits pour trouver le moyen de faire de nouvelles économies, mais se dit déçu de la décision de maintenir un budget à croissance zéro en valeur réelle, avec une légère réduction de 0,3 pour cent. Une augmentation du budget de 2,4 pour cent n'est pas acceptable pour son gouvernement qui attend un budget à croissance nominale zéro. L'orateur renvoie à l'annonce récente du Secrétaire général de l'ONU qui s'est engagé à réduire de 3 pour cent le prochain budget de l'ONU et a demandé à toutes les institutions des Nations Unies de suivre l'exemple. Il accueille favorablement plusieurs mesures proposées par le Directeur général en réponse aux préoccupations exprimées par la commission, à savoir: i) la création d'un comité chargé d'examiner les dépenses internes et le réexamen de la politique du BIT en matière de publications, ainsi que les rapports d'avancement sur les mesures qui seront soumises à la session du Conseil d'administration en novembre 2011; ii) les mesures proposées concernant l'évaluation et le contrôle; iii) la nomination de fonctionnaires de haut niveau; iv) le système de gestion des connaissances; v) le mandat élargi du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, qui inclura les réunions régionales; et vi) la recherche d'autres économies aux postes voyages, dépenses imprévues, allocations pour les congés de maladie de longue durée et coût de la Conférence. En ce qui concerne ce dernier point, il regrette que le Directeur général ait proposé de réaffecter les 2,34 millions de dollars E.-U. d'économies aux programmes, compte tenu de la situation financière actuelle dans laquelle les économies doivent venir en réduction du budget proposé et non être réaffectées. Pour terminer, l'orateur indique que son gouvernement n'appuie pas le point appelant une décision et demande un budget à croissance nominale zéro pour la période biennale 2012-13.

**178.** Le représentant du gouvernement du Kenya approuve la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Il se félicite des ajustements proposés par le Directeur général et souligne la nécessité de faire preuve de volontarisme, en particulier en ce qui concerne l'emploi des jeunes et l'économie informelle. Il appuie le point appelant une décision.

**179.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, tout en réaffirmant l'adhésion de son gouvernement au mandat de l'OIT, indique que la solution consistant à augmenter les coûts de 2,4 pour cent ne tient pas compte de l'exigence de plusieurs gouvernements qui réclament un budget à croissance nominale nulle. Cette augmentation n'est pas justifiée, compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle se trouvent de nombreux gouvernements. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé une réduction de 3 pour cent dans le prochain budget de l'ONU, et l'OIT doit suivre cet exemple. Il demande au Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un budget à croissance nulle en valeur nominale, voire

encore plus modeste, faute de quoi son gouvernement ne pourra pas approuver les propositions.

**180.** Le représentant du gouvernement du Brésil est favorable à l'approbation des propositions. L'assistance de l'OIT, assise sur des ressources adéquates, est nécessaire après la crise de l'emploi, notamment pour la coopération technique et les opérations sur le terrain. L'orateur indique une nouvelle fois qu'il attache une grande valeur à l'inclusion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les propositions et renouvelle la détermination du Brésil à renforcer encore sa coopération avec le Bureau.

**181.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis dit qu'elle appuie sans réserve la mission de l'OIT et salue les efforts faits par le Directeur général pour tenir compte des diverses recommandations de la commission et des appels en faveur d'économies supplémentaires. Pour son gouvernement, il est primordial que l'ensemble des institutions des Nations Unies, y compris l'OIT, adopte un budget à croissance nulle en valeur nominale. Par conséquent, indépendamment de son adhésion pleine et entière à la mission de l'OIT, il ne peut se rallier au consensus sur les propositions de programme et de budget, en raison de la réalité budgétaire à laquelle est confronté son pays.

**182.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne se félicite des efforts déployés par le Bureau pour tenir compte des difficultés budgétaires actuelles des Etats Membres. Son gouvernement est favorable à un budget à croissance nulle en valeur nominale dans toutes les institutions des Nations Unies. Par conséquent, bien que l'OIT soit toujours un partenaire stratégique, comme en témoigne la générosité des contributions volontaires, son gouvernement s'oppose à toute augmentation du budget pour 2012-13.

**183.** Le représentant du gouvernement du Japon remercie le Directeur général ainsi que tous les membres du Conseil d'administration d'avoir exprimé leur solidarité et leurs condoléances à la population du Japon. Il souscrit à la déclaration du GASPAC et salue les efforts faits par le Bureau pour modifier les propositions initiales. Il répète que son gouvernement est préoccupé par quatre questions. Premièrement, la transparence dans le domaine informatique doit être améliorée et les coûts indirects doivent être encore réduits. Le Bureau doit fournir des informations sur le coût total et sur le calendrier du déploiement d'IRIS. Deuxièmement, le reclassement des postes vacants est important pour pouvoir supprimer les augmentations budgétaires à moyen et à long terme. Troisièmement, conformément à l'annonce faite par le Secrétaire général de l'ONU en ce qui concerne le niveau du budget des institutions des Nations Unies, l'OIT doit faire tout son possible pour parvenir à un budget à croissance nulle en valeur nominale. Quatrièmement, l'orateur demande au Bureau de comprendre que de nombreux pays, y compris le Japon, se heurtent à de grandes difficultés budgétaires. En conséquence, il enjoint au Bureau de rechercher le moyen de faire des économies supplémentaires dans le budget.

**184.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine souscrit au point appelant une décision pour trois raisons. Premièrement, la proposition du Directeur général est judicieuse, adéquate et rigoureuse, compte tenu surtout de la nécessité de trouver un juste équilibre entre la rigueur budgétaire dans les Etats Membres et la demande croissante de services du BIT. Deuxièmement, cette proposition vise à préserver les principes de l'Organisation en même temps que sa capacité de répondre aux besoins

des mandants au moyen de nouveaux instruments comme la stratégie en matière de connaissances. Troisièmement, elle renforce la triple action de l'OIT, à savoir les activités systémiques dans le domaine de l'élaboration des normes et des politiques, la coopération et l'assistance techniques sur le terrain et le rôle de l'OIT dans des instances internationales comme le G20. L'OIT a montré qu'elle était capable de s'adapter aux réalités du contexte international et d'imprimer sa marque distinctive en défendant des valeurs comme le tripartisme et le dialogue social.

**185.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne note que le Directeur général a donné des précisions essentielles qui vont dans le sens d'une plus grande transparence budgétaire et d'une meilleure maîtrise des coûts. Il se félicite de la création du comité de haut niveau chargé d'examiner les dépenses. L'augmentation de 2,4 pour cent paraît sans doute modérée et acceptable au sein du Bureau, mais pas forcément à l'extérieur. Au cours de ces dix dernières années, l'OIT a fait preuve d'une grande discipline dans sa gestion interne, contrairement à d'autres institutions des Nations Unies, ce qui rend injuste la comparaison avec l'ONU à la lumière de l'annonce faite par le Secrétaire général. Néanmoins, d'autres économies devraient être faites en ce qui concerne les organes directeurs, les services d'appui et les services de gestion. Le Bureau doit faire un nouveau pas dans cette direction de manière à obtenir l'accord du plus grand nombre de pays donateurs possible. A cet égard, l'orateur propose qu'une solution viable soit soumise à la Conférence en juin 2011.

**186.** Le représentant du gouvernement du Mexique reconnaît les efforts faits par le Bureau en matière de réduction et de réaffectation budgétaires. Cependant, la situation actuelle nécessite que l'OIT accomplisse davantage en dépensant moins. Le Bureau doit améliorer encore la rentabilité et la transparence des dépenses.

**187.** La représentante du gouvernement de l'Autriche remercie le Directeur général pour les ajustements apportés aux propositions mais déclare que des réductions supplémentaires sont nécessaires. Son gouvernement est favorable à un budget à croissance nulle en valeur nominale et n'est donc pas en mesure de se rallier au consensus sur les présentes propositions.

**188.** Le représentant du gouvernement du Panama se félicite des ajustements proposés par le Directeur général. Il souscrit à la déclaration faite par le gouvernement de la France et demande, comme d'autres orateurs, que les décisions de l'OIT soient plus transparentes. De plus, il plaide en faveur d'une amélioration constante des connaissances et des compétences du personnel.

**189.** Le représentant du gouvernement de l'Uruguay fait observer que l'augmentation de 2,4 pour cent est l'une des plus faibles proposée par le Bureau ces derniers temps et se félicite des précisions apportées, qui contribuent à une plus grande transparence et à une participation accrue. Le budget proposé permettra de continuer à financer des projets de promotion du travail décent, le Pacte mondial pour l'emploi, la coopération technique et le renforcement des bureaux régionaux, ce qui se traduira, entre autres améliorations, par une augmentation du travail décent, une amélioration des conditions de travail et un recul du chômage. L'Uruguay continuera de compter sur le soutien du BIT pour développer ses programmes.

**190.** Le représentant du gouvernement du Portugal prend acte des explications du Directeur général sur les ajustements apportés aux propositions tout en notant que les contraintes budgétaires des Etats Membres exigent que l'on envisage d'autres

réductions. Il demande que soient présentées des propositions révisées pour atteindre un niveau de croissance nominale zéro.

**191.** Le représentant du gouvernement de l'Inde accueille avec satisfaction la réponse du Directeur général aux observations de la commission et les mesures qu'il propose pour accroître l'efficience, la transparence et l'indépendance des fonctions d'évaluation. La réaffectation des ressources à des questions prioritaires en Afrique du Nord et en Europe orientale est une bonne chose et doit permettre de remédier aux difficultés rencontrées par les travailleurs migrants dans les Etats arabes et en Afrique. Des ressources doivent être réaffectées également à la région Asie et Pacifique. L'orateur salue les efforts déployés par le Bureau dans des domaines comme les travaux du G20 et d'autres organisations internationales, ainsi que le VIH/sida dans le monde du travail et se félicite de l'importance désormais accordée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

**192.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran souscrit à la déclaration du GASPAC et prend acte de la réponse positive et constructive du Directeur général aux observations formulées par la commission. Il soutient les six domaines dans lesquels le Directeur général propose des ajustements qui permettront d'améliorer les pratiques de gestion, la transparence, la maîtrise des coûts et la responsabilisation. Son gouvernement est favorable à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. La composition du personnel est une source de préoccupation, et le Bureau doit prendre en considération les candidatures de pays sous-représentés et non représentés. L'orateur appuie les propositions de programme et de budget avec les ajustements proposés par le Directeur général.

**193.** Le représentant du gouvernement de la Pologne reconnaît qu'il faut trouver un équilibre entre une rationalisation et des économies supplémentaires, d'une part, et l'augmentation des demandes d'aide des mandants, d'autre part. Il faudrait aussi réfléchir davantage à la manière d'arriver à une décision de compromis qui permette de satisfaire les priorités à la fois de l'Organisation et de ses mandants avant la session de la Conférence en juin.

**194.** Le représentant du gouvernement de la Chine souscrit à la déclaration du GASPAC et fait deux observations supplémentaires. Premièrement, il appuie l'initiative de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en tant que moyen pour les mandants de l'Organisation d'échanger des pratiques essentielles concernant l'Agenda du travail décent. Deuxièmement, il se réjouit que des ressources aient été réaffectées à l'emploi des jeunes et note qu'il est important d'équilibrer les allocations budgétaires entre les quatre objectifs stratégiques. L'orateur appuie le point appelant une décision.

**195.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud appuie la déclaration faite par son gouvernement au nom du groupe de l'Afrique. Il exhorte la commission à progresser dans ses travaux en recherchant une solution de compromis, conformément à l'esprit de négociation collective. Il appuie la proposition révisée.

**196.** M. Trotman souligne que tous les membres de la commission, y compris ceux qui ne sont pas en mesure d'approuver les propositions de budget, ont déclaré apprécier les efforts consentis par le Directeur général et son personnel. Il répète que son groupe comprend les difficultés économiques et budgétaires auxquelles sont confrontés de nombreux gouvernements et donc la demande qui s'ensuit d'une nouvelle discussion

sur les propositions de budget. L'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies aux institutions spécialisées pour qu'elles réduisent leur budget de 3 pour cent ne doit pas s'appliquer à l'OIT, dont le budget ordinaire est de croissance réelle zéro depuis douze années consécutives, contrairement à celui de l'ONU qui a récemment été augmenté de 20 pour cent. L'orateur demande instamment aux gouvernements de revoir leur position et appuyer, comme les groupes des employeurs et des travailleurs, les propositions de budget telles qu'ajustées par le Directeur général.

**197.** M. Julien estime qu'il n'y a, à l'évidence, aucun consensus mais rappelle que la session du Conseil se terminera le 25 mars. Il déclare que les employeurs sont désireux de parvenir à une solution et qu'ils restent à la disposition du Directeur général, du Bureau et du Président du Conseil d'administration pour continuer à rechercher un terrain d'entente sur le programme et budget.

**198.** Le Président constate qu'il n'y a pas de consensus parmi les membres de la commission. Par conséquent, les réserves exprimées par les membres seront dûment résumées dans le rapport sur les travaux de la commission. Cependant, même si certains gouvernements ne sont pas satisfaits de ce budget, une large majorité des membres de la commission semblent prêts à souscrire au point appelant une décision.

**199.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni demande des éclaircissements par écrit sur la manière dont le fait qu'aucun consensus ne s'est dégagé concernant le point appelant une décision sera reflétée dans le rapport.

**200.** Le Président dit que, comme cela a été le cas lors de discussions antérieures, le rapport reflétera les réserves des gouvernements qui ne sont pas en mesure d'appuyer le budget.

**201.** La représentante du gouvernement de l'Autriche déclare que plusieurs gouvernements ont fait savoir qu'ils ne pourraient pas se rallier au consensus, mais pas qu'ils souhaitaient l'empêcher. Dans ces conditions, la proposition du Président n'est pas appropriée.

**202.** La représentante du gouvernement du Canada indique qu'aucun membre de la commission ne s'est opposé à la demande de certains gouvernements de poursuivre les consultations dans les jours qui suivent afin de parvenir à un consensus sur la manière de gagner encore en efficience et de réaliser des économies supplémentaires. Les employeurs appuient explicitement cette position.

**203.** Le Président dit que la majorité des gouvernements se sont exprimés en faveur du point appelant une décision.

**204.** Prenant acte de l'absence de consensus, le Président suggère d'envisager d'autres options permettant d'approuver le point appelant une décision.

**205.** Le Directeur général rappelle que la discussion du budget est une procédure en deux temps, qui se déroule d'abord au Conseil administration et ensuite à la Conférence. Au cours de la présente discussion, plusieurs groupes dont ceux des travailleurs et des employeurs, le groupe de l'Afrique et l'ASEAN ainsi qu'un grand nombre de pays, ont exprimé leur appui aux propositions révisées. En même temps, plusieurs pays ont estimé que les propositions devaient respecter un niveau de croissance nominale nulle et qu'il fallait rechercher des sources d'économies supplémentaires. Dans le passé, la

commission a résolu des situations semblables en reflétant la discussion dans les recommandations à la Conférence. A titre d'exemple, l'orateur cite le libellé d'une décision antérieure.

**206.** Le Président propose de modifier comme suit l'introduction du point appelant une décision: «Sous réserve des positions adoptées et de l'opposition exprimée au cours de la discussion, telles qu'elles sont consignées dans le rapport, la commission recommande au Conseil d'administration…»

**207.** La représentante du gouvernement du Canada exprime trois préoccupations. Premièrement, en ce qui concerne les groupes des pays qui appuient le budget proposé, seuls les membres du Conseil d'administration dans ces groupes de pays devraient être comptés pour déterminer le degré de soutien. Deuxièmement, le Bureau devrait préciser si l'amendement signifie que le Bureau ne donnera pas suite à la demande de mesures favorisant une plus grande efficience, émanant d'un grand nombre de pays donateurs. Troisièmement, les pratiques antérieures auxquelles a fait référence le Directeur général ont été une source de frustration pour le gouvernement du Canada, qui souhaite que ses inquiétudes transparaissent dans les résultats de la discussion sur le budget et non pas dans le rapport.

**208.** Le Directeur général fait observer qu'il ne serait pas commode d'essayer de négocier de nouveaux ajustements dans le temps restant de l'actuelle session du Conseil d'administration. Les demandes de certains pays concernant le niveau du budget et celles concernant un examen complémentaire entre mars et juin, même si elles ne sont pas appuyées par la grande majorité des membres, seront reflétées dans le rapport.

**209.** Le Président constate que le consensus n'est pas parfait, mais qu'une large majorité est tout de même favorable à la proposition du Directeur général et que les consultations pourront se poursuivre. Il saisit la commission du point appelant une décision, modifié comme suit.

**210.** ***Sous réserve des positions adoptées et de l'opposition exprimée au cours de la discussion, telles qu'elles sont consignées dans le rapport, la commission recommande au Conseil d'administration:***

***a) de recommander à la Conférence internationale du Travail à sa 100e session (juin 2011) un niveau provisoire de 744 447 748 dollars des Etats-Unis pour le programme, calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2010-11 à 1,07 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;***

***b) de proposer à la Conférence lors de la même session une résolution ainsi rédigée concernant l'adoption du programme et budget du 73e exercice (2012-13) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période:***

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, en application du Règlement financier, approuve pour le 73e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2013, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à …… dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de …… dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de …… franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à …… francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

**211.** S'étant assuré qu'aucun membre de la commission n'est opposé à l'adoption du point appelant une décision, le Président déclare que le point est approuvé tel que modifié.

Genève, le 21 mars 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 210

# Annexe I

## Déclaration du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration
(Genève, le 7 mars 2011)

Monsieur l'ambassadeur Matjila, Président du Conseil d'administration du BIT, que je remercie d'avoir accepté d'assumer cette fonction dans des délais si brefs,

Sir Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs,

M. Julien, porte-parole du groupe des employeurs,

Mesdames et Messieurs les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration du BIT,

Chers amis,

Aujourd'hui et dans les prochains jours, vous allez examiner le rôle, la responsabilité et la capacité de l'OIT de mener à bien son mandat en 2012 et en 2013, ainsi que les moyens que vous mettrez à sa disposition à cet effet.

Les propositions de programme et de budget qui vous sont présentées sont le reflet de ma vision de l'OIT et des orientations qui, selon moi, devraient guider son action.

Comme je vous l'ai dit précédemment, je soumets à votre examen et approbation un budget calculé sur la base d'une croissance zéro en termes réels par rapport à celui de la période biennale actuelle. Ce faisant, je me conforme à la pratique qui est établie depuis six périodes biennales consécutives – et qui est demeurée inchangée pendant toutes ces années, que les conditions budgétaires aient été favorables ou non.

Un double objectif a présidé à l'élaboration de ces propositions de budget:

– préserver la valeur réelle des fonctions et des programmes de l'OIT en réaffectant les ressources selon les besoins prioritaires;

– veiller à ce que le programme de l'OIT soit précisément ciblé à l'heure où nous partageons l'effort de nombreux gouvernements qui s'imposent une discipline rigoureuse en matière de dépenses publiques.

J'ai exposé en détail le contexte et la teneur de ces propositions de budget dans la préface et la vue d'ensemble.

Laissez-moi revenir sur quatre points que j'ai eus constamment à l'esprit lors de l'élaboration de ces propositions.

Premièrement, notre pertinence. Nous assistons à une évolution rapide du paysage géopolitique mondial – de la croissance exponentielle de la Chine, de l'Inde, du Brésil et d'autres pays émergents, tandis que d'autres ont du mal à atteindre un niveau minimal de croissance créatrice d'emplois, aux vastes mouvements populaires qui viennent de se produire en Tunisie, en Egypte et en Jamahiriya arabe libyenne, ainsi que dans d'autres pays du monde arabe et du Moyen-Orient.

Nous voyons aussi qu'en Europe et dans d'autres pays avancés la situation de l'emploi continue d'être préoccupante, conséquence de la crise mondiale et de ses répercussions particulières sur la crise de la dette souveraine de pays européens.

Nous constatons partout des déficits de travail décent. Tous les pauvres dans le monde qui cherchent à sortir de la pauvreté par le travail savent qu'un bon emploi est la meilleure solution pour parvenir à vivre dignement.

Dans ce contexte, il est clair que l'Agenda du travail décent et un tripartisme actif de l'OIT portent en eux de nombreuses possibilités: une meilleure croissance, plus de paix, plus de justice, moins de pauvreté, ainsi qu'un développement plus stable pour les économies, les entreprises et les lieux de travail et, enfin, pour la société dans son ensemble. Les politiques de l'OIT contribuent à atténuer les tensions dans le monde, à instaurer une plus grande justice et à renforcer la sécurité. Ce sont là les messages forts et modernes qui se font écho aux passages les plus marquants des textes constitutionnels fondateurs de l'Organisation. Par nos valeurs et nos politiques, nous allons dans le sens de l'Histoire.

Deuxièmement, le moment est venu de renforcer l'OIT. De plus en plus de pays, et nos mandants dans ces pays, aspirent à des politiques équilibrées qui concilient la croissance économique et la productivité, d'une part, avec le travail décent et le progrès social, d'autre part. Ils savent bien que l'emploi est au cœur de la vie politique et sociale. Ils veulent des résultats. Ils ont besoin d'investir et d'innover. Il leur faut trouver des solutions à des situations très diverses dans un environnement en mutation rapide. Ils souhaitent apprendre les uns des autres

C'est à l'OIT qu'ils doivent s'adresser. Notre savoir collectif et nos analyses sont très sollicités sur les meilleures pratiques à suivre et les politiques à adopter pour atteindre ces objectifs. Pour que l'OIT garde toute sa pertinence, il est essentiel qu'elle renforce sa base de connaissances et ses capacités institutionnelles, et cet effort doit s'intensifier et s'étendre.

Troisièmement, nous devons favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de justice sociale. Tel est le projet porté par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 ainsi que par le Pacte mondial pour l'emploi. Pour aller de l'avant, nous avons besoin d'un nouveau modèle de croissance centré sur l'être humain, d'un programme dans lequel la qualité de l'emploi détermine la qualité de la société. C'est là une question essentielle qui a été soulevée par l'OIT dans le cadre du G20.

Aujourd'hui, la croissance est inefficace et c'est pourquoi il est si difficile, voire impossible pour certains, d'atteindre les objectifs du travail décent. Cette situation crée des inégalités intolérables et met véritablement en péril notre sécurité collective.

Le fait que la reprise soit plus ou moins rapide selon les pays ou les régions confirme qu'il ne saurait y avoir de solutions valables pour tous. Les défis de travail décent communs à plusieurs pays appellent des solutions différentes. Un tripartisme et un dialogue social effectifs sont les meilleurs moyens d'adapter ces solutions à la diversité des situations nationales.

Les sociétés, les économies et les marchés du travail ne fonctionnent pas isolément. Ils sont étroitement imbriqués. Les événements qui surviennent dans la vie économique se répercutent sur les marchés et la société dans son ensemble, et inversement, comme le montrent de façon dramatique les soulèvements de population et les émeutes de la faim.

A l'heure actuelle, l'OIT a pour devoir essentiel de continuer de plaider, en s'appuyant sur des analyses solides, pour des politiques macroéconomiques, des politiques sociales et des politiques du marché du travail qui soient plus cohérentes, plus convergentes et articulées autour des besoins des populations, aussi bien à l'échelle mondiale que nationale.

Quatrièmement, continuer de renforcer les capacités de gestion. Depuis l'introduction de la budgétisation stratégique, de la gestion axée sur les résultats et de fonctions d'évaluation et de contrôle renforcées, nous avons beaucoup progressé. Il s'agit toutefois d'un processus permanent au cours duquel nous devons constamment nous employer à

trouver de nouveaux moyens de faire des économies et d'accroître notre efficience et notre efficacité.

Vous avez appelé de vos vœux des propositions qui tiennent compte des formidables difficultés budgétaires auxquelles font face un grand nombre de vos gouvernements; j'ai entendu votre appel. En effet, nous avons redoublé d'efforts pour axer ces propositions sur les priorités essentielles, sur l'optimisation des ressources et sur des méthodes de travail efficaces. Nous sommes conscients de nos responsabilités à cet égard.

Parallèlement, bon nombre d'entre vous nous demandent d'apporter une aide accrue aux mandants et d'élargir la palette des services que nous leur proposons. Il est également de notre responsabilité de répondre à ces demandes et, comme toujours, vos avis sur ces questions seront les bienvenus.

Chers amis,

Les propositions qui vous sont présentées ont été élaborées à la lumière des éléments d'orientation que vous nous avez donnés pendant plus de six mois. Nous le savons, il est utile de travailler en amont avec le Conseil d'administration. C'est pourquoi j'étais résolu à tenir d'amples consultations sur le programme et le budget. Mes propositions se sont nourries de vos précieuses contributions.

Elles mettent à profit les enseignements tirés de l'expérience acquise par l'OIT dans le cadre de son programme au cours des périodes biennales récentes, de l'incidence de la crise financière et de la récession économique, et enfin des solutions adoptées face à la crise mondiale de l'emploi dans les différentes régions.

Nous devons par ailleurs tenir compte des incidences futures qu'auront sur notre mandat l'augmentation du prix des denrées alimentaires, du pétrole et des matières premières, ainsi que le risque de généralisation de l'insécurité alimentaire. Nous ne devons pas négliger non plus les signes annonciateurs d'une hausse de l'inflation à l'échelle mondiale, sans oublier les tensions et les incertitudes qui perdurent sur les plans financier et monétaire.

Tous ces éléments pris ensemble confirment que nos valeurs, nos principes et nos normes sont toujours d'actualité. Ils mettent également en évidence la nécessité constante dans laquelle l'Organisation se trouve de s'adapter et de réagir à des situations mouvantes avec souplesse et dynamisme.

### *Un budget intégré*

Mes propositions sont fondées sur un budget intégré, toutes sources de financement confondues. On trouvera au tableau 6 des informations sur les 19 résultats stratégiques.

Toutefois, c'est le budget ordinaire qui est le garant de la stabilité indispensable à l'Organisation pour s'acquitter de sa mission fondamentale. Il représente environ les deux tiers des ressources totales dont dispose l'OIT sur l'ensemble de la période biennale.

Pour l'essentiel, son niveau est le même, en termes réels, depuis déjà six périodes biennales, et il se situe à 14 pour cent en deçà du niveau de 1980. Le nombre des Etats Membres et les demandes d'assistance ont fortement augmenté depuis lors.

Au cours des périodes biennales récentes, de nombreux pays ont par ailleurs soutenu le programme de l'OIT en apportant des contributions importantes sous la forme de ressources extrabudgétaires ou dans le cadre du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

Vous le savez, nous appliquons une politique prudente à l'égard du financement extrabudgétaire. Globalement, nous maintenons un rapport de deux tiers un tiers entre le

budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Cela nous permet de traverser plus facilement les périodes de crise.

Ces derniers mois, les incertitudes quant à la prévisibilité des contributions volontaires se sont accrues en raison des restrictions budgétaires que connaissent de nombreux donateurs au sortir de la crise. Nous avons d'ores et déjà été touchés par la crise.

Selon des estimations prudentes, les dépenses de coopération technique devraient accuser une baisse globale de 80 millions de dollars E.-U. environ durant la prochaine période biennale. Cette diminution projetée du financement extrabudgétaire va contracter la base de ressources de l'OIT de 6,7 pour cent par rapport à la période 2010-11. Si l'on prend en compte les augmentations de coûts devant être imputées aux ressources extrabudgétaires, cette réduction est encore plus marquée.

Il est regrettable que ces tendances à la baisse des ressources extrabudgétaires surviennent à un moment où nos services sont plus demandés que jamais. Maintenir ce niveau de service avec moins de ressources ne sera pas chose facile. Nous allons tout mettre en œuvre pour revenir dès que possible aux niveaux de financement extrabudgétaire antérieurs.

Par ailleurs, nous avons pris soin d'aligner les coûts permanents prévus dans ces propositions de programme et de budget sur les investissements supplémentaires qui sont nécessaires pour renforcer les services offerts aux mandants dans le cadre du Compte de programmes spéciaux.

Le document sur le Compte de programmes spéciaux qui vous est soumis comporte quatre propositions d'investissement ponctuel – concernant respectivement les normes internationales du travail, les programmes par pays de promotion du travail décent, le nouveau système de gestion des connaissances et la modernisation de l'infrastructure informatique – qui complètent de façon déterminante les Propositions de programme et de budget pour 2012-13.

## *Propositions de budget ordinaire*

Permettez-moi maintenant d'en venir à la structure de mes propositions de budget ordinaire.

Les priorités des propositions sont exposées en détail au paragraphe 28 de la vue d'ensemble. Elles peuvent être résumées comme suit:

Les propositions de budget qui vous sont soumises témoignent une fois encore d'un réel effort en faveur des régions, dont les ressources ont été augmentées de 3,2 millions de dollars E.-U., la priorité étant donnée à l'Afrique. Ces ressources additionnelles serviront à renforcer la capacité technique et à améliorer la connectivité Internet, afin de répondre rapidement et efficacement aux demandes découlant des programmes par pays de promotion du travail décent et d'autres demandes des mandants.

Les ressources affectées au développement des ressources humaines, aux services financiers, à la programmation et à la gestion, au Bureau de l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'au Centre international de formation de Turin ont été intégralement maintenues à leurs niveaux actuels. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation, une augmentation de 29 pour cent, en valeur réelle, est proposée pour l'Unité d'évaluation, les provisions constituées pour les autres fonctions de contrôle étant maintenues à leur niveau actuel.

Les ressources allouées aux secteurs techniques ont diminué légèrement en moyenne. On s'est résolument efforcé de réaffecter les ressources afin de renforcer la capacité technique dans certains domaines.

Il s'agit des domaines suivants: i) application des normes internationales du travail dans les pays; ii) administration et inspection du travail; iii) protection sociale, en particulier pour accroître l'appui apporté par l'OIT à l'Initiative pour un socle de protection sociale; iv) durée du travail et salaires; v) analyse macroéconomique des combinaisons de mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale; et vi) emploi rural pour continuer à développer les activités et la vision stratégique de l'OIT et pour faire appliquer les normes.

En outre, il est proposé d'augmenter légèrement le niveau des ressources affectées au Bureau des activités pour les employeurs et au Bureau des activités pour les travailleurs, afin de leur permettre de participer activement à l'obtention de tous les résultats recherchés en matière de travail décent. Des augmentations de ressources sont également proposées pour les activités suivantes: travaux statistiques; coordination et entretien d'un nouveau système de gestion des connaissances spécialisé dans les données par pays en temps réel; et fonctions informatiques, en particulier dans les régions et pour l'Institut international d'études sociales.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle ligne budgétaire pour intensifier les activités en rapport avec la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ce domaine d'action n'est certainement pas nouveau pour l'OIT, mais on nous demande de plus en plus de renforcer ce volet de notre action.

C'est pour cette raison qu'il est tenu compte de la coopération entre les pays et entre les régions dans la plupart des stratégies associées aux 19 résultats figurant dans les propositions de programme et de budget. Cela reflète les développements récents dans de nombreux Etats Membres, qui de plus en plus ont recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour concrétiser l'Agenda du travail décent.

### *Connaissances et méthodes de travail*

Je n'ai pas encore évoqué ma proposition concernant un investissement majeur dans un nouveau système de gestion des connaissances. Comparativement aux autres points que je viens de passer en revue, cette proposition a une incidence beaucoup plus profonde et globale sur les méthodes de travail du Bureau. Elle est destinée à améliorer les services que nous fournissons aux mandants et, qui plus est, elle porte sur un produit nouveau et spécifique qui pourra être utilisé par les mandants eux-mêmes pour définir leurs priorités et orienter leurs politiques et programmes.

A l'occasion de nos travaux pour le G20 et des évaluations que nous avons réalisées dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi, nous avons pu constater combien il était utile de disposer en temps réel de données complètes par pays pour suivre l'évolution de la crise. Cette proposition consiste donc à créer un système en temps réel permettant de rassembler ces données, de les organiser et de les mettre à disposition à des fins d'analyse.

En exploitant les technologies modernes pour centraliser nos connaissances des statistiques, des législations et des normes, ainsi que des politiques du travail, des politiques économiques ou des politiques sociales pour chaque pays, nous pourrons améliorer la rentabilité et l'utilité de nos travaux d'analyse et de nos services consultatifs aux mandants.

La structure extérieure sera au cœur même du système: elle permettra de collecter les données et de les intégrer directement dans les services fournis aux mandants.

Le nouveau système de gestion des connaissances favorise et sous-tend de nouvelles méthodes de travail, valables pour l'ensemble des secteurs techniques. A de nombreux égards, il donne suite à la Déclaration marquante de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. La Déclaration souligne le caractère interdépendant de nos objectifs stratégiques; elle nous enjoint à mettre davantage l'accent sur les services aux mandants. Avec ce système de gestion des connaissances, nous disposerons des moyens essentiels d'atteindre efficacement ces deux objectifs.

### *Augmentations de coûts*

La provision pour augmentation des coûts, qui est requise pour maintenir la valeur du budget en termes réels, se chiffre à 2,7 pour cent pour la période biennale, avec une augmentation globale moyenne des coûts de 5,2 pour cent pour les budgets régionaux et de 1,6 pour cent pour les budgets du siège. Cela représente une augmentation globale des coûts de 9,7 millions de dollars E.-U. par an, dont 6,7 millions correspondent aux dépenses de personnel déterminées conformément au régime commun des Nations Unies que nous avons l'obligation d'appliquer.

Les dépenses de personnel représentent 69 pour cent de l'augmentation globale des coûts. L'augmentation des coûts non afférents aux dépenses de personnel s'élève à 3 millions de dollars E.-U. par an environ.

Ces augmentations de coûts prévisionnelles ont été calculées à partir des meilleures informations dont on disposait il y a un mois. A ce jour, elles semblent déjà sous-évaluées, étant donné que l'inflation va probablement être supérieure aux prévisions.

Les suggestions visant à maintenir simplement le niveau du budget en valeur nominale et à abandonner le principe de la croissance zéro en termes réels auraient nécessairement pour conséquence d'amputer certains programmes et services qui sont destinés aux mandants et qui subissent déjà le contrecoup des réductions des ressources extrabudgétaires.

### *Economies*

Je propose qu'une grande partie de ces dépenses supplémentaires soit financée par des gains d'efficacité dans les organes directeurs et les services et procédures de gestion. La marge de manœuvre dont nous disposons pour opérer des réductions importantes est toutefois limitée du fait de la stricte discipline à laquelle nous sommes tenus et des réductions qui ont déjà été opérées au fil des ans.

Je propose de réaliser 5,1 millions d'économies au total. Celles-ci résulteront essentiellement d'une plus grande rigueur dans les méthodes de travail appliquées pour répondre aux besoins du Conseil d'administration et de la Conférence, des gains d'efficacité réalisés au niveau des services d'appui et des procédures administratives, et de l'introduction de mesures visant à réduire le coût des voyages et à accroître le recours aux vidéoconférences.

Des gains d'efficacité résultant de la centralisation des secrétariats et de la rationalisation des structures administratives des secteurs techniques au siège devraient permettre aux unités techniques de réaliser des économies supplémentaires qui leur seront réaffectées pour qu'elles puissent développer leurs activités essentielles.

Des ressources ont été allouées pour garantir une formation adéquate chaque fois qu'il y aura redéploiement. Pour la première fois, une provision d'un million de dollars est proposée dans les dépenses de personnel, destinée spécifiquement à réduire au minimum la perturbation de l'exécution des programmes en cas de congé de maladie prolongé.

Je souhaite également signaler l'absorption d'un volume accru de dépenses supplémentaires arrêtées par le Conseil d'administration, sans augmentation correspondante du budget de l'OIT. On trouvera, au paragraphe 70 des propositions de programme et de budget, le détail des principaux postes d'absorption des coûts proposés, qui s'élèvent à près de 18 millions de dollars.

Il en va de même pour notre participation au G20. Nous avons travaillé pour les Sommets de Londres, de Pittsburgh, de Toronto et de Séoul, et nous collaborons activement avec la présidence française à la préparation du Sommet de Cannes. Nous avons déjà préparé et continuons à préparer de nombreux documents de travail et études.

Nous nous sommes aussi mobilisés face à la situation actuelle dans le monde arabe et au Moyen-Orient. J'ai jugé nécessaire, dans les limites de notre mandat, d'exprimer l'opinion du Bureau au sujet des événements qui se sont déroulés en Tunisie, en Egypte et en Jamahiriya arabe libyenne. Une mission s'est déjà rendue en Tunisie et nous avons immédiatement pris des mesures de suivi. Nous préparons un ensemble d'initiatives en Egypte et travaillons en étroite collaboration avec des syndicats indépendants.

Pour entreprendre ce travail, nous redéfinissons les priorités d'allocation du temps de travail du personnel et réorientons les ressources de la CTBO et du CSBO. Cette redéfinition des priorités, qui ne peut se faire qu'en temps réel, démontre une fois de plus à quel point nous nous efforçons sans cesse de tirer le meilleur parti de nos ressources dans les limites de la marge de manœuvre dont nous disposons.

En adoptant la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, tous les Membres de l'OIT nous ont demandé de renforcer l'Organisation, demande qui a été réitérée dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi. La faiblesse du redressement après la crise que l'on constate dans plusieurs régions, les soulèvements populaires du début de 2011 et le déficit persistant de travail décent sont autant d'éléments qui confirment à quel point il est nécessaire que l'OIT soit forte.

L'Agenda du travail décent offre une approche cohérente de nature à favoriser plus de paix, une meilleure croissance, une plus grande équité, moins de pauvreté ainsi qu'un développement plus stable pour les économies, les entreprises, les lieux de travail et, en dernière analyse, la société dans son ensemble.

Nous avons conscience de votre situation budgétaire. Nous reconnaissons qu'il est de votre devoir d'exiger que nous utilisions de manière à la fois transparente et efficace les ressources dont vous nous confiez la gestion.

Mais nous avons conscience aussi que l'OIT doit faire preuve d'initiative et s'acquitter pleinement de son mandat constitutionnel partout et chaque fois que la situation sociale, économique et politique le permet. Cette tâche est parfois facile, parfois plus difficile, mais elle est toujours nécessaire.

L'heure est venue maintenant, et ce d'autant plus que les effets négatifs de la crise continuent à se faire sentir, de faire un saut qualitatif dans le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation, de promouvoir des mesures de nature à faire progresser le travail décent pour que l'on s'achemine vers une ère nouvelle de justice sociale.

Je vous demande de soutenir mes propositions pour 2012-13.

J'attends avec un vif intérêt vos commentaires et les orientations que vous voudrez bien nous donner sur le rôle que vous souhaitez que l'OIT joue pendant le prochain cycle de programmation.

Je vous remercie.

# Annexe II

## Réponse du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration
(Genève, le 16 mars 2011)

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Messieurs les porte-parole,

Chers amis,

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde sympathie à nos amis japonais qui sont membres du Conseil d'administration, au vu de ce que leur pays et eux-mêmes ont vécu ces derniers jours. En voyant défiler les images, nous sommes stupéfaits devant la force de la nature. Des vies, des familles et des communautés, qui se sont construites au fil des années, ont été anéanties en quelques minutes.

J'ai exprimé la sympathie et la solidarité de l'OIT à son Excellence le Premier ministre Naoto Kan, à M. Koga de la Confédération japonaise des syndicats et à M. Yonekura de Nippon Keidanren, ainsi qu'à M. Suganuma, Ambassadeur du Japon à Genève.

Le Japon est un ami fidèle de l'OIT. Nous avons travaillé ensemble dans un esprit de grand respect. Aujourd'hui, je souhaiterais vous assurer de tout cœur de notre solidarité et de notre respect en cette période de deuil, de recherche permanente de solutions à la crise et de reconstruction dans tous les sens du terme.

Dans ma préface et la vue d'ensemble du document sur le budget, vous avez pu prendre connaissance des perspectives stratégiques dans lesquelles le présent budget s'inscrit: les grandes orientations de l'OIT sont des plus pertinentes et suscitent une très forte adhésion, et les services du Bureau sont de plus en plus demandés dans les champs d'action très divers qui sont les siens.

Aujourd'hui, je réponds à la discussion riche, instructive et concrète qui a eu lieu sur les propositions de programme et de budget pour 2012-13. Je vous remercie pour la qualité de vos commentaires et la clarté des indications que vous avez données au Bureau.

Je commencerai par certaines questions fondamentales concernant la gestion, aspect que vous avez analysé dans le détail et à propos duquel vous avez formulé de nombreuses suggestions utiles et concrètes en vue de l'amélioration continue de notre fonctionnement. Je peux vous assurer qu'elles seront toutes sérieusement prises en considération dans l'exécution du programme et du budget.

Nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons constamment veiller à ce que nos méthodes de gestion soient les meilleures et à utiliser nos ressources limitées de façon optimale, alors que nous faisons face à une demande croissante de services. Cela est d'autant plus nécessaire que le budget de l'OIT est calculé au plus juste.

Je concentrerai mon attention sur six aspects.

### *Premièrement: les gains d'efficacité*

La commission dans son ensemble est d'avis qu'il est indispensable de chercher à réaliser des économies et des gains d'efficacité supplémentaires pendant toute la période biennale. Tous les groupes et toutes les régions considèrent que la rentabilité est une priorité et ont demandé des mesures concrètes pour améliorer encore les résultats du Bureau à cet égard.

Et cela en plus de ce que nous avons réussi à accomplir durant les cinq dernières périodes biennales, qui est loin d'être négligeable. Permettez-moi d'ajouter que, sous ma direction, le budget de l'OIT n'a jamais dépassé les limites de dépenses fixées, c'est-à-dire qu'il n'a jamais été déficitaire.

Cela étant dit, j'examinerai volontiers de nouvelles mesures pour l'exécution du budget.

Sir Roy a déclaré que son groupe était pleinement conscient et se félicite des économies et des gains d'efficacité que le Bureau a recherché systématiquement, tout en conservant la valeur réelle de son programme. Les travailleurs reconnaissent qu'il y a une limite aux économies que l'on peut exiger du Bureau sans que la qualité de ses services en pâtisse.

Afin d'aller de l'avant, j'ai décidé de constituer, comme l'a proposé le GASPAC, un comité de haut niveau chargé d'examiner les dépenses internes. Ce comité sera composé de hauts fonctionnaires de tout le Bureau, qui analyseront avec rigueur et de manière suivie l'ensemble des programmes et des dépenses dans une optique de rentabilité, et cela aussi bien au siège que dans les régions.

Je vais m'atteler immédiatement à la tâche. Le comité chargé d'examiner les dépenses aura un vaste mandat et proposera des mesures appropriées à l'équipe de direction.

Il passera en revue les structures, procédures, méthodes de travail, types de dépense et tout autre moyen envisageable pour améliorer la rentabilité. Cela complètera utilement le bilan réalisé à intervalles réguliers par chaque directeur principal, par le Département des services financiers et par l'équipe de direction.

### *Deuxièmement: rationalisation des publications*

Le groupe des PIEM, soutenu par les Etats-Unis et le Canada, a demandé que soit dressé un inventaire des publications du BIT, en vue de ne retenir qu'un petit nombre de produits de qualité et moins coûteux, dans le cadre du nouveau système de gestion des connaissances. Là aussi, je suis d'accord. Je vais demander à la Commission de la recherche et des publications de dresser cet inventaire au siège et dans les régions, ainsi que de revoir les critères actuellement applicables aux publications.

Pour ces deux mesures, nous présenterons un rapport d'activité au Conseil d'administration à sa session de novembre 2011.

### *Troisièmement: évaluation et contrôle*

Je souscris à votre recommandation préconisant que le directeur de l'Unité d'évaluation relève directement du Directeur général. Nous veillerons en outre à ce que la procédure de nomination du directeur de l'Unité d'évaluation soit conforme à la pratique du système des Nations Unies à cet égard.

J'ai été heureux de constater que ma proposition de renforcer la fonction d'évaluation, qui se traduit par une augmentation de 29 pour cent, ait été accueillie très favorablement, comme l'a souligné la Suède, au nom d'un groupe de donateurs de même sensibilité.

Plusieurs orateurs, dont le représentant des Etats-Unis pour ne citer que lui, ont souligné qu'il est essentiel de renforcer les fonctions de contrôle de l'OIT pour améliorer l'efficacité et l'administration des programmes, comme l'a recommandé le Comité consultatif de contrôle indépendant.

Les efforts déployés par le Bureau pour accroître la transparence et la responsabilisation, dont témoigne la création d'un registre des risques, ont été largement reconnus. Nous avons entendu votre appel et continuerons d'améliorer ces aspects.

### *Quatrièmement: la réforme du Conseil d'administration*

Plusieurs d'entre vous, notamment le Royaume-Uni, se sont déclarés favorables à une réforme de la gouvernance au sein du BIT et ont formulé l'espoir que le groupe de travail convienne d'un programme de réforme qui vous permette de travailler dans de meilleures conditions, avec une plus grande efficacité et aussi d'une manière plus économique.

Par exemple, le groupe des employeurs espère que la réforme permettra de publier les documents plus rapidement. M. de Robien a souligné le rôle du Conseil d'administration dans la réduction des coûts de fonctionnement des organes directeurs de l'OIT, et surtout du coût des sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Le Bureau est prêt à vous apporter son soutien pour ce faire. Je vous en ai déjà parlé à plusieurs reprises.

De plus, le Canada s'est prononcé en faveur d'une réforme des conférences régionales. Je propose que le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail réfléchisse aussi à des propositions de réforme de notre système de conférences régionales, avec le concours de directeurs régionaux de l'OIT et en particulier de membres du Conseil d'administration dans les régions. Je serais ravi de recevoir des propositions dans ce sens.

### *Cinquièmement: nomination des fonctionnaires de haut niveau*

Plusieurs intervenants ont déploré le retard pris dans la nomination des fonctionnaires de haut niveau et surtout de celui qui sera responsable des technologies de l'information et des communications. Je peux vous assurer que je partage pleinement leur préoccupation. Nous prenons actuellement des mesures pour que le problème soit rapidement résolu.

### *Sixièmement: gestion des connaissances*

Plusieurs d'entre vous ont exprimé leur appui pour le système de gestion des connaissances que j'ai proposé, et je les en remercie. Permettez-moi d'approfondir quelque peu cette question.

Comme M. Julien l'a dit: «De la réussite de cette stratégie dépend, à notre sens, tout le reste de l'avenir de cette maison: la politique normative, la coopération technique, l'analyse des marchés du travail, notre relation avec les autres organisations internationales dépendent de la capacité du Bureau à développer cette stratégie des connaissances.»

La France qualifie le renforcement des connaissances de «priorité des priorités».

La République de Corée a ajouté que l'OIT devrait avoir pour fonctions essentielles de créer et de diffuser des connaissances.

Plusieurs intervenants, dont Sir Roy, le GRULAC et le Japon, se sont déclarés en faveur du renforcement des connaissances de l'OIT en tant que moyen de fournir des services utiles et efficaces aux mandants.

Je considère que c'est la meilleure façon de répondre à l'obligation qui nous est imposée de faire mieux et davantage avec les moyens limités qui sont les nôtres. Cela exigera de la détermination, des efforts soutenus et aussi des choix et des décisions difficiles, mais je suis convaincu que tous ces efforts sont non seulement utiles mais aussi indispensables.

Certains d'entre vous ont déclaré que le travail du Bureau sur les connaissances manque encore de cohérence et que nous devons rationaliser davantage nos travaux et mieux relier entre elles nos stratégies en matière de connaissances, de ressources humaines et de technologies de l'information. Je vous donne entièrement raison.

Depuis mon arrivée au BIT, je m'efforce de décloisonner les activités et d'y instiller de la cohérence. Vous m'avez apporté sur ce point un appui considérable en adoptant la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui, en mettant en évidence la nature interdépendante de nos activités, nous a obligés à changer nos méthodes de travail pour améliorer les services que nous fournissons à nos mandants. Mais beaucoup reste à faire.

La stratégie en matière de connaissances est indispensable pour aller de l'avant. Beaucoup d'entre vous ont reconnu que nous avons accompli des progrès, par exemple grâce à notre approche unifiée en matière de statistiques. Nous saurons tirer parti de cette expérience et la développerons.

L'idée sur laquelle se fonde le nouveau système de gestion des connaissances est que nous devons, par des efforts constants et coordonnés, produire des connaissances de qualité et actualisées. J'espère ainsi répondre aux questions que vous avez plusieurs fois posées pendant les débats du Conseil d'administration. L'adoption de critères plus rigoureux pour les publications, dont je vous ai parlé, fera partie de ces efforts.

Si nous cherchons à améliorer nos méthodes de travail, c'est parce que nous sommes déterminés à améliorer en permanence nos services aux mandants. Cela suppose que nous soyons pleinement informés des priorités des mandants aux niveaux mondial, régional et national et que nous soyons à leur écoute. Il ne fait aucun doute qu'ACT/EMP et ACTRAV et leurs spécialistes régionaux jouent un rôle important et constructif à cet égard.

Ces bureaux font bon usage du processus et des outils de planification axée sur les résultats pour intégrer les intérêts des mandants dans tous les résultats. J'ai pu le constater par moi-même ces jours derniers en observant la manière dont ACTRAV a rendu compte de la crise que traversent les pays arabes et du Moyen-Orient.

### *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire*

Un autre domaine dans lequel vous avez soutenu une nouvelle initiative est celui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

De nombreux intervenants, s'exprimant au nom de groupes tels que le groupe de l'Afrique, le GRULAC et l'ASEAN ainsi que M. Trotman, se sont félicités du vif intérêt porté aujourd'hui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, qu'ils jugent propices à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.

C'est avec plaisir que j'ai entendu les représentants du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud évoquer avec enthousiasme la déclaration d'intention qu'ils ont signée en novembre dernier et qu'ils considèrent comme une étape importante.

L'atout majeur de notre participation à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire tient au fait qu'elle est susceptible d'exercer un effet d'entraînement qui ne pourra qu'accroître l'impact de nos activités. En tirant parti du savoir-faire et des acquis de pays qui se situent à divers stades de développement, nous pourrons échanger des pratiques d'une importance capitale pour l'Agenda du travail décent.

Nous pouvons soutenir la participation de nos mandants qui viennent de pays détenteurs de savoir-faire et de ceux où des programmes sont mis en œuvre. Nous pouvons apporter la preuve concrète de l'utilité de nos normes et de nos connaissances. Je vous remercie d'apporter votre appui à ce volet important de notre action.

### *Mise en œuvre du programme: les priorités*

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme et budget, vous avez été nombreux à signaler des domaines jugés prioritaires ou ceux dans lesquels il conviendrait d'enrichir les activités.

L'un des domaines qui a incontestablement bénéficié d'un vif intérêt est celui de l'emploi des jeunes.

M. Julien a préconisé d'envoyer rapidement des délégations tripartites en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et a recommandé de faire de l'emploi des jeunes l'un des deux thèmes (l'autre étant le dialogue social) autour desquels articuler les échanges entre le Bureau et les mandants des pays de ces régions.

L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a préconisé de prendre des mesures au titre du résultat 2 relatif au développement des compétences et recommandé notamment des politiques actives du marché du travail qui soient bien conçues et des mesures ciblées sur les groupes vulnérables, en particulier les jeunes.

L'Australie a indiqué qu'il fallait que le Bureau oriente ses activités sur les moyens d'assurer aux jeunes l'accès au développement des compétences et de les aider notamment à passer de l'école à la vie professionnelle dans de bonnes conditions.

La Chine a exhorté le Bureau à faire figurer l'emploi des jeunes parmi ses grandes priorités et à tenir compte en particulier des jeunes diplômés des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Le Royaume-Uni s'est félicité de constater que le Bureau a l'intention de poursuivre les programmes d'assistance technique pour aider les mandants dans les domaines de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat, rappelant à cet égard que la question de l'accès des jeunes à un emploi décent restait un sujet de préoccupation dans de nombreux pays.

De nombreux autres domaines d'activité ont également été mentionnés.

Plusieurs intervenants, dont M. Trotman et le représentant de l'Afrique du Sud, qui s'exprimait au nom du groupe de l'Afrique, ont évoqué la nécessité de renforcer les activités axées sur l'économie informelle. La Chine, en particulier, a invité le Bureau à viser en priorité l'extension de la protection sociale aux travailleurs les moins protégés, en particulier dans l'économie informelle et les zones rurales.

M. Trotman s'est par exemple déclaré favorable au lancement d'un ambitieux programme de recherche sur le travail rémunéré et l'économie domestique, programme qui serait en phase avec le modèle de développement qui est en train de voir le jour et permettrait de mettre en évidence la contribution des activités non rémunérées à la croissance économique; il a également invité le Bureau à consacrer davantage d'activités aux compétences requises pour les stratégies du développement industriel.

M. Julien a rappelé que l'emploi restait l'objectif stratégique prioritaire de son groupe.

L'Australie et l'Allemagne ont demandé que la première discussion récurrente sur la sécurité sociale et la protection sociale, qui se tiendra en juin lors de la prochaine session de la Conférence, fasse l'objet d'un suivi approprié.

Le Canada a indiqué qu'il fallait consacrer suffisamment de ressources au système de contrôle afin qu'il conserve sa crédibilité et son efficacité face à l'augmentation de la charge de travail.

Le Royaume-Uni souhaite que le Bureau poursuive ses évaluations des politiques de relance, notamment celles qui visent à renforcer le travail décent dans un contexte d'assainissement budgétaire.

Toutes ces questions, ainsi que celles dont il est fait état dans le procès-verbal de la discussion de la PFA, seront prises en compte dans les limites du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

### *Augmentation de coûts*

Je souhaite vous rappeler mon point de vue sur la croissance zéro en valeur réelle. A mon sens, l'Organisation et ceux qui contribuent à son budget ont tout intérêt à une évolution régulière.

Depuis plusieurs périodes biennales, nous obéissons strictement à la règle d'une croissance zéro en valeur réelle. Nous ne nous trouvons pas dans le cas de figure d'un budget qui aurait augmenté dans des proportions démesurées pendant les périodes de prospérité et qu'il faudrait maintenant réviser à la baisse parce que les temps sont plus difficiles. De ce point de vue, notre situation budgétaire n'est pas comparable à celle de l'Organisation des Nations Unies.

Nous devons nous demander pour commencer comment faire pour réduire l'augmentation des coûts, estimée à 2,7 pour cent. Nous avons étudié ce taux avec soin et examiné le détail du calcul effectué pour y parvenir avec les membres de la commission. Dans l'ensemble, la commission est convenue que ce taux de 2,7 pour cent constituait une estimation très modeste.

Comme vous le savez, beaucoup de nos coûts ne dépendent pas directement de nous. Ainsi, les dépenses de personnel, qui représentent presque 70 pour cent des dépenses totales, dépendent du régime commun.

Nous pouvons cependant intervenir dans une certaine mesure sur deux composantes de l'augmentation des coûts. Il s'agit tout d'abord de l'indemnisation des unités qui sont privées d'un fonctionnaire en congé de maladie de longue durée. Cette mesure avait été recommandée par le Comité consultatif de contrôle indépendant et correspond aux bonnes pratiques en la matière. Certains d'entre vous ayant estimé cependant que le moment était mal choisi pour introduire cette amélioration, j'ai proposé à regret de retirer la proposition. L'augmentation des coûts s'en trouve réduite de 1 014 786 dollars.

Nous avons aussi une certaine prise sur une deuxième catégorie de coûts, à savoir les dépenses afférentes aux voyages. Depuis que j'occupe la fonction de Directeur général, nous avons réduit le budget des voyages de 47 pour cent en valeur réelle. Les propositions en l'état prévoient déjà une réduction de quelque 800 000 dollars pour ce poste. Certains d'entre vous ont néanmoins estimé qu'il était possible d'aller plus loin. Nous nous engageons par conséquent à réduire d'un montant supplémentaire de 750 000 dollars l'augmentation des coûts des voyages. Le total des réductions atteindra dès lors une somme supérieure au montant total de l'augmentation afférente aux différentes catégories de voyages prévue dans mes propositions, ce qui représente une diminution de coûts. La maîtrise des frais de voyage deviendra ainsi une priorité absolue en termes de gestion.

Par conséquent, l'augmentation totale se situe juste au-dessus de 17 millions de dollars, soit une progression de quelque 2,4 pour cent. Nous ne pouvons pas faire mieux. Toute réduction supplémentaire supposerait une coupe dans le budget en valeur réelle.

**Répartition de l'augmentation des coûts entre les Etats Membres de l'OIT**

| Coût par an | Nombre de pays | Proportion de l'ensemble des Etats Membres |
|---|---|---|
| Moins de 1 000 | 86 | 47,0 |
| 1 001 - 10 000 | 47 | 25,7 |
| 10 001 - 50 000 | 24 | 13,1 |
| 50 001 - 200 000 | 15 | 8,2 |
| Plus de 200 000 | 11 | 6,0 |
| **Total** | **183** | **100,0** |

Pour 172 pays (94 pour cent du total) = moins de 200 000 par an.

Plusieurs des orateurs ici présents, notamment le représentant de l'Afrique du Sud, qui s'exprimait au nom du groupe de l'Afrique, et M. Trotman, se sont dits préoccupés par la diminution prévue des dépenses extrabudgétaires et ses répercussions éventuelles sur les travaux de l'OIT. Nous ferons bien sûr tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter autant que possible l'impact de cette diminution sur les priorités de l'OIT.

### *Réaffectation de ressources*

Dans quelques rares domaines, vous avez identifié des éléments du budget dont le degré de priorité est plus faible que les autres. Par exemple la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique prévue en 2012-13 peut être supprimée sachant qu'une réunion régionale aura lieu cette année. Cela représente environ 550 000 dollars E.-U.

Comme l'on fait remarquer le groupe des PIEM et le Mexique, entre autres, l'augmentation proposée de la provision pour dépenses imprévues n'est pas, elle non plus, une priorité. Bien que les dépenses imprévues dépassent systématiquement les montants inscrits au budget, je propose de réduire cette provision de 500 000 dollars, de manière à la ramener à son niveau de 2010-11.

Vous nous avez mis au défi d'identifier des domaines moins prioritaires que vous-mêmes n'avez peut-être pas pu trouver. En toute honnêteté, à la lumière de vos débats et vu le large soutien exprimé en faveur de tous les programmes, l'idée d'amputer un programme pour en financer d'autres ne transparaît pas dans vos observations.

Bien que, à mon sens, on a trop souvent eu tendance à réduire les budgets sans distinction, je propose de fixer à 1,75 pour cent la part des ressources affectées au perfectionnement du personnel au siège, ce qui équivaut à une augmentation de 484 000 dollars E.-U. par rapport à 2010-11 et permet de réaliser une économie de 830 000 dollars.

Enfin, je propose de réduire de 500 000 dollars E.-U. le budget prévu pour la Conférence internationale du Travail.

La Conférence internationale du Travail est un grand succès, en tant que réunion de travail qui contribue au dialogue social au niveau mondial et permet de mieux faire connaître l'Organisation. Le nombre de participants accrédités est passé de 5 000 à 8 000 en dix ans et nous avons bénéficié de la contribution de nombreux invités de marque, dont des chefs d'Etat et de gouvernement. La Conférence donne un large retentissement aux questions dont traite le BIT.

Une réunion de cette ampleur a bien entendu un coût élevé. Il existe des moyens de le réduire, pour autant que les délégués soient disciplinés dans leurs demandes de services.

Par exemple, au cours de la Conférence, on nous demande de prévoir des salles et fournir des services d'interprétation pour plus de 700 réunions. Nous examinerons tous les coûts afférents à la Conférence sur la base de l'expérience acquise cette année, sans éliminer aucun service essentiel, et nous vous tiendrons informés des résultats de cet examen. Comme je l'ai dit, je pense qu'en procédant de la sorte nous pouvons réduire de 500 000 dollars E.-U. le budget de la Conférence.

Je propose de réaffecter aux domaines que vous jugez les plus prioritaires les 2 340 millions de dollars ainsi dégagés.

En premier lieu, il ne fait aucun doute que nous devons faire quelque chose pour la région des Etats arabes et les pays arabes d'Afrique du Nord. Nous avons déjà pris des mesures en ce sens mais il faut aller plus loin. Je propose par conséquent d'accroître de 450 000 dollars E.-U. les ressources affectées aux Etats arabes et à l'Afrique. Ces fonds serviront à renforcer notre capacité d'intervenir rapidement et d'assurer un suivi en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Deuxièmement, nous avons été invités à affecter davantage de ressources à l'Europe de l'Est, qui a particulièrement souffert de la crise. Je propose de consacrer 150 000 dollars E.-U. supplémentaires à cette région, en mettant l'accent sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

Troisièmement, renforcer notre action concernant l'emploi des jeunes est une nécessité dans toutes les régions. Je propose dès lors que l'on utilise 900 000 dollars E.-U. supplémentaires pour mener, au niveau national, des activités concrètes touchant entre autres au renforcement des capacités, aux aides à l'embauche et à l'apprentissage. Soixante pour cent de ces fonds seront inscrits aux budgets régionaux.

Quatrièmement, un certain nombre d'intervenants ont appelé le BIT à prendre des mesures concernant l'économie informelle. Différents thèmes ont été évoqués: transition à l'économie formelle, développement des petites entreprises, productivité, conditions de travail, inspection du travail, extension de la couverture sociale. Je propose de contribuer, à hauteur de 500 000 dollars E.-U., à l'élaboration de politiques cohérentes et convergentes dans le domaine de l'économie informelle. Là encore, 60 pour cent de ces fonds seront affectés aux régions.

Enfin, vous avez souvent fait part de votre déception concernant le déploiement d'IRIS, jugé trop lent. Le problème de la connectivité Internet étant résolu, je pense qu'il faut apporter une aide supplémentaire et propose d'attribuer quelque 375 000 dollars E.-U. à cette fin à l'équipe unifiée d'IRIS que je mettrai en place conformément aux recommandations du CCCI.

Tous ces changements se traduisent par un budget à croissance zéro en valeur réelle avec une augmentation de coûts ramenée à 2,4 pour cent, avec les réaffectations de fonds que j'ai mentionnées.

### *Rôle et soutien de l'OIT*

Chers amis,

Je voudrais conclure sur ce qui constitue pour moi un résultat essentiel de notre discussion.

Tous les intervenants ont reconnu l'utilité de l'Agenda du travail décent, de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, du Pacte mondial pour l'emploi et des outils pour l'action normative et l'élaboration des politiques.

L'accent a été mis à de nombreuses reprises sur le rôle central joué par l'Organisation dans la réalisation d'une croissance durable, équilibrée et équitable, dans le monde d'incertitude qui est le nôtre.

M. Roy Trotman a dit que «l'OIT n'a jamais été aussi utile qu'aujourd'hui», il a encouragé le Bureau «à jouer un rôle clé au sein du G20 ou du G8 et du système des Nations Unies afin de promouvoir un modèle de développement favorable à l'équité, aux droits et au travail décent».

M. Julien a déclaré que «Pour être entendu à l'extérieur, le BIT doit être fort à l'intérieur. Ses axes de travail sont les bons, c'est ce que manifeste ce programme et budget. Le BIT n'est pas à côté du sujet. Sa place dans le concert international est devenue centrale et nous devons nous en féliciter. Les investissements que le BIT doit consentir pour renforcer son expertise sont la clé de sa réussite.»

L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a qualifié l'OIT de «partenaire indispensable en ce sens qu'il crée un équilibre entre les Etats et les marchés, entre la société et les individus et, aujourd'hui, entre les politiques – économiques, sociales et environnementales – destinées à assurer un développement durable».

Les Etats-Unis ont ajouté que l'Organisation «a un rôle unique et important à jouer en recherchant et préconisant des solutions à la crise mondiale de l'emploi».

L'Australie a rappelé le rôle que l'OIT joue en aidant les Etats Membres à répondre à la crise et à en sortir plus facilement.

L'Autriche a salué les grands axes des propositions de programme et budget, qui devraient nous aider à surmonter la crise et ses conséquences.

Par conséquent, un consensus fort s'est dégagé sur la position de l'OIT dans le monde et dans les pays. Il est reconnu partout que notre travail peut faire la différence.

Par ailleurs, et c'est très important, de nombreux orateurs ont félicité l'OIT pour la qualité de l'aide qu'elle apporte à ses mandants, pour sa réaction en temps réel à leurs besoins et pour sa contribution à l'édification d'une architecture mondiale juste et plus équilibrée.

L'Argentine a rappelé que l'OIT est la première organisation du système des Nations Unies à lui avoir fourni un soutien après la crise économique de 2001, et qu'elle est aussi le premier pays a avoir appliqué un programme par pays de promotion du travail décent.

C'est aussi ce qui se produit aujourd'hui concernant notre évaluation de la situation dans les pays arabes, où nous avons été particulièrement actifs. Une mission s'est rendue à Tunis du 2 au 4 février pour identifier les mesures concrètes immédiates qui pouvaient être prises pour appuyer le dialogue et les syndicats.

En fin de semaine, j'ai effectué une mission de haut niveau en Egypte. A cette occasion, le ministre du Travail a annoncé la décision politique consistant à mettre en œuvre la liberté syndicale dans la pratique et dans la législation. Le ministre des Finances a demandé une assistance en matière de salaires, d'assurance-chômage et d'emploi des jeunes.

Nous travaillons déjà au suivi. Ces activités et l'évaluation des processus en cours dans la région prouvent notre capacité de nous adapter rapidement.

Le Ghana a rappelé le soutien qu'il a reçu pour la mise en place du régime national d'assurance-maladie et l'extension à tous de la couverture de la sécurité sociale, et il a demandé qu'une assistance de ce type soit fournie à d'autres pays de la région.

Le Kenya a exprimé sa gratitude pour le soutien qu'il a reçu en matière de protection sociale.

L'Inde a parlé de la pertinence du soutien que le BIT lui a apporté pour formuler sa politique nationale en matière de VIH et de sida et le monde du travail pour élaborer sa politique nationale de sécurité et de santé au travail.

Plusieurs orateurs, y compris le représentant du gouvernement des Etats-Unis, ont applaudi l'excellent travail effectué à l'appui du G20.

Chers amis,

Merci pour votre soutien. Merci pour la précision avec laquelle vous avez exprimé certaines préoccupations. Merci à ceux, nombreux parmi vous, qui ont exprimé leur soutien à un budget de croissance réelle nulle tel qu'il a été présenté initialement.

Tandis que vous examinez ces propositions, je voudrais lancer un appel aux membres permanents du Conseil d'administration.

L'Organisation a reconnu votre importance en s'assurant de votre présence continue au sein du Conseil d'administration, décision institutionnelle visionnaire qui remonte à 1919. L'OIT est la seule institution spécialisée du système des Nations Unies qui vous donne ce droit.

Je vous remercie de faire preuve, dans l'exercice de ce privilège, d'un sens élevé de votre responsabilité, eu égard à l'intérêt général de l'Organisation.

En ces temps difficiles que connaissent tous les pays en matière budgétaire et fiscale, j'espère que, en votre qualité de membre permanent, vous réfléchirez encore à l'intérêt général de l'institution et à votre position particulière dans notre système de gouvernance.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler l'essentiel de mes propositions.

Notre programme est solide sur le plan technique. Nos services sont hautement prisés.

Notre nouvelle stratégie de gestion des connaissances devrait vous procurer une valeur ajoutée.

Notre politique constante de prudence budgétaire et de gestion conservatrice sera poursuivie.

Nous sommes prêts à faire plus encore.

J'ai réduit de nouveau l'augmentation de coûts, modeste pourtant, qui était prévue, dans tous les domaines où cela m'a été possible.

J'ai redéployé certaines ressources vers les domaines hautement prioritaires que vous avez identifiés.

Je me propose de lancer immédiatement des procédures qui devraient nous permettre d'être plus efficaces et de réaliser des économies supplémentaires.

C'est à vous qu'il revient de décider des réformes des organes du Conseil d'administration susceptibles d'avoir des effets majeurs sur les coûts de vos réunions. Lorsqu'un consensus se dégage, il est possible de poursuivre les réformes. Je suggère que nous réexaminions la question des réunions régionales.

Pour une majorité de mandants, l'OIT doit s'en tenir à la discipline constante d'une croissance réelle nulle.

Je vous demande de défendre ce principe. Ce faisant, de défendre le rôle de l'OIT; son mandat constitutionnel; son message; sa présence parmi les mandants dans tous vos pays; sa présence sur la scène internationale et, sous votre houlette, l'efficience et l'efficacité de toute notre action.

D'avance, je vous remercie de votre soutien.

# Annexe II

## Propositions de programme et de budget pour 2012-13: Ajustements proposés par le Directeur général (GB.310/PFA/2/1(Rev.))

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

**Conseil d'administration**
310e session, Genève, mars 2011

**GB.310/PFA/2/1(Rev.)**

**Commission du programme, du budget et de l'administration**

**PFA**

**POUR DÉCISION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

# Propositions de programme et de budget pour 2012-13

## Propositions de programme et de budget pour 2012-13: Ajustements proposés par le Directeur général

**1.** Les deux annexes jointes au présent document résument les ajustements qu'il est proposé d'apporter aux propositions initiales, ainsi que les totaux budgétaires révisés en fonction de ces ajustements.

**2.** L'annexe I décrit les ajustements qu'il est proposé d'apporter au budget, en dollars constants.

**3.** L'annexe II récapitule les propositions révisées compte tenu de la révision des augmentations de coûts et des ajustements de programme présentés à l'annexe I. Ces ajustements ont pour effet net d'abaisser le niveau nominal des propositions de 1 768 046 dollars, en les ramenant de 746 215 794 à 744 447 748 dollars.

**4.** Le Directeur général donnera ses explications sur ces ajustements avant qu'ils soient examinés par la commission.

**5.** ***En conséquence, la commission voudra sans doute:***

***a) proposer au Conseil d'administration de recommander à la Conférence internationale du Travail à sa 100e session (juin 2011) un niveau provisoire de 744 447 748 dollars pour le programme, calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2010-11 à 1,07 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;***

***b) soumettre au Conseil d'administration, pour qu'il le propose à la Conférence lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 73e exercice (2012-13) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, qui serait ainsi rédigé:***

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, en application du Règlement financier, approuve pour le 73e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2013, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à …… dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de …… dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de …. franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à …… francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Genève, le 16 mars 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 5

# Annexe I

## Ajustements au budget opérationnel

| | Budget révisé 2010-11 | Propositions de budget 2012-13 | Ajustements proposés | Propositions de budget révisées 2012-13 |
|---|---|---|---|---|
| | | (en dollars constants de 2010-11) | | |
| **PARTIE I** | | | | |
| **Organes directeurs** | | | | |
| Conférence internationale du Travail | 13 927 896 | 13 649 338 | (500 000) | 13 149 338 |
| Conseil d'administration | 5 775 844 | 5 487 053 | - | 5 487 053 |
| Grandes réunions régionales | 1 110 627 | 844 512 | (547 325) | 297 187 |
| Services juridiques | 3 443 313 | 3 443 313 | (8 389) | 3 434 924 |
| Relations, réunions et documents | 54 919 998 | 53 101 723 | (115 697) | 52 986 026 |
| | 79 177 678 | 76 525 939 | (1 171 411) | 75 354 528 |
| **Objectifs stratégiques** | | | | |
| **Secteurs techniques** | | | | |
| **Emploi** | | | | |
| Analyses économiques et des marchés du travail | 8 045 097 | 8 597 930 | (18 834) | 8 579 096 |
| Compétences et employabilité | 7 433 992 | 7 375 088 | 344 329 | 7 719 417 |
| Politique de l'emploi | 9 401 973 | 8 516 695 | (18 495) | 8 498 200 |
| Création d'emplois et développement de l'entreprise | 15 219 523 | 15 033 849 | 168 689 | 15 202 538 |
| Cabinet du directeur exécutif et appui central | 6 420 076 | 6 039 071 | (12 453) | 6 026 618 |
| Coopération technique financée par le budget ordinaire | 2 436 552 | 2 436 552 | - | 2 436 552 |
| | 48 957 213 | 47 999 185 | 463 236 | 48 462 421 |
| **Protection sociale** | | | | |
| Sécurité sociale | 9 228 386 | 9 333 959 | (22 778) | 9 311 181 |
| Protection des travailleurs | 21 408 844 | 20 967 043 | (44 706) | 20 922 337 |
| Cabinet du directeur exécutif et appui central | 2 933 828 | 2 903 292 | (6 518) | 2 896 774 |
| Coopération technique financée par le budget ordinaire | 1 345 302 | 1 345 302 | - | 1 345 302 |
| | 34 916 360 | 34 549 596 | (74 002) | 34 475 594 |
| **Dialogue social** | | | | |
| Activités pour les employeurs | 5 674 202 | 5 924 201 | (13 622) | 5 910 579 |
| Activités pour les travailleurs | 13 988 771 | 14 238 778 | (29 931) | 14 208 847 |
| Relations professionnelles et relations d'emploi | 6 562 517 | 6 233 748 | (13 904) | 6 219 844 |
| Administration du travail et inspection du travail | 4 256 554 | 4 500 790 | (10 313) | 4 490 477 |
| Activités sectorielles | 13 714 137 | 13 164 740 | (24 553) | 13 140 187 |
| Cabinet du directeur exécutif et appui central | 2 868 084 | 2 724 377 | (6 384) | 2 717 993 |
| Coopération technique financée par le budget ordinaire | 8 670 207 | 8 670 207 | - | 8 670 207 |
| | 55 734 472 | 55 456 841 | (98 707) | 55 358 134 |
| **Normes et principes et droits fondamentaux au travail** | | | | |
| Principes et droits fondamentaux au travail | 7 024 223 | 7 754 148 | (15 276) | 7 738 872 |
| Normes internationales du travail | 24 971 747 | 24 461 412 | (53 027) | 24 408 385 |
| Cabinet du directeur exécutif et appui central | 4 361 623 | 3 913 087 | (6 522) | 3 906 565 |
| Coopération technique financée par le budget ordinaire | 1 493 459 | 1 493 459 | - | 1 493 459 |
| | 37 851 052 | 37 622 106 | (74 825) | 37 547 281 |
| **Programmes intersectoriels** | | | | |
| Communication et information du public | 26 038 709 | 26 739 417 | (53 902) | 26 685 515 |
| Partenariats et coopération pour le développement | 10 266 150 | 9 854 575 | (15 248) | 9 839 327 |
| Egalité entre hommes et femmes | 3 000 953 | 3 000 953 | (5 828) | 2 995 125 |
| Appui à la réforme des Nations Unies et aux programmes interinstitutions | 1 557 882 | - | - | - |
| Institut international d'études sociales | 5 776 699 | 5 944 683 | (14 461) | 5 930 222 |
| Intégration des politiques | 7 803 369 | 7 647 346 | (15 846) | 7 631 500 |
| Statistiques | 9 466 074 | 9 923 581 | (20 840) | 9 902 741 |
| Réserve pour les réunions techniques | 1 435 558 | 646 607 | - | 646 607 |
| Appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire | - | 1 457 507 | (1 121) | 1 456 386 |
| | 72 955 271 | 72 824 546 | (127 246) | 72 697 300 |
| **Total programmes techniques** | **250 414 368** | **248 452 274** | **88 456** | **248 540 730** |

| | Budget révisé 2010-11 | Propositions de budget 2012-13 | Ajustements proposés | Propositions de budget révisées 2012-13 |
|---|---|---|---|---|
| | | (en dollars constants de 2010-11) | | |
| **Régions** | | | | |
| Programmes extérieurs en Afrique | 68 455 998 | 70 038 696 | 486 442 | 70 525 138 |
| Programmes extérieurs dans les Amériques | 54 504 521 | 55 457 008 | 208 160 | 55 665 168 |
| Programmes extérieurs dans les Etats arabes | 14 308 547 | 14 500 622 | 279 647 | 14 780 269 |
| Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique | 61 482 231 | 61 918 801 | 234 808 | 62 153 609 |
| Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale | 21 193 998 | 21 212 542 | 230 943 | 21 443 485 |
| | 219 945 295 | 223 127 669 | 1 440 000 | 224 567 669 |
| **Services d'appui** | | | | |
| Informatique et communications | 27 713 990 | 29 575 257 | 341 606 | 29 916 863 |
| Gestion des locaux | 20 531 708 | 20 018 072 | (11 754) | 20 006 318 |
| Services centraux, sécurité et protocole | 26 547 120 | 26 061 549 | (43 187) | 26 018 362 |
| Achats | 2 500 689 | 2 500 689 | (5 871) | 2 494 818 |
| | 77 293 507 | 78 155 567 | 280 794 | 78 436 361 |
| **Total objectifs stratégiques** | **547 653 170** | **549 735 510** | **1 809 250** | **551 544 760** |
| **Services de management** | | | | |
| Direction générale | 9 066 536 | 8 609 847 | (18 074) | 8 591 773 |
| Développement des ressources humaines | 22 294 652 | 22 294 652 | (42 014) | 22 252 638 |
| Services financiers | 15 331 141 | 15 331 141 | (36 525) | 15 294 616 |
| Programmation et gestion | 8 732 441 | 8 732 441 | (20 297) | 8 712 144 |
| Cabinet du directeur exécutif, gestion et administration | 1 625 804 | 1 544 385 | (3 384) | 1 541 001 |
| | 57 050 574 | 56 512 466 | (120 294) | 56 392 172 |
| **Contrôle et évaluation** | | | | |
| Audit interne et contrôle | 2 414 034 | 2 414 034 | (5 604) | 2 408 430 |
| Comité consultatif de contrôle indépendant | 343 561 | 343 561 | (364) | 343 197 |
| Fonction éthique | 201 482 | 201 482 | - | 201 482 |
| Evaluation | 2 075 490 | 2 682 997 | (5 474) | 2 677 523 |
| | 5 034 567 | 5 642 074 | (11 442) | 5 630 632 |
| **Autres provisions budgétaires** | 40 113 417 | 40 113 417 | (6 103) | 40 107 314 |
| **Ajustement pour mouvements de personnel** | -6 104 967 | -6 104 967 | - | -6 104 967 |
| **TOTAL PARTIE I** | **722 924 439** | **722 424 439** | **500 000** | **722 924 439** |
| **PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES** | | | | |
| Dépenses imprévues | 875 000 | 1 375 000 | (500 000) | 875 000 |
| **PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT** | | | | |
| Fonds de roulement | - | - | | - |
| **TOTAL (PARTIES I-III)** | **723 799 439** | **723 799 439** | **-** | **723 799 439** |
| **PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ELEMENTS EXTRAORDINAIRES** | | | | |
| Locaux | 2 920 561 | 2 920 561 | - | 2 920 561 |
| **TOTAL PARTIE IV** | **2 920 561** | **2 920 561** | **-** | **2 920 561** |
| **TOTAL (PARTIES I-IV)** | **726 720 000** | **726 720 000** | **-** | **726 720 000** |

# Annexe II

## Niveau provisoire du programme pour 2012-13 après les ajustements proposés par le Directeur général

(en dollars constants)

| | | | Niveau provisoire pour 2012-13 (en dollars) |
|---|---|---|---|
| **Partie I.** | **Budget courant** | | |
| | Propositions initiales | 722 424 439 | |
| | Ajustements nets du programme selon l'annexe I | 500 000 | |
| | Nouvelle proposition | | **722 924 439** |
| **Partie II.** | **Dépenses imprévues** | | |
| | Propositions initiales | 1 375 000 | |
| | Ajustements nets du programme selon l'annexe I | -500 000 | |
| | Nouvelle proposition | | **875 000** |
| **Partie III.** | **Fonds de roulement** | | **-** |
| **Partie IV.** | **Investissements institutionnels et éléments extraordinaires** | | **2 920 561** |
| **Niveau provisoire du programme (en dollars constants)** | | | **726 720 000** |
| **Augmentations de coûts** | | | |
| | Augmentations de coûts initiales | 19 495 794 | |
| | Augmentation de coûts due aux ajustements de programme | -3 260 | |
| | Réduction de la provision pour augmentations des coûts | -1 764 786 | |
| | Nouvelle proposition | | **17 727 748** |
| | *Total des ajustements* | *-1 768 046* | |
| **Niveau provisoire du programme (recalculé)** | | | **744 447 748** |

**Comparaison avec le programme et budget pour 2010-11**

| | | Budget 2010-11 | Niveau provisoire 2012-13 (en dollars) | Augmentation/ (diminution) par rapport à 2010-11 |
|---|---|---|---|---|
| Partie I. | Budget courant | 722 924 439 | 722 924 439 | - |
| | Augmentations de coûts | | 17 669 224 | 17 669 224 |
| Partie II. | Dépenses imprévues | 875 000 | 875 000 | - |
| Partie III. | Fonds de roulement | - | - | - |
| Partie IV. | Investissements institutionnels et éléments extraordinaires | 2 920 561 | 2 920 561 | - |
| | Augmentations de coûts | | 58 524 | 58 524 |
| | **Budget total (parties I-IV)** | **726 720 000** | **744 447 748** | **17 727 748** |

# Annexe III

## Rapport des membres gouvernementaux de la commission relatif aux questions de la répartition des contributions (GB.310/10/4(Rev.))

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

**Conseil d'administration**
310e session, Genève, mars 2011

**GB.310/10/4(Rev.)**

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

# Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

## Rapport des membres gouvernementaux de la commission relatif aux questions de répartition des contributions

**1.** Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration se sont réunis le 18 mars 2011, sous la présidence de M. István Major, président du groupe gouvernemental du Conseil d'administration, qui a également exercé les fonctions de rapporteur.

## Barème des contributions au budget pour 2012
(Première question à l'ordre du jour)

**2.** Les membres gouvernementaux ont examiné un document [1] contenant un projet de barème des contributions des Etats Membres au budget de l'OIT pour 2012.

**3.** ***Les membres gouvernementaux recommandent au Conseil d'administration, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'établir le barème de l'OIT pour 2012 d'après le barème de l'ONU pour la période 2010-2012 et, en conséquence, de proposer à la Conférence d'adopter le projet de barème pour 2012 figurant à la colonne 3 du tableau annexé au présent document, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires au cas où une modification de la composition de l'Organisation surviendrait avant que la Conférence ne soit appelée à adopter le barème recommandé.***

Genève, le 18 mars 2011

*(Signé)* István Major
Rapporteur

*Point appelant une décision:* paragraphe 3

[1] Document GB.310/PFA/GMA/1.

# Annexe

## Barème des contributions

| | Etats | OIT Barème pour 2011 Colonne 1 % | ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 % | OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 % | Augmentation (diminution) (Ecart entre les cols. 3 et 1) Colonne 4 % |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Afghanistan | 0,004 | 0,004 | 0,004 | - |
| 2 | Afrique du Sud | 0,385 | 0,385 | 0,385 | - |
| 3 | Albanie | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 4 | Algérie | 0,128 | 0,128 | 0,128 | - |
| 5 | Allemagne | 8,021 | 8,018 | 8,021 | - |
| 6 | Angola | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 7 | Antigua-et-Barbuda | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 8 | Arabie saoudite | 0,831 | 0,830 | 0,831 | - |
| 9 | Argentine | 0,287 | 0,287 | 0,287 | - |
| 10 | Arménie | 0,005 | 0,005 | 0,005 | - |
| 11 | Australie | 1,934 | 1,933 | 1,934 | - |
| 12 | Autriche | 0,852 | 0,851 | 0,852 | - |
| 13 | Azerbaïdjan | 0,015 | 0,015 | 0,015 | - |
| 14 | Bahamas | 0,018 | 0,018 | 0,018 | - |
| 15 | Bahreïn | 0,039 | 0,039 | 0,039 | - |
| 16 | Bangladesh | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 17 | Barbade | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 18 | Bélarus | 0,042 | 0,042 | 0,042 | - |
| 19 | Belgique | 1,076 | 1,075 | 1,076 | - |
| 20 | Belize | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 21 | Bénin | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 22 | Bolivie, Etat plurinational de | 0,007 | 0,007 | 0,007 | - |
| 23 | Bosnie-Herzégovine | 0,014 | 0,014 | 0,014 | - |
| 24 | Botswana | 0,018 | 0,018 | 0,018 | - |
| 25 | Brésil | 1,612 | 1,611 | 1,612 | - |
| 26 | Brunéi Darussalam | 0,028 | 0,028 | 0,028 | - |
| 27 | Bulgarie | 0,038 | 0,038 | 0,038 | - |
| 28 | Burkina Faso | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 29 | Burundi | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 30 | Cambodge | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 31 | Cameroun | 0,011 | 0,011 | 0,011 | - |
| 32 | Canada | 3,208 | 3,207 | 3,208 | - |
| 33 | Cap-Vert | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 34 | Chili | 0,236 | 0,236 | 0,236 | - |
| 35 | Chine | 3,190 | 3,189 | 3,190 | - |
| 36 | Chypre | 0,046 | 0,046 | 0,046 | - |
| 37 | Colombie | 0,144 | 0,144 | 0,144 | - |
| 38 | Comores | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 39 | Congo | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 40 | Corée, République de | 2,261 | 2,260 | 2,261 | - |
| 41 | Costa Rica | 0,034 | 0,034 | 0,034 | - |
| 42 | Côte d'Ivoire | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 43 | Croatie | 0,097 | 0,097 | 0,097 | - |
| 44 | Cuba | 0,071 | 0,071 | 0,071 | - |
| 45 | Danemark | 0,736 | 0,736 | 0,736 | - |
| 46 | Djibouti | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 47 | Dominique | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 48 | Egypte | 0,094 | 0,094 | 0,094 | - |
| 49 | El Salvador | 0,019 | 0,019 | 0,019 | - |
| 50 | Emirats arabes unis | 0,391 | 0,391 | 0,391 | - |
| 51 | Equateur | 0,040 | 0,040 | 0,040 | - |
| 52 | Erythrée | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 53 | Espagne | 3,178 | 3,177 | 3,178 | - |

| | Etats | OIT Barème pour 2011 Colonne 1 % | ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 % | OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 % | Augmentation (diminution) (Ecart entre les cols. 3 et 1) Colonne 4 % |
|---|---|---|---|---|---|
| 54 | Estonie | 0,040 | 0,040 | 0,040 | - |
| 55 | Etats-Unis | 22,000 | 22,000 | 22,000 | - |
| 56 | Ethiopie | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 57 | Ex-République yougoslave de Macédoine | 0,007 | 0,007 | 0,007 | - |
| 58 | Fidji | 0,004 | 0,004 | 0,004 | - |
| 59 | Finlande | 0,566 | 0,566 | 0,566 | - |
| 60 | France | 6,126 | 6,123 | 6,126 | - |
| 61 | Gabon | 0,014 | 0,014 | 0,014 | - |
| 62 | Gambie | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 63 | Géorgie | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 64 | Ghana | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 65 | Grèce | 0,691 | 0,691 | 0,691 | - |
| 66 | Grenade | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 67 | Guatemala | 0,028 | 0,028 | 0,028 | - |
| 68 | Guinée | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 69 | Guinée équatoriale | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 70 | Guinée-Bissau | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 71 | Guyana | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 72 | Haïti | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 73 | Honduras | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 74 | Hongrie | 0,291 | 0,291 | 0,291 | - |
| 75 | Iles Marshall | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 76 | Iles Salomon | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 77 | Inde | 0,534 | 0,534 | 0,534 | - |
| 78 | Indonésie | 0,238 | 0,238 | 0,238 | - |
| 79 | Iran, République islamique d’ | 0,233 | 0,233 | 0,233 | - |
| 80 | Iraq | 0,020 | 0,020 | 0,020 | - |
| 81 | Irlande | 0,498 | 0,498 | 0,498 | - |
| 82 | Islande | 0,042 | 0,042 | 0,042 | - |
| 83 | Israël | 0,384 | 0,384 | 0,384 | - |
| 84 | Italie | 5,001 | 4,999 | 5,001 | - |
| 85 | Jamahiriya arabe libyenne | 0,129 | 0,129 | 0,129 | - |
| 86 | Jamaïque | 0,014 | 0,014 | 0,014 | - |
| 87 | Japon | 12,535 | 12,530 | 12,535 | - |
| 88 | Jordanie | 0,014 | 0,014 | 0,014 | - |
| 89 | Kazakhstan | 0,076 | 0,076 | 0,076 | - |
| 90 | Kenya | 0,012 | 0,012 | 0,012 | - |
| 91 | Kirghizistan | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 92 | Kiribati | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 93 | Koweït | 0,263 | 0,263 | 0,263 | - |
| 94 | Lesotho | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 95 | Lettonie | 0,038 | 0,038 | 0,038 | - |
| 96 | Liban | 0,033 | 0,033 | 0,033 | - |
| 97 | Libéria | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 98 | Lituanie | 0,065 | 0,065 | 0,065 | - |
| 99 | Luxembourg | 0,090 | 0,090 | 0,090 | - |
| 100 | Madagascar | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 101 | Malaisie | 0,253 | 0,253 | 0,253 | - |
| 102 | Malawi | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 103 | Maldives, République des | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 104 | Mali | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 105 | Malte | 0,017 | 0,017 | 0,017 | - |
| 106 | Maroc | 0,058 | 0,058 | 0,058 | - |
| 107 | Maurice | 0,011 | 0,011 | 0,011 | - |
| 108 | Mauritanie | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 109 | Mexique | 2,357 | 2,356 | 2,357 | - |
| 110 | Moldova, République de | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |

| Etats | OIT Barème pour 2011 Colonne 1 % | ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 % | OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 % | Augmentation (diminution) (Ecart entre les cols. 3 et 1) Colonne 4 % |
|---|---|---|---|---|
| 111 Mongolie | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 112 Monténégro (le) | 0,004 | 0,004 | 0,004 | - |
| 113 Mozambique | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 114 Myanmar | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 115 Namibie | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 116 Népal | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 117 Nicaragua | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 118 Niger | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 119 Nigéria | 0,078 | 0,078 | 0,078 | - |
| 120 Norvège | 0,872 | 0,871 | 0,872 | - |
| 121 Nouvelle-Zélande | 0,273 | 0,273 | 0,273 | - |
| 122 Oman | 0,086 | 0,086 | 0,086 | - |
| 123 Ouganda | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 124 Ouzbékistan | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 125 Pakistan | 0,082 | 0,082 | 0,082 | - |
| 126 Panama | 0,022 | 0,022 | 0,022 | - |
| 127 Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 128 Paraguay | 0,007 | 0,007 | 0,007 | - |
| 129 Pays-Bas | 1,856 | 1,855 | 1,856 | - |
| 130 Pérou | 0,090 | 0,090 | 0,090 | - |
| 131 Philippines | 0,090 | 0,090 | 0,090 | - |
| 132 Pologne | 0,828 | 0,828 | 0,828 | - |
| 133 Portugal | 0,511 | 0,511 | 0,511 | - |
| 134 Qatar | 0,135 | 0,135 | 0,135 | - |
| 135 République arabe syrienne | 0,025 | 0,025 | 0,025 | - |
| 136 République centrafricaine | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 137 République démocratique du Congo | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 138 République démocratique populaire lao | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 139 République dominicaine | 0,042 | 0,042 | 0,042 | - |
| 140 République tchèque | 0,349 | 0,349 | 0,349 | - |
| 141 Roumanie | 0,177 | 0,177 | 0,177 | - |
| 142 Royaume-Uni | 6,607 | 6,604 | 6,607 | - |
| 143 Russie, Fédération de | 1,603 | 1,602 | 1,603 | - |
| 144 Rwanda | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 145 Sainte-Lucie | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 146 Saint-Kitts-et-Nevis | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 147 Saint-Marin | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 148 Saint-Vincent-et-les Grenadines | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 149 Samoa | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 150 Sao Tomé-et-Principe | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 151 Sénégal | 0,006 | 0,006 | 0,006 | - |
| 152 Serbie | 0,037 | 0,037 | 0,037 | - |
| 153 Seychelles | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 154 Sierra Leone | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 155 Singapour | 0,335 | 0,335 | 0,335 | - |
| 156 Slovaquie | 0,142 | 0,142 | 0,142 | - |
| 157 Slovénie | 0,103 | 0,103 | 0,103 | - |
| 158 Somalie | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 159 Soudan | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 160 Sri Lanka | 0,019 | 0,019 | 0,019 | - |
| 161 Suède | 1,065 | 1,064 | 1,065 | - |
| 162 Suisse | 1,131 | 1,130 | 1,131 | - |
| 163 Suriname | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 164 Swaziland | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| 165 Tadjikistan | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |
| 166 Tanzanie, République-Unie de | 0,008 | 0,008 | 0,008 | - |
| 167 Tchad | 0,002 | 0,002 | 0,002 | - |

| | Etats | OIT Barème pour 2011 Colonne 1 % | ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 % | OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 % | Augmentation (diminution) (Ecart entre les cols. 3 et 1) Colonne 4 % |
|---|---|---|---|---|---|
| 168 | Thaïlande | 0,209 | 0,209 | 0,209 | - |
| 169 | Timor-Leste | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 170 | Togo | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 171 | Trinité-et-Tobago | 0,044 | 0,044 | 0,044 | - |
| 172 | Tunisie | 0,030 | 0,030 | 0,030 | - |
| 173 | Turkménistan | 0,026 | 0,026 | 0,026 | - |
| 174 | Turquie | 0,617 | 0,617 | 0,617 | - |
| 175 | Tuvalu | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 176 | Ukraine | 0,087 | 0,087 | 0,087 | - |
| 177 | Uruguay | 0,027 | 0,027 | 0,027 | - |
| 178 | Vanuatu | 0,001 | 0,001 | 0,001 | - |
| 179 | Venezuela, République bolivarienne du | 0,314 | 0,314 | 0,314 | - |
| 180 | Viet Nam | 0,033 | 0,033 | 0,033 | - |
| 181 | Yémen | 0,010 | 0,010 | 0,010 | - |
| 182 | Zambie | 0,004 | 0,004 | 0,004 | - |
| 183 | Zimbabwe | 0,003 | 0,003 | 0,003 | - |
| | TOTAL | 100,000 | 99,969 | 100,000 | 0,000 |

# Annexe IV

## Composition du Tribunal administratif de l'OIT (GB.310/PFA/14/1)

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

# Conseil d'administration

310e session, Genève, mars 2011

**GB.310/PFA/14/1**

**Commission du programme, du budget et de l'administration**

**PFA**

**POUR DÉCISION**

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

# Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

## Composition du Tribunal

## Aperçu

**Questions traitées**

On trouvera dans le présent document des propositions concernant le renouvellement et la nomination de juges du Tribunal administratif de l'OIT.

**Incidences sur le plan des politiques**

Aucune.

**Incidences juridiques**

Proposition de soumission d'un projet de résolution à la Conférence pour le renouvellement du mandat d'un juge pour une durée de trois ans et la nomination d'un nouveau juge pour un mandat de trois ans.

**Incidences financières**

Aucune.

**Décision demandée**

Paragraphe 5.

**Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

Aucun.

**1.** Aux termes de l'article III de son Statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail. La composition du Tribunal, telle que confirmée par la Conférence, est actuellement la suivante:

- M[me] Mary G. Gaudron (Australie), présidente: mandat venant à expiration en juillet 2011;
- M. Seydou Ba (Sénégal), vice-président: mandat venant à expiration en juillet 2012;
- M. Agustín Gordillo (Argentine): mandat venant à expiration en juillet 2013;
- M. Claude Rouiller (Suisse): mandat venant à expiration en juillet 2013;
- M. Giuseppe Barbagallo (Italie): mandat venant à expiration en juillet 2012;
- M[me] Dolores M. Hansen (Canada): mandat venant à expiration en juillet 2012;
- M. Patrick Frydman (France): mandat venant à expiration en juillet 2013.

**2.** Le mandat de M[me] Gaudron viendra à expiration en juillet 2011. M[me] Gaudron s'est déclarée disposée à accepter un nouveau mandat de trois ans. En outre, M. Gordillo, dont le mandat viendra à expiration en juillet 2013, a dit qu'il démissionnait en raison de problèmes de santé. Il y a donc un poste vacant à pourvoir.

**3.** Conformément à la pratique en vigueur, le Directeur général, en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, examine les candidatures potentielles au poste de juge du Tribunal administratif sur la base de plusieurs critères: les candidats doivent avoir une expérience de magistrat dans une haute juridiction nationale ou un statut équivalent au niveau international, et être représentatifs de différents systèmes juridiques. La composition du Tribunal doit être globalement équilibrée sur les plans linguistique et géographique. Le Directeur général recommande ensuite au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de sa Commission du programme, du budget et de l'administration, les noms des personnes que la Conférence sera invitée à nommer au poste à pourvoir.

**4.** Le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite par conséquent proposer la nomination suivante pour une période de trois ans:

- M [me] Suzie d'Auvergne (Sainte-Lucie)

Née à Sainte-Lucie en 1942, juge au Tribunal administratif de l'Organisation des Etats américains. Titulaire d'une licence en droit LL.B (avec spécialisation) (externe) de la London University, Angleterre (1972). Admise au barreau de Middle Temple, Londres (1974), au barreau de Sainte-Lucie (1975). Magistrate du Tribunal de district de première instance de Sainte-Lucie et magistrate suppléante du Tribunal de district de seconde instance de Sainte-Lucie (1979-1982). *Director of Public Prosecutions* (Procureur général) (1982-1988); *Solicitor General* (Avocate générale) de Sainte-Lucie (1988-1990). Juge puîné des Etats des Caraïbes orientales (1990-2004). Juge à la Cour d'appel de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (2004). Présidente de la Commission chargée de la réforme de la Constitution, Sainte-Lucie (2005-2010). Aptitudes linguistiques: anglais (langue maternelle) et français (lu et parlé).

**5.** ***La commission voudra donc sans doute, par le projet de résolution ci-après:***

***a) recommander au Conseil d'administration et, par son intermédiaire, à la Conférence de transmettre à M. Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus au Tribunal en tant que juge;***

***b) recommander au Conseil d'administration de proposer à la 100e session de la Conférence internationale du Travail:***

***i) de renouveler le mandat de Mme Gaudron pour une période de trois ans;***

***ii) de nommer Mme d'Auvergne pour un mandat de trois ans.***

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

*Décide*, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

*a)* d'exprimer à M. Agustín Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus aux travaux du Tribunal administratif en tant que juge;

*b)* de renouveler le mandat de Mme Mary G. Gaudron (Australie) pour une durée de trois ans;

*c)* de nommer juge du Tribunal administratif, pour un mandat de trois ans, Mme Suzie d'Auvergne (Sainte-Lucie).

Genève, le 22 mars 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 5